

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 20 juin 2016

Le lundi 20 juin 2016, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 14 juin 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUJEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ,
Mme Marie-Laure DAUCHEZ,
Mme Valérie MAUPAS,
Mme Chantal MERCHADOU,
M. Hermano SANCHES RUIVO,
Mme Olivia POLSKI, jusqu'à la délibération DU 1
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET jusqu'à la délibération DU 1 puis à partir de 2016 DPA 47

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALIER,
M. Stéphane FERTIER,
Mme Marianne AUFFRET,
M. Eric AZIERE,
Mme Carine PETIT,
M. Cédric GRUNENWALD,
M. Bertrand LESAIN,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Etienne MERCIER

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Je remercie les élus de prendre place : l'ordre du jour est extrêmement chargé et il est 19h04. Voici les procurations que j'ai reçues : Hermano SANCHES RUIVO à Carine PETIT, Chantal MERCHADOU à Éric AZIERE, Valérie MAUPAS à Marianne AUFFRET, Hervé BEGUE à Catherine CHEVALIER, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à Bertrand LESAIN, Olivia POLSKI à Cédric GRUNENWALD.

Ces procurations étant annoncées, nous allons commencer l'ordre du jour par l'adoption du compte-rendu de nos délibérations de la séance du 30 mai dernier.

M. MAZUET

Non, je vous ai demandé d'intervenir pour faire modifier l'ordre du jour.

Mme PETIT

Je vous donnerai la parole après ce premier vote. Par ailleurs, j'ai une demande de prise de parole du public, de M. VERON.

M. MAZUET

J'exige que ce soit un préalable à l'ordre du jour.

Mme PETIT

M. MAZUET, je vous donnerai la parole juste après l'adoption du compte rendu. M. VERON, je vous laisse la parole.

M. VERON

Je souhaitais revenir sur les propos injustifiés qui m'avaient été adressés personnellement lors du précédent Conseil d'arrondissement. J'ai reçu votre message, et j'avoue en avoir été étonné. Nous en avons parlé lors d'une rencontre sur une brocante et cela m'avait semblé ne pas vous gêner à ce point. Il s'agit des propos du Conseil d'arrondissement précédent. Je me permets de préciser quelques points : sur le stand de l'association, lors de la dernière brocante, des exemplaires du numéro un de la revue « 14 Plus » étaient disposés car nous souhaitions mettre en valeur un article concernant l'association des commerçants ACAGL 14, article qui reprenait le tweet de M. MOURIN, notre adjoint au commerce, et qui mettait en avant le soutien exprimé à notre initiative par votre équipe. Vous reprochez le contenu politique partisan de ce magazine ; vous citez un éditorial du numéro 2. Or, comme vous avez pu le constater, aucun exemplaire de ce numéro n'était présent sur le stand car aucun article n'y mettait en valeur l'ACAGL 14.

Lors de la brocante précédente, nous avons présenté de la même façon un autre journal qui avait publié un article sur l'animation que nous avons réalisée dans la contre-allée de la partie sud de l'avenue. Si d'autres journaux locaux parlaient de l'Association des Commerçants de l'Avenue du Général Leclerc, nous nous ferions un plaisir de les distribuer également sur les brocantes.

Je voulais également vous signaler que nous avons eu des échanges avec M. MOURIN qui nous a dit qu'il allait faire remonter les informations pour que nous ayons un petit article dans le journal de la mairie. Ces discussions ont commencé en avril 2015 et la décision n'est toujours pas prise. Si cela était fait, nous mettrions avec plaisir des journaux de la Ville sur nos stands.

Mme PETIT

Je vous remercie.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2016 14**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 30 mai 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je passe la parole à M. FERTIER.

M. FERTIER

Je signale une omission en ce qui concerne la présence de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui a quitté notre assemblée deux votes avant la fin. C'est une omission purement matérielle qu'il convient de rectifier.

Mme PETIT

Je mets aux voix le compte rendu de notre dernière séance du Conseil d'arrondissement. Il est adopté à l'unanimité, avec la précision de M. FERTIER.

DELIBERATION N° 110

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 30 mai adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 30 mai est adopté à la majorité

Votants : 26 dont 7 pouvoirs

Pour : 26 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Je donne la parole à M. MAZUET, au sujet de l'ordre du jour de notre séance de ce soir.

M. MAZUET

Mon intervention est très brève et a vocation à exiger, conformément aux règles, aux lois et au processus démocratique qui le justifient, que les deux vœux votés à l'écrasante majorité par le dernier conseil de quartier Pernety, soient présentés à ce Conseil d'arrondissement, pour des raisons évidentes dues à la nature même des vœux et à la procédure d'urgence ayant occasionné ces vœux qui portent sur des mesures préventives indispensables à mettre en œuvre pendant les mois de juillet. Il est hors de question que cela soit reporté au mois de septembre. Ces vœux ont respecté tous les formalismes, y compris les règlements, y compris les questions de délais dans le cadre de la procédure d'urgence. Il a été confirmé par les représentants de l'équipe municipale qu'ils seraient présentés à ce Conseil d'arrondissement. Nous exigeons donc que ce soit mis au vote -faute de quoi il y aurait vice de forme, qui nous engagerait dans une procédure- au titre des conseils de quartier, de l'association des commerçants, et des collectifs de riverains, d'habitants de la ZAC Didot et de Pernety Ouest, qui sont à l'origine de cette longue procédure. C'est un point essentiel, qu'il s'agit d'ajouter à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement.

Mme AUDUEC

Bonjour à tous. Le fait que ce point ne soit pas inscrit à l'ordre du jour nous pose problème, tout d'abord parce qu'il s'agit de questions anciennes. Il est paradoxal de traiter des questions anciennes en urgence, mais c'est parce qu'elles n'ont pas trouvé de réponse jusqu'à maintenant. En ce qui concerne COQUA, cela figure dans tous les procès-verbaux, ainsi que dans le compte-rendu de notre assemblée générale qui a été envoyé à tous les élus. On ne peut pas dire que l'on découvre la question du terrain de basket occupé jusqu'à 3 heures du matin, des activités nocturnes sur la coulée verte, avec vociférations et activités diverses. La question du square Didot n'est pas nouvelle non plus ; en effet, la question a été débattue lors d'une séance de février. Il avait été question d'une grille en hauteur. Depuis, les habitants de Didot ont avancé dans leurs propositions. Les nôtres ont été prises en considération par la fameuse septième commission « Vivre ensemble/ Paix sociale/Sécurité », à l'origine de laquelle nous sommes, qui a été créée en novembre 2015.

Voici la situation : on nous a promis quelques forces de police supplémentaire aux alentours du 14 juillet. Or, l'été ne se limite pas au 14 juillet et le « bordel » a déjà commencé puisque le collège Giacometti est fermé. L'activité augmente donc, le terrain de basket se transformant en terrain de punching-ball, le ballon projeté le plus fort possible contre les grilles jusqu'à deux ou trois heures du matin, avec des enfants mineurs. (Nous avons pris des photos.) C'est insupportable pour les habitants du square Didot, du terrain de basket ou de la coulée verte. Tout le monde n'est pas en vacances en juillet, août et septembre. Les gens travaillent et n'ont pas plus de 4 semaines de vacances. Ils se lèvent le matin. Quand ils se sont endormis à trois heures du matin et doivent se lever à 7h00, c'est compliqué. Nous ne voulons pas empêcher les Parisiens de se promener tranquillement sur la coulée verte à l'heure qu'ils choisissent, même à 4h00 du matin. Cela nous est indifférent, mais qu'ils se promènent tranquillement.

Par ailleurs, des mineurs se trouvent sur ce terrain jusqu'à deux ou trois heures du matin. C'est le ramadan en ce moment, et l'activité nocturne est plus importante. Après le ramadan, l'été va continuer. Nous demandons que le terrain de basket soit fermé de 23h00 à 7h00. Nous demandons que cela soit étudié à cette séance parce que l'été commence aujourd'hui.

Nous n'entendrons pas l'argument qui dit que l'étude technique n'a pas été faite. Je vais vous dire pourquoi : lors de la réunion du 12 juin 2015 (tranquillité publique, réunion COQUA-Mairie), il a été dit : « Le bruit sur le terrain de basket jour et nuit n'a pas diminué et ne peut pas durer jusqu'au milieu de la nuit. Vociférations, appareils de musique... » Dans le compte-rendu est écrit : « Réponse ? » Cette question a été posée le 12 juin 2015 : il a fallu un an pour faire l'étude technique !

En février, nous nous sommes réunis en assemblée générale, dont le compte-rendu vous a été envoyé, ce qui a été assez peu évoqué lors de la réunion que vous avez organisée en avril. L'essentiel de la réunion évoquait ce qui avait été fait : rue Vercingétorix, terrain de basket, coulée verte, fermeture du terrain la nuit, éducateurs de prévention et d'éducation spécialisée dans la journée et la nuit, et passages de police. C'est exactement ce que nous demandons dans le vœu. Cela fait des années que nous le demandons. Cela a été voté et pris en compte par la septième commission, puis voté par le

conseil de quartier, chargé de présenter ces vœux, et nous constatons que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je ne dirai pas que c'est scandaleux, je dirai simplement que la démocratie n'est pas respectée.

Entre le 15 juin, conseil de quartier et aujourd'hui, 20 juin, il n'y a pas 5 jours ; il n'était donc pas possible de déposer ce vœu en 5 jours ouvrés. Soit on décide que les conseils de quartier ont toujours 5 jours ouvrés d'écart avec les Conseils d'arrondissement, soit on décide de le proposer à la séance suivante, ce qui n'est pas admissible puisque l'été commence aujourd'hui.

Mme PETIT

Nous avons prévu une réunion du groupe de territoire Pernety au début du mois de juillet pour faire un point et apporter des réponses, ce groupe de travail étant prévu dans le cadre de la signature et de la mise en place du contrat local de prévention et de sécurité du 14^e arrondissement. Nous y reviendrons.

Je fixe l'ordre du jour ; j'estime l'urgence par rapport à des projets de délibération qui nous parviennent de l'Hôtel de Ville, pour lesquels j'ai demandé à une ou deux reprises depuis que je suis maire l'inscription de manière exceptionnelle à un ordre du jour complémentaire. C'est toujours approuvé par les membres du Conseil d'arrondissement. Je ne suis pas maître des dates fixées par les présidents ou les bureaux de conseils de quartier pour se caler au mieux sur les dates du Conseil d'arrondissement, ce qui nous permettrait d'inscrire tous les vœux des conseils de quartier, comme cette majorité l'a souhaité. Je rappelle qu'auparavant, le nombre de vœux de conseils de quartier était limité. Tous les vœux seront examinés ; cependant, vous nous avez demandé de les inscrire il y a 15 jours et nous vous avons répondu que c'était compliqué pour nous d'inscrire à l'ordre du jour des vœux qui n'avaient pas encore été votés.

M. MAZUET

Les règles et le formalisme ont été respectés. Vous nous avez annoncé il y a trois heures que contrairement à ce qui avait été démocratiquement décidé, non seulement par les commissions mais par le conseil de quartier lui-même et par les collectifs d'habitants -une procédure à laquelle nous nous sommes pliés depuis des semaines et des mois- vous décidez de ne pas inscrire ce vœu. Il s'agit d'un déni de démocratie et d'un vice de forme. Vous n'avez pas autorité pour prendre cette décision ; elle est non conforme et nous exigeons qu'elle soit soumise au vote du Conseil d'arrondissement. Le fait que vous fassiez un blocage et que vous n'ayez plus d'argument de défense contre cela, ne vous donne pas autorité à continuer de bloquer.

Mme PETIT

Je vais terminer ma réponse et nous allons passer à l'ordre du jour. Nous inscrirons ces projets de vœu au Conseil d'arrondissement de la rentrée.

M. MAZUET

Cela ne servira plus à rien. C'est ridicule !

Mme PETIT

Vous dites vous-même que cela fait à peu près 10 ans que nous ne faisons rien et que nous n'agissons sur rien.

M. MAZUET

Dans l'urgence, nous avons demandé des mesures simples : fermer ces jardins à partir de 23h00. Nous demandons un vote qui a été exigé par vos électeurs, les habitants de cet arrondissement.

Mme PETIT

Je vais terminer et nous passerons à l'ordre du jour, mais vos interventions seront bien notées dans le procès-verbal, comme toute intervention du public. En effet, nous permettons aussi, dans le Conseil d'arrondissement, que le public prenne la parole, ce qui n'est pas le cas dans tous les Conseils d'arrondissement.

Je vous laisse libre de pouvoir donner les suites que vous souhaiterez à ma décision.

M. MAZUET

Vous refusez donc que ce point soit inscrit au vote.

Mme PETIT

Je donne la parole aux membres du Conseil d'arrondissement.

M. FERTIER

Je vous remercie. Nous demandons la mise au vote de cette modification. Cela ne coûte rien, au contraire, et cela permettrait aux conseillers d'en délibérer en leur âme et conscience.

Mme PETIT

Nous allons mettre au vote l'opportunité sur le caractère d'urgence des vœux du conseil de quartier à soumettre à l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'arrondissement. J'ai pris la décision, conformément au règlement intérieur et au délai d'envoi des documents aux conseillers, de ne pas l'inscrire à cet ordre du jour.

Je soumetts donc aux voix. Qui est pour un ordre du jour complémentaire qui intégrerait les vœux du conseil de quartier Pernety qui s'est tenu mercredi dernier ? Mme CARRERE-GEE ?

Mme CARRERE-GEE

Je vous remercie. Je voterai pour. Nous avons déjà consacré dix bonnes minutes à ces questions. Il me semble qu'il ne vous en faudrait pas plus pour répondre. Dans l'hypothèse où vous ne souhaitez pas l'inscrire à l'ordre du jour, et dans l'hypothèse où votre majorité municipale vous soutenait dans la volonté de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour, vous avez tout loisir de répondre aux questions posées par ces vœux qui présentent un caractère d'urgence. On peut tout discuter sur le plan juridique, mais le seul fait que ce soit l'été demain est une circonstance qui démontre l'intérêt de discuter de ces questions aujourd'hui. Nous ne serons pas formalistes ; si vous décidez de répondre aux questions des habitants sans les inscrire à l'ordre du jour, nous ne nous en formaliserons pas. Ces questions peuvent être examinées formellement, soit en les ajoutant à l'ordre du jour, soit par voie d'amendement. Nous pouvons parfaitement déposer des amendements. Nous utiliserons tout ce qui est possible pour que ces questions qui paraissent légitimes, soient abordées ce soir d'une façon ou d'une autre.

Mme PETIT

D'autres élus souhaitent-ils prendre la parole ?

M. MOURIN

Je ne soutiendrai pas l'idée de l'inscrire à l'ordre du jour ; un vœu n'est pas délibératif. Dès lors que nous soutenons un vœu, nous n'aurions pas de délibération pour mettre en œuvre une politique. Je comprends l'urgence d'une position, mais elle n'aura aucune réalité juridique. Je soutiendrai donc la Maire dans sa décision.

Mme PETIT

Je mets aux voix, afin que le Conseil d'Arrondissement puisse se prononcer sur l'opportunité, au titre de l'urgence, d'un ordre du jour complémentaire, qui nous amènerait à inscrire à cette séance les

vœux adoptés au conseil de quartier Pernety le mercredi 15 juin. J'appelle les membres de la majorité à voter contre cette procédure d'urgence.

Cette procédure est rejetée.

M. MAZUET

Bravo pour la démocratie locale ! Bravo Messieurs et Mesdames de la majorité municipale !

Mme PETIT

Nous poursuivons l'ordre du jour.

Il faudrait rouvrir la porte. La porte du Conseil d'arrondissement doit toujours être ouverte.

Mme PETIT va ouvrir la porte.

**- Projet de délibération 2016 DEVE 7
Mise à disposition par l'Observatoire de Paris du jardin de l'Observatoire (14^e) pour ouverture au public-Renouvellement de la convention de gestion**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit de l'ouverture d'un jardin au public. La Ville de Paris et l'Observatoire de Paris étaient liés par une convention datant de 1975 et revue en 2010. Elle est caduque depuis l'année dernière, ayant simplement été convertie des francs à l'euro et prévoyait entre la Ville et l'Observatoire un certain nombre de moyens de gestion pour permettre une ouverture au public de ce jardin. La Maire de Paris, son adjointe Pénélope KOMITES, et nous-mêmes, majorité municipale, sommes très attachés à rendre plus accessible des squares, des espaces verts, et des jardins de notre arrondissement, n'appartenant pas forcément à la Ville de Paris, ce qui est le cas de ce jardin de l'Observatoire.

Au moment de la campagne municipale, je m'étais engagée auprès des parents d'élèves à étudier la question et à permettre une ouverture beaucoup plus large au moment du renouvellement de la convention de gestion, qui regroupe à la fois des éléments matériels et des moyens humains, la Ville participant à l'entretien paysager du jardin, et à son entretien en termes de propreté et de gardiennage.

Malheureusement, après les attentats que nous avons connus, les ministères de tutelle de l'Observatoire et la Préfecture de police avaient demandé au Président de l'Observatoire, M. CATALA, de fermer le jardin de l'Observatoire. En effet, ils considéraient que les conditions de sécurité, dans le cadre de l'état d'urgence et de Vigipirate, n'étaient pas réunies pour assurer la sécurité du site. M. CATALA avait donc été amené à fermer le jardin. Nous avons réussi à nous mettre d'accord pour rouvrir sous certaines conditions, en particulier qu'une personne soit présente en permanence à la grille d'ouverture située boulevard Arago. C'est quelque chose que l'Observatoire et la Ville de Paris ont assumé financièrement. Une nouvelle période d'interruption a ensuite eu lieu. Parallèlement, nous étions en train de travailler avec la Direction de l'Observatoire à la rédaction d'une nouvelle convention, afin d'élargir de manière pérenne les horaires d'ouverture et s'approcher d'une ouverture classique d'un square de la Ville de Paris. Nous avons également travaillé depuis le mois de janvier dernier à intégrer dans cette convention une prise en charge par la Ville des travaux nécessaires demandés par l'Observatoire et la Préfecture de police pour le renforcement de la clôture qui sépare le jardin du reste du site d'activités de l'Observatoire. À cette condition, les ministères de tutelle et la Préfecture de police sont d'accord pour que le jardin soit ouvert sans qu'il y ait nécessairement une présence permanente d'un gardien, à des horaires calés sur ceux des squares municipaux.

Nous sommes suspendus à l'autorisation de la DRAC ; en effet, le site fait l'objet d'une attention particulière des ABF et de la DRAC. Dans l'attente, la mairie du 14^e arrondissement prend en charge le gardiennage depuis la rentrée des vacances de printemps, entre 16h00 et 19h00, du lundi au

vendredi, hormis pendant les vacances scolaires. Ce sera le cas jusqu'à ce que nous puissions réaliser les travaux nécessaires et pouvoir en faire profiter au plus grand nombre, et ce, tous les jours de la semaine. En effet, ce quartier compte de nombreux espaces verts, mais ils sont souvent situés dans des lieux fermés au public.

Nous serons tous d'accord pour procéder à ce vote. Il s'agit d'un engagement financier important, puisque nous prendrons en charge les travaux d'investissement nécessaires à la consolidation de la clôture. Par ailleurs, dans cette convention sont indiqués les termes concernant l'entretien du jardin. J'espère que cette convention ouvrira la voie à d'autres espaces verts du quartier qui mériteraient d'être un peu plus ouverts.

Je remercie mon équipe qui a beaucoup travaillé sur cette convention ; nous avons passé de nombreuses heures en réunion avec M. CATALA, qui s'est toujours montré de bonne composition mais qui était pris par ses différentes administrations de tutelle. Tout cela est dur à remuer.

Je voulais également remercier les enfants pour leur patience, qui ont vu les grilles de ce jardin fermées pendant de longs mois.

Les élus souhaitent-ils prendre la parole ?

Mme BLAUDEL

Je partage votre enthousiasme pour le renouvellement de cette convention ; les élus écologistes avaient eux aussi porté cette demande d'extension des horaires du jardin. C'est en effet un potentiel important pour ce quartier qui, vous l'avez dit, compte de nombreux espaces verts, mais dont peu sont ouverts au public. C'est une bonne nouvelle.

Peut-être pourrions-nous dans la partie non ouverte au public prolonger le partenariat avec l'Observatoire. Certains astronomes de l'Observatoire avaient émis le souhait il y a un an ou deux d'organiser à nouveau la Nuit des étoiles.

Nous partageons également votre souhait de voir d'autres espaces verts privatisés s'ouvrir au grand public.

Mme PETIT

Nous sommes en train de travailler avec un grand partenaire de la Ville de Paris pour un schéma directeur du site de l'Observatoire. J'espère que nous pourrions vous en dire plus très prochainement.

Je passe au vote.

DELIBERATION N° 111

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DEVE 7, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer une convention avec l'Observatoire de Paris afin de définir les conditions de mise à disposition du jardin de l'Observatoire (14^e) pour son ouverture au public.

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	27	dont 7	pouvoir
Pour :	27	dont 7	pouvoir
Contre :		dont	pouvoirs
Abstentions :		dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoirs

**- Projet de délibération 2016 DU 1
PLU - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale**

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme PETIT

Plusieurs délibérations importantes vont être rapportées par Mme AUFFRET. Je vous propose d'examiner à l'occasion de cette délibération concernant le PLU, les vœux déposés par le groupe écologiste qui la concernent. En outre, nous avons quelques demandes de prises de parole du public.

Mme AUFFRET

Un peu de pédagogie : à quoi sert le Plan Local d'Urbanisme ? Il détermine une grande partie de la politique municipale. Il s'agit, à partir d'un règlement fondé sur différents articles du Code de l'urbanisme de définir ce qu'il est possible de faire parcelle par parcelle, tant sur la quantité de m² à construire que sur la nature de ces m² et la façon dont ils sont répartis. Il détermine par ailleurs les grandes zones différenciées sur lesquelles le règlement est spécifique : zones urbaines, zones urbaines vertes, zones de grand service urbain. Je reviendrai sur ces termes, qui sont importants pour aménager la ville et répartir les types d'équipements sur le territoire.

Le PLU répertorie également des secteurs d'aménagement sur lesquels on ne raisonne pas à la parcelle, mais sur un territoire d'ensemble. Cela se traduit par des Orientations d'Aménagement et de Programmation, les OAP. Le PLU détermine également dans sa cartographie l'espace public et l'espace privé. Il ne constitue pas un levier sur l'affectation de l'espace public pour lequel il n'y a pas de permis de construire possible.

Le PLU peut être modifié ou révisé. Il s'agit aujourd'hui d'une procédure de modification et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable demeurent inchangées ; les protections du patrimoine architectural et du paysage urbain ne peuvent être allégées, la zone urbaine verte ainsi que la zone naturelle et forestière ne peuvent pas être réduites.

Ce PLU a été soumis à enquête publique ; tout a commencé en juillet 2014 avec la délibération de lancement du PLU. L'enquête publique a lieu dans les 20 arrondissements de Paris ; elle est toujours en cours, se clôturant le 10 juillet, par le passage en Conseil de Paris. À l'issue de cette enquête publique, certains points sont remontés et neuf recommandations sont nées.

En dehors du fait d'adapter sa réglementation, l'idée du PLU était de mettre en scène les objectifs de la mandature. La modification contribue à la poursuite des objectifs politiques de la mandature en faveur du logement pour tous. L'objectif était de produire 10 000 logements par an ; la loi SRU qui porte à 25 % la proportion de logements sociaux à l'horizon 2025 va passer à 30 %. Sur Paris, on passera à plus 19 hectares de zones UG et à moins 30 hectares de zones GSU. Dans le 14^e, l'hôpital Saint Vincent de Paul va passer de zone GSU en zone UG. Si on ne change pas sa catégorie, on ne peut le modifier et y construire le projet d'éco-quartier que je décrirai tout à l'heure.

Le deuxième engagement de la mandature portait sur l'environnement et la biodiversité. Le PLU modifié intègre les adaptations réglementaires nécessaires afin de faciliter la végétalisation et le développement de l'agriculture urbaine. À travers le PLU, il sera possible d'augmenter de 11 hectares la zone urbaine verte à l'échelle de Paris.

Le troisième élément concerne la transition énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique. Ce règlement intègre des outils et des mécanismes plus efficaces afin de favoriser l'émergence de projets à haute performance environnementale, de développer davantage encore la végétalisation des immeubles, et de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Le quatrième élément porte sur la qualité de vie et l'attractivité : il s'agit de mener des actions en faveur des nouveaux quartiers et d'améliorer les quartiers déjà urbanisés. Il s'agit également de protéger les activités existantes, notamment les activités commerciales.

Le deuxième aspect de ce PLU est son évolution, avec l'intégration des réserves dans le texte. De nouveaux mots émergent, d'autres changent de sens en fonction de la façon dont ils sont utilisés. Beaucoup d'entre eux sont des sigles, que vous retrouverez dans les 4 ans à venir si ce PLU est approuvé :

- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC). Parmi les CINASPIC, se trouvent des Espaces Logistiques Urbains (ELU). Cela me permet d'introduire la première proposition que nous faisons dans l'arrondissement : l'ajout d'un périmètre de localisation d'équipements au 101-105 boulevard Brune. C'est concrètement une proposition à voter. La deuxième proposition est l'ajout d'un périmètre de localisation d'équipements sur l'îlot Vandamme Nord. Les espaces de logistique servent à mieux circuler en ville et à mieux répartir les marchandises. C'est un enjeu qui se développera au fur et à mesure que l'on décidera que les camions ne peuvent plus circuler de la même façon en ville ;

- Les espaces libres : sauf spécification contraire, cette expression désigne les espaces qui sont hors des voies libres de construction en élévation, à l'exception des équipements et des serres de production agricole, des composteurs et des aires couvertes de stationnement des vélos. Cela exclue les surfaces surplombées par des éléments de construction ;

- Le matériau biosourcé : les matériaux de construction sont dits biosourcés lorsqu'ils sont issus, en totalité ou en partie, de la biomasse végétale ou animale ;

- Le logement locatif intermédiaire, que vous trouverez sous le terme LLI.

M. AZIERE

Je n'en ai pas vu beaucoup dans le 14^e.

Mme AUFFRET

Je termine. Les logements locatifs intermédiaires sont ceux définis à l'article L.302-16 du Code de la construction et de l'habitation, à l'exclusion du logement social et à l'exclusion du logement en accession à la propriété.

La modification du PLU va également changer le stationnement et la place de l'automobile, souhaité par la majorité. La modification du PLU supprime les obligations de construire des places de stationnement pour les logements et fixe des normes maximales pour les bureaux, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Il n'a pas été possible de supprimer complètement ces normes pour les bureaux, afin de rester compatible avec le schéma directeur de la Région Ile-de-France, également appelé SDRIF. Par ailleurs, nous favorisons le stationnement des deux-roues motorisées au détriment des voitures. Dans les parkings à construire, il est en effet proposé d'augmenter la surface dévolue aux deux roues motorisées, en comptabilisant désormais les 2 % exigés par rapport à la surface des seules places et non par rapport à la surface du parking, y compris les surfaces de circulation, comme dans le PLU actuel. Il s'agit de favoriser le stationnement des vélos. Le dossier soumis à enquête publique a proposé de passer le pourcentage des surfaces dédiées de 2,25 % à 3 % de la surface totale ; en parallèle seront facilitées les conditions de réalisation de ces aires par la possibilité d'implanter deux tiers du local dans les fameux espaces libres que je mentionnais tout à l'heure.

Un effort est fait en faveur du logement : la notion de COS (Coefficient d'Occupation des Sols) a été supprimée par la loi ALUR. On ne peut le réintroduire. La constructibilité reste donc régie par les seules règles de gabarit et d'espaces libres. En la matière, le dossier soumis à enquête publique maintient les règles actuelles du gabarit, qui sont conformes au respect du paysage parisien et à l'économie générale du PLU. C'est donc bien pour préserver un mécanisme de régulation des destinations au profit du logement que la modification du PLU apporte une solution à la suppression de l'article 14 par la loi ALUR.

Encore de nouveaux sigles : les destinations du Code de l'urbanisme sont réparties en deux familles, la première étant la fonction résidentielle, où l'on trouve de l'habitation, ainsi que les CINASPIC dont je parlais tout à l'heure, et que l'on appellera surfaces SPH (Surfaces de Planchers d'Habitation). La deuxième famille est l'activité économique, qui comprend les commerces, l'artisanat, les bureaux, les hôtels, l'industrie, que l'on appellera surfaces SPE (Surfaces de Planchers Économiques).

Les deux grandes zones sont maintenues : protection du logement et mixité habitat-emploi, permettant le rééquilibrage est-ouest, l'ancien COS différencié selon les zones pour les logements et les bureaux.

Le troisième point concerne le nouveau mécanisme différencié mis en place selon ces deux zones : dans le secteur de protection de l'habitation, que nous allons appeler l'ouest parisien, le SPH ne pourra pas diminuer par rapport à l'existant. Dans les projets augmentant la surface initiale, celle-ci devra être obligatoirement dévolue à de la SPH. La SPE préexistante pourra être reconstituée et dispose d'une possibilité de développement limitée à 10 %, afin de permettre des compléments de constructibilité des mises aux normes. Sur les terrains non bâtis, la totalité de la surface devra être destinée à la SPH.

Dans le secteur d'incitation à la mixité habitat-emploi, c'est-à-dire plutôt l'est parisien, où il y a déjà beaucoup de logements, la SPH ne pourra pas diminuer par rapport à l'existant. C'est plus protecteur que l'ancien système qui n'interdisait pas de transformer du logement en bureau si l'on respectait le COS en vigueur.

Sur les terrains nus présentant de la constructibilité, il n'y a pas de contrainte de destination puisque c'est une zone qui privilégiait la mixité fonctionnelle.

Cela a l'air long, mais nous avons essayé de condenser et d'en montrer les grands enjeux.

Les autres volets d'action en faveur du logement sont les suivantes :

- L'évolution des servitudes par zone ; il existe des zones en déficit de logement social. Le seuil de déficit de 20 % passe à 25 %, augmentant mécaniquement l'obligation de logement social, dès que vous avez une surface de plancher de 800 m² de logement passe de 25 % à 30 %. On vise une augmentation de la proportion de logement social dans les zones de déficit. Dans les zones hors déficit, une obligation est créée, dès 800 m² de logement, de faire 30 % de logement intermédiaire, conformément au Plan Local de l'Habitat ;

- Concernant les réserves, nous avons regardé tout l'arrondissement, chacun y est allé de ses hypothèses de travail, mettant des « gommettes » disant, par exemple : « Il serait bien, lors du prochain dépôt d'un permis de construire, de pouvoir intégrer ces réserves et donner de grandes orientations. Si un permis de construire est donné, alors il devra y avoir tant de logement social et tant de logement intermédiaire, en fonction du lieu où il est déposé ». Certains grands acteurs ont beaucoup de terrains, et il est possible d'établir avec eux des protocoles spécifiques.

Ces réserves augmentent, passant de 197 à 385 dans le dossier soumis à enquête publique, dont 36 pour le logement intermédiaire. Les nouvelles réserves ont été positionnées sur les parcelles mono propriété, occupées par de l'activité et mutables en logements, ainsi que sur des biens de l'État ou des immeubles tertiaires d'institutionnels publics.

Voici les emplacements réservés :

1 bis rue de Chatillon, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;

103 avenue du Maine, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
11, rue Édouard Jacques, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
117, rue d'Alésia, un LS 100-60 ;
13-15, Villa Virginie, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
14, rue Saint Yves, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
15-17 Villa Saint Jacques, un LS 100-30 ;
15 bis avenue du Général Leclerc, un LS 100-60 ;
16 rue Pernety, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
16, rue Saint Yves, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
20, rue Dareau, un LS 100-30 ;
21 rue Boulard, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
27 bis-29 bis rue du Moulin Vert, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
30, rue Pernety, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
35, rue Maurice Ripoché, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
36, rue de l'Abbé Carton, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
37, avenue Villemain, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
44, rue de l'Amiral Mouchez, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
46, rue Beaunier, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
58, rue de la Santé, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
58-61, rue de Pernety, LS 100-60 ;
70, avenue du Général Leclerc, LS 100-30 ;
76-80, boulevard Brune, un LS 100, mise en compatibilité avec le PLH ;
77 av du Maine, LS 100-60 ;
9, Villa Saint Jacques, un LS 100-30.

Je passe à la mesure en faveur de la végétalisation, de l'agriculture urbaine et de l'environnement, qui augmente les objectifs d'espaces libres et de végétalisation en proposant une hausse des obligations de 10 % par rapport à ce que prévaut aujourd'hui en matière de végétalisation et d'espaces libres. Cette augmentation est à pondérer, soit en pleine terre, soit en façade, soit en terrasse, avec une pondération favorisant la pleine terre. Cette surface complémentaire permet de faire plus en s'adaptant à la configuration du site et aux objectifs que nous portons d'inciter à la végétalisation des façades et des toits. Cela permet également un léger retrait d'alignement pour permettre des plantations grimpantes. Cela aura des conséquences sur le bâti ; il faudra mettre un retrait pour compter l'espace des plantes. Cela introduit une obligation de végétalisation des terrasses plates de plus de 200 m² ; cela favorise l'agriculture urbaine dans les espaces libres et en toiture, en autorisant les serres et les systèmes de production agricole hors gabarit, comme pour le photovoltaïque et les systèmes d'économie d'énergie. Cela permet également de développer les espaces verts dans les orientations d'aménagement et de programmation. L'article 15 évoque les sujets suivants : traitement des eaux pluviales, collecte des déchets, performances énergétiques et environnementales des bâtiments. Sa rédaction s'inscrit dans les objectifs du plan climat ; il fixe ainsi des objectifs clairs dans la construction œuvre diffuse et pose des prescriptions dans les zones d'aménagement concertées, dites ZAC.

Les recycleries sont intégrées dans les CINASPIC et leurs implantations sont ainsi facilitées.

Ce PLU porte un autre axe fort en matière de commerce et d'artisanat ; 256 kilomètres de linéaire sont actuellement protégés au PLU en vigueur, mais le dossier soumis à enquête publique a ajouté environ 35 kilomètres de protection après un travail de concertation avec les 20 mairies d'arrondissement. L'essentiel des demandes est pris en compte. Cela fait donc plus 14 % de linéaire protégé. Par ailleurs, il est prévu de faire évoluer le règlement pour que les commerces d'angle soient en totalité protégés, y compris si l'un des côtés du commerce est dans une partie non protégée.

En ce qui concerne le patrimoine, on note l'intégration d'une quinzaine de demandes du classement Protection Ville de Paris (PVP) formulées à l'enquête publique, répondant à des critères objectifs de prise en compte ; ces 15 sites correspondent à 47 adresses parcellaires, car l'un des sites à protéger (le site Clignancourt) comporte plusieurs adresses. Dans le 14^e, il s'agira de protéger le patrimoine par cette gomme PVP, au 314, boulevard Raspail, au 22 rue de l'Ambre et au 49-51 rue du Montparnasse.

Les OAP servent à plusieurs projets : les nouveaux projets urbains et l'actualisation de projets déjà en cours, mais permettant de donner un nouveau cadre à des opérations déjà entamées.

Sur l'ensemble du territoire parisien, les OAP sont en faveur de la cohérence écologique. Il s'agit de préserver et mettre en valeur la couronne, principal lieu d'interconnexion du territoire parisien avec les continuités écologiques franciliennes. Les espaces libres des centres sportifs de la couronne seront mobilisés pour enrichir leur diversité écologique et pour les transformer en parcs de sport et de loisirs. La petite ceinture ferroviaire fera l'objet d'une reconquête afin d'y développer de nouveaux usages préservant sa fonction écologique.

Dans le 14^e, les OAP vont concerner le secteur de Saint Vincent de Paul, de Montparnasse et de Plaisance Porte de Vanves.

Saint Vincent de Paul est la nouvelle OAP. Pour donner suite aux nombreuses contributions recueillies lors de l'enquête publique, le dispositif réglementaire encadrant l'aménagement du secteur a été modifié dans le sens d'une plus grande souplesse, faisant en sorte de donner sa place au processus de concertation qui doit accompagner la poursuite des études dont nous parlerons tout à l'heure.

Le deuxième OAP, Gaité Vandamme, va être modifié. Il faut restructurer l'ensemble immobilier Vandamme nord, comprenant l'hôtel Pullman et le centre commercial Gaité, afin d'adapter les équipements à l'évolution des pratiques commerciales et touristiques, d'améliorer le fonctionnement de la bibliothèque publique, qui va changer de place, de créer un équipement d'accueil de la petite enfance, et de réaliser un programme de logements sociaux d'une surface de plancher minimale de 4 275 m².

La troisième OAP, celle de Plaisance-Porte de Vanves, demeure inchangée. Il s'agit de la replacer dans un nouveau cadre.

Nous avons condensé à peu près 500 pages et je serai très heureuse de répondre à vos questions. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci Marianne, merci à mes adjoints et au groupe de la majorité municipale, qui ont enrichi les contributions à ce PLU parisien, pour être en cohérence avec nos idées et notre programme. En effet, le PLU est l'un des principaux outils d'un élu local pour réaliser ses engagements, comprenant des dimensions importantes en termes d'aménagement de ville durable. Un PLU nous engage pour plusieurs années. Une ville durable, c'est du logement accessible pour le plus grand nombre. C'est aussi de l'écologie dans la manière de concevoir la Ville, c'est aussi la protection de ce qui fait Paris, en termes de vie de quartiers, en termes de commerce, en termes de gestion des déchets, de lutte contre la pollution, et de protection du patrimoine.

Avant de passer la parole aux élus, nous avons une demande de prise de parole du public : M. Jean-Pierre COULOMB.

M. COULOMB

J'interviens avec une double casquette. Dans le cadre du PLU, les associations « Politique Logement Paris 14 » et « Urbanisme et Démocratie » ont déposé une contribution commune dans les cahiers. Cette contribution concerne l'équipement public, les réserves pour logement social, et l'économie locale. Je n'interviendrai pas sur tous les sujets, mais surtout sur les équipements et le logement. Nous avons donc fait plusieurs propositions mais les réponses faites par la Ville de Paris sont très floues. Nous nous demandons ce qui est mis au vote du Conseil de Paris puisque le public n'a pas accès à l'atlas modifié après enquête. Nous espérons que s'il y a une enquête -avec les contributions du public et des entités consultées- il y aura une différence entre l'atlas du PLU de l'enquête et celui soumis au vote du Conseil de Paris.

En ce qui concerne les équipements, nous suivons de très près la construction de logements dans le 14^e et nous avons constaté que de nombreux logements ont été créés à Broussais. Par ailleurs, des aménagements sont en cours au-dessus de la Petite Ceinture rue de Vouillé et de nombreux

logements sont créés au-dessus du dépôt de bus de la Porte d'Orléans. Or, on ne voit pas dans le projet PLU d'emplacements réservés pour des établissements scolaires dans le sud de l'arrondissement. Nous avons demandé à réserver deux emplacements pour des écoles dans le sud, et pour une médiathèque dans le quartier de la Porte d'Orléans.

La réponse est très floue ; en effet, on nous renvoie aux critères de sélection des nouveaux équipements qui sont l'exploitation maximale des équipements existants. Je ne sais pas si les écoles du sud sont particulièrement déficitaires en effectifs, mais je ne pense pas que les parents d'élèves trouvent qu'il y a trop de places dans les écoles ou que les classes ne sont pas assez chargées.

On nous dit aussi que les équipements publics existent dans le cadre de la programmation de l'aménagement. C'est là le problème. Dans l'aménagement de la Porte d'Orléans, il n'y a pas d'équipements publics, de type écoles.

On nous dit ensuite que pour compléter la sélection des équipements publics à créer, il faut se reporter au diagnostic qui a été fait pour ce PLU. Or, ce que l'on voit dans ce diagnostic, c'est qu'il est basé sur le passé et que les données datent de 2010. Or, les constructions vont avoir lieu dans l'année qui vient.

On peut aussi constater dans le quartier de la Porte de Vanves un vieillissement de la population, ce qui explique qu'il y ait moins d'élèves. Or, qui dit vieillissement, dit renouvellement : tout le monde vieillit, puis tout le monde meurt. On peut donc s'attendre à un rebond de la population du côté de la Porte de Vanves.

On ne connaît donc pas la suite donnée à ces demandes.

En ce qui concerne les logements, certaines parcelles pourraient être désignées pour des logements sociaux. J'ai noté que le 16 rue Pernety et le 21 rue Vilar seraient 100 % réservés au logement social, en cas de mutation. Ce sont de bonnes nouvelles, ces parcelles étant signalées à la mairie du 14^e depuis des années. En effet, le 16 Pernety est vide depuis 5 ou 6 ans, tout comme le 21 Vilar.

Nous n'avons pas entendu parler du 35 rue Maurice Ripoché, un hôtel vide depuis 5 ans. Si ? Mme AUFFRET en a parlé ?

Un autre objectif de cette mise à jour du PLU est de repérer les derniers immeubles en mono-propriété. D'après Ian BROSSAT, ils sont devenus très rares. Un ensemble d'immeubles a été signalé, sur trois rues différentes : 29, rue Hippolyte Maindron, 29 rue Mesnard et 26 rue des Plantes. Pourquoi ne pas le désigner pour du logement social ? Je ne l'ai pas non plus entendu dans la liste de Mme AUFFRET.

Nous demandions également que l'immeuble du 12 rue Julia Bartet, appartenant à la Ville de Paris, soit réservé logement social. Il pourrait en effet agrandir la résidence étudiante voisine.

Mme AUFFRET

Nous allons en parler à travers les vœux qui seront présentés.

M. COULOMB

Dernier point concernant le logement ; cela fait longtemps que l'Association « Urbanisme et Démocratie » discute avec la mairie du 14^e pour trouver un avenir à la maison grecque, cette petite maison enclavée entre la rue des Thermopyles et la rue de Plaisance. Le lis le commentaire : « Avis technique plutôt défavorable, car c'est une copropriété. » Cela n'arrête généralement pas la Ville de Paris quand elle veut faire des restructurations de foncier. J'ai même vu des délibérations en Conseil de Paris pour déplacer de 20 cm le mur d'une propriété. Elle sait donc le faire. Nous nous étonnons que les services s'appuient sur cette raison. Je ne reviens pas sur le projet lui-même mais sur l'aspect technique du projet.

Mme PETIT

Le règlement intérieur limite à 30 minutes la prise de parole du public, mais je vous laisse terminer.

M. COULOMB

J'ajouterai juste que nous avons signalé le caractère très peu rempli de l'immeuble de bureaux situé à l'angle Maindron, Sablier, Ménard. Ce lieu pourrait être restructuré pour accueillir des activités liées à l'économie sociale et solidaire.

Mme PETIT

Merci. Je vais donner la parole aux élus qui l'ont demandée.

M. AZIERE

Après cette présentation exhaustive du PLU parisien, je remercie M. COULOMB d'avoir remis l'accent sur le 14^e. En effet, on peut se perdre dans cet enchevêtrement de règles du PLU qui concernent l'ensemble du territoire parisien. Il est plus intéressant de voir quelles orientations il porte à notre arrondissement.

Je vais être moins d'accord avec vous en ce qui concerne la politique de l'exécutif, en particulier dans le domaine du logement. L'objectif du PLU est triple : améliorer le cadre de vie de ses habitants, stimuler la création d'emplois et réduire les inégalités. Bien que ce PLU veuille s'adapter aux nouvelles modalités de la loi ALUR, bien qu'il veuille intégrer le plan climat, bien qu'il dise vouloir rééquilibrer en matière de logements (en particulier de logements sociaux) l'est et l'ouest parisien, bien qu'il veuille adapter sa politique à de grands projets d'aménagement urbain (nous aurons l'occasion de parler de Saint Vincent de Paul), il faut se poser quelques questions sur l'évolution de ses effets produits dans notre arrondissement. Contrairement aux idées martelées par ce PLU, je pense qu'il renforce, en particulier dans le 14^e arrondissement, un déséquilibre entre la part des logements sociaux et la part des logement intermédiaires, qui va amener le 14^e arrondissement dans le peloton de tête des arrondissements qui illustrent, malgré tous les discours établis, l'absence de régulation et de rééquilibrage entre les différents types de logements et entre les différents secteurs de Paris.

Si je m'en tiens au 14^e arrondissement, je constate qu'entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2015, le parc immobilier est passé de 20 à 30 % de logements les plus sociaux (ceux de la loi SRU). C'est 5 points au-delà de la loi ALUR, avec un peu plus de 21 000 logements dans le 14^e arrondissement. À ce rythme, nous n'aurons plus rien à envier, ni au 13^e arrondissement, avec ses 40 % de logements sociaux, ni au 20^e arrondissement, (35 %), ni au 19^e arrondissement (un peu plus de 41 %).

Mme la Maire, je le dis ici solennellement : attention aux équilibres du 14^e arrondissement. Vous en êtes aujourd'hui la principale responsable. Je parle des équilibres sociodémographiques. Le 14^e est un arrondissement dont les équilibres sociodémographiques sont à la fois exemplaires et fragiles. C'est un arrondissement à la fois populaire et bourgeois, sans les antagonismes des deux mentalités. Si l'on regarde les statistiques de l'INSEE, il mêle de façon égale les différentes catégories : employés, professions intermédiaires, cadres, ouvriers, retraités. C'est un concentré de Paris où les classes moyennes, les classes populaires, s'équilibrent. Il n'y a pas de raison que le 14^e arrondissement paye au sud de Paris ce que vous prétendez être un rééquilibrage est-ouest et que vous faites semblant de ne pas mettre en pratique - nous l'avons vu avec les provocations de lan BROSSAT dans le 16^e arrondissement. Cela démontre bien qu'au-delà de l'affichage, il n'y a pas de volonté de rééquilibrage et pour l'instant, c'est dans notre arrondissement que se fait cette surenchère.

C'est encore dans le 14^e que le plus grand nombre d'emplacements sont réservés pour le logement social (une quarantaine) ; des quotas renforcés de logements sociaux SRU s'appliquent, bien au-delà des 30 % de la loi ALUR (entre 50 et 100 %). Ce n'est plus de la mixité sociale. Le PLU ne prévoit aucune mesure incitative à la construction de logements intermédiaires. Ce dont le 14^e manque le plus est la production de logements intermédiaires, alors que les logements intermédiaires participent autant à la mixité sociale. Ce serait d'autant plus nécessaire dans le 14^e que nous ne sommes pas dans une zone déficitaire ; on aurait donc pu marquer la PLU avec une volonté forte de produire du logement intermédiaire, et pas uniquement du logement social. Ce n'est pas de cette

façon que nous atteindrons les objectifs de mixité sociale, ni d'amélioration du cadre de vie, qui plus est, à la veille d'une politique d'aménagement du logement au niveau de la métropole.

Tout ceci me semble relié aux préoccupations des habitants du 14^e et dans leur difficulté à trouver une offre de logement qui corresponde à la diversité réelle de la demande de logements. Je reviens sur ce qui a été dit précédemment. J'ai été un peu choqué de la façon avec laquelle vous avez écarté d'un revers de la main le caractère d'urgence des vœux qui vous étaient présentés par le conseil de quartier Pernety. L'été dernier, le quartier était en état d'urgence. L'été a été chaud, avec des scènes de violence auxquelles nous ne nous attendions pas. Entre le 15 et le 20 juin, il y a 5 jours, mais entre notre Conseil d'arrondissement et le prochain, il y a trois mois. C'est un facteur qui pouvait vous permettre de renforcer la demande du conseil de quartier Pernety sur l'examen de ces vœux.

Ces déséquilibres auxquels nous arriverons peuvent participer de cette ambiance de dégradation du climat social dans l'arrondissement, en particulier dans certains quartiers. J'appelais cela une perte de résidentialité. Je suis content de voir que le PLU est censé préserver la fonction résidentielle de nos arrondissements et de notre ville. En l'occurrence, je trouve que le 14^e arrondissement est en situation de ne pas préserver son caractère résidentiel.

C'est un PLU que nous ne voterons pas, car il ne nous paraît pas mener véritablement le 14^e vers une évolution urbaine, mais plutôt dans une impasse.

Mme PETIT

Je voudrais clore sur l'aspect de surenchère dans le quartier Pernety, par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière : nous avons agi tout au long de cette année, et même avant le 14 juillet. Les premiers résultats du travail de la police et de tous les partenaires ont été effectifs avant les incidents très graves que personne ici n'a sous-estimés. Il n'est pas vrai de faire croire que rien n'a été fait. Nous avons toujours répondu aux habitants, aux collectifs, aux différentes associations. Nous les avons rencontrés plusieurs fois cette année.

Comme chaque année depuis que je suis maire, nous demandons au préfet de police des renforts en cette période. Nous n'avons pas non plus attendu cette année pour le faire, comme le font d'autres maires d'arrondissement. Ces renforts ont toujours été là. C'est pour cela que nous avons pris l'initiative, avec Cédric GRUNENWALD, de réunir les acteurs du quartier Pernety pour faire à nouveau un point sur la situation avant l'été et leur annoncer de nouvelles mesures et les informer de ce qui a été réalisé ces derniers mois.

Vous savez que nous ne sommes pas toujours d'accord quant aux amalgames faits entre sécurité, dégradation du climat et politique du logement.

M. LESAIN

Concernant le fait que vous avez travaillé sur le sujet du quartier Pernety avant qu'il ne s'embrase l'été dernier, on ne peut pas vous reprocher, en effet, de réunir certaines personnes pour travailler sur ces questions. Je crois seulement que les habitants de ce quartier seraient heureux que vous fixiez des obligations de résultat et non pas des obligations de moyens.

J'ai lu comme vous tous l'analyse du PLU précédent dans l'exposé des motifs. Il dresse tous les résultats obtenus sur les neuf dernières années, le dernier PLU ayant été voté en 2006. Le souci est que le seul point concernant le 14^e arrondissement porte sur la mobilité et la mise en place de la traverse Bièvre-Montsouris, ligne dont vous avez décidé il y a quelques semaines de réduire le service.

Dans le document annexe, un peu plus complet, d'autres éléments justifient nos inquiétudes, notamment une cartographie en page 92 qui illustre clairement ce que nous répétons : entre 2011 et 2014, les plus grands axes du 14^e ont perdu des commerces, que ce soit la rue d'Alésia, l'avenue du Général Leclerc, la rue Raymond Losserand, la rue Didot, la rue de l'Ouest, l'avenue du Maine, la rue Brézin, la rue Poirier de Narçay, l'avenue Jean Moulin, le boulevard Jourdan. Tous ces axes sont

matériellement fixés sur cette carte. Si les chiffres étaient plus récents, ce serait encore plus net, je le crains.

Concernant les équipements culturels réalisés, on apprend que figure au bilan de ce PLU 2010-2016, je cite : « une fondation d'art thérapie pour enfants dans le bâtiment de la ferme Montsouris ». Ceux qui écrivent cela ne sont pas passés récemment rue de la Tombe-Issoire. Il ne s'y passe pas grand-chose pour l'instant.

Au-delà de ces déceptions concernant le 14^e, nous avons d'autres réserves concernant le projet de modification, en particulier en matière de logement, Éric l'a très bien dit. Il nous est proposé d'y intensifier la production de logements sociaux et d'y affecter 30 % de la surface d'habitation. Contrairement au logement social, la réalisation de logements intermédiaires est une faculté, non une obligation. Les espaces réservés au logement social sont doublés, passant de 177 à 384, ceux réservés au logement intermédiaire sont de 34. La Ville continue de favoriser le logement social au dépend du logement intermédiaire et des classes moyennes, les « ni-aisés ni-aidés ». Il n'est fait nulle part état d'une volonté quelconque de relancer l'accession à la propriété, notamment l'accession sociale à la propriété, ni d'un plan d'envergure pour le logement étudiant à l'échelle de Paris.

Dans ces conditions, au regard de ce que l'on vient de se dire sur le logement intermédiaire, Paris est condamnée à rester une zone extrêmement tendue. Nous contestons cette direction, celle d'une mixité qui ne va toujours que dans un seul sens. À Paris, et dans le 14^e, notamment aux portes de la Ville, le taux de logements sociaux avoisine les 90 % dans certains quartiers. Mme HIDALGO et M. BROSSAT sont choqués par des quartiers qui comportent 75 % de logements privés, mais jamais par des quartiers qui comportent 75 % de logements sociaux. Ce ne sont pas forcément des quartiers qui vivent bien. La mixité sociale, oui, mais une mixité dans les deux sens, sinon cela aboutit à la ghettoïsation. Nous sommes très bien placés pour cela dans le 14^e.

Je voudrais citer l'un de mes auteurs favoris, Pascal CHERKI, qui nous expliquait il y a quelques années dans cette même instance, au moment de parler du PLU précédent : « *Nous souhaitons avoir comme réflexion d'éviter de concentrer les logements sociaux. La difficulté actuelle est qu'ils sont concentrés à 90 % au sud de la rue d'Alésia. Nous devons maintenir un équilibre.* » Merci, M. CHERKI ! Je vous propose donc que toutes les adresses qui nous ont été données, situées au sud de la rue d'Alésia, frontière citée par M. CHERKI, puissent faire l'objet d'amendements ce soir.

Il n'y a pas de réserves à la Porte de Vanves car le taux de logement social y est supérieur à 90 %, M. BOUABBAS.

Mme PETIT

Depuis 70 ans ! Ce n'est pas le bilan de la gauche.

M. LESAIN

Il me semble que les HBM n'étaient pas exactement sur la même logique que les logements sociaux d'aujourd'hui.

Nous avons sur cette modification du PLU des réserves en matière environnementale. J'ai cru comprendre que le groupe écologiste, qui a déposé quelques vœux, en a également. Paris est l'une des villes les plus densément peuplée au monde. Elle manque d'espaces verts : 18 des 20 arrondissements sont en situation de carence, selon la Cour des Comptes. Nous sommes sauvés par le parc Montsouris. Les Parisiens aspirent à plus d'espaces de respirations. Sur ce point, le PLU manque d'ambition en ce qui concerne certaines continuités écologiques, sur la nature en ville, sur la biodiversité. Il est proposé de passer de 8,5 hectares à seulement 10,3 hectares de zones vertes. Les espaces verts ne sont pas protégés puisque tous ne sont pas classés en zone urbaine verte. Ils sont exposés à des réductions d'emprise et à des changements de destination pour des implantations de nouveaux immeubles. Compte tenu de l'actualité, il serait intéressant de rappeler que les espaces de pleine terre assurent une mission essentielle, celle de la perméabilité du sol, qui réduit la vulnérabilité de la ville.

Nous avons aussi des réserves en matière de stationnement ; la suppression de l'obligation de prévoir du stationnement pour des immeubles nouveaux d'habitation et la réduction de cette obligation pour les immeubles de bureaux ont deux conséquences directes : la saturation du stationnement en surface (qui rapporte davantage depuis la hausse des tarifs) et l'augmentation du nombre de véhicules circulant à la recherche d'une place de stationnement.

Sur le plan des deux roues, le ratio de 2 % ne tient pas compte de l'évolution des usages alors qu'il n'existe que 40 000 places pour plus de 100 000 deux-roues circulant quotidiennement dans Paris. La mairie de Paris continue donc à mener la politique anti transport individuel proposée par M. BAUPIN, sans pour autant proposer une politique alternative de transport en commun.

Ce projet de modification du PLU souffre d'un complexe récurrent dans les projets municipaux. C'est vrai ailleurs dans Paris, notamment en ce qui concerne la fermeture des voies sur berge ; c'est également vrai sur l'avenue du Général Leclerc. La mairie de Paris fait totalement fi de la métropolisation des enjeux inhérents à ce PLU, sans penser qu'elle n'est pas seule dans cette métropole parisienne. Dès l'année prochaine, l'urbanisme sera une prérogative partagée avec la métropole du Grand Paris, qui sera compétente sur l'aménagement et la politique du logement.

Les questions de logistique urbaine relèvent aussi de cette approche élargie à l'ère métropolitaine, sans même parler du réseau Grand Paris Express, tant dans sa partie transport de marchandises, que dans sa partie transport de personnes.

Pour toutes ces raisons, nous porterons un avis défavorable sur ce projet de délibération.

M. LETISSIER

Il est évident que l'on retrouve des clivages politiques sur cette discussion autour du PLU. Ils ne sont pas nouveaux, notamment ceux portant sur le logement. Je voudrais répéter ce que la majorité répète souvent sur ces questions de mixité sociale : il faut se reporter sur un certain nombre d'études chiffrées et historiques sur le processus de « gentrification » à Paris qui s'accélère depuis plusieurs années. Nous n'avons peut-être pas les mêmes chiffres ni les mêmes références, mais nous contestons le diagnostic que vous faites.

Le PLU discute du futur de la Ville. Les écologistes sont très impliqués sur cette question, afin de pousser vers une ville de transition écologique. Nous avons toujours été vigilants sur les avancées que permet une modification du PLU, tant sur le règlement général qui s'applique à l'ensemble de la Ville que sur les destinations prévues pour certaines parcelles, notamment dans notre arrondissement. C'est pourquoi nous avons déposé quelques vœux qui concernent des parcelles du 14^e arrondissement. Nous souhaitons souligner que la modification présente, si elle apporte un certain nombre d'avancées, aurait pu être plus ambitieuse sur la méthode ; la Maire de Paris a souhaité aller assez vite sur cette modification du PLU, mais pour aller plus loin, il aurait été intéressant de proposer l'outil « révision » du PLU plutôt que l'outil « modification ». Cela nous aurait permis de faire évoluer davantage certaines questions.

Un certain nombre d'avancées sont à noter dans cette modification du PLU :

- Création des espaces de logistique urbaine qui vont permettre un maillage plus fin de la logistique sur tout le territoire parisien, (avec la fameuse question de la livraison du dernier kilomètre) ;
- Introduction de l'article 15 dans le règlement général, qui propose des performances énergétiques et environnementales que nous réclamions depuis un moment. La transition énergétique se fait au niveau des bâtiments écologiques, à travers le développement d'énergies renouvelables, partout où cela est possible. Ma collègue Célia BLAUDEL reviendra sur ce point plus en détail. Cependant, nous aurions souhaité aller encore plus loin sur certains points, notamment sur des dispositions relatives à la récupération des eaux de pluie, sur les obligations de performance énergétique des nouveaux bâtiments, ou sur les travaux prévus sur les bâtiments existants ;
- Végétalisation renforcée ;
- Nouvel outil mis en place suite à la suppression du COS, qui introduit la protection de l'habitation dans les secteurs en déficit de logement. C'est fondamental dans une ville comme Paris où la crise du logement sévit très fortement et touche les habitants en les empêchant de trouver un logement adapté à leurs besoins. C'est aussi le sens de notre engagement en faveur du logement social.

Enfin, un sujet nous est cher ; il concerne la question du devenir du périphérique, qui sera un enjeu majeur pour Paris dans les prochaines décennies. Le périphérique crée de fait une sorte de ceinture grise entre Paris et les communes avoisinantes, ce qui est pour nous anachronique. Il faudra travailler dans les années à venir à casser cette barrière du périphérique, ce qui nous amène à repenser toute la question du lien entre Paris et les communes adjacentes. Au Conseil de Paris, le groupe écologiste fera un certain nombre de propositions sur cette question du périphérique qui concerne notre arrondissement.

Nos vœux portent sur un certain nombre de parcelles. Je ne sais pas comment vous voulez procéder, Mme la Maire. Nous sommes prêts à les présenter une fois que tous les groupes politiques auront pris la parole. Je laisserai Célia BLAUDEL compléter sur l'aspect énergétique et environnemental.

M. LIEBAULT

Le groupe communiste Front de gauche considère que cette modification du PLU va dans le bon sens. Nous notons certaines évolutions positives : la création de nouvelles réserves pour le logement social, l'extension du périmètre de déficit du logement social compte tenu du passage de 20 à 25 % de logement social dans l'objectif à atteindre, l'inclusion de périmètres nombreux de localisation d'équipements de logistique urbaine (ELU), et des évolutions positives en matière de transition énergétique. Avant d'aller plus loin, je voudrais réagir à l'intervention de M. AZIERE sur une espèce de seuil idéal social à atteindre. Je ne sais pas comment il est possible de graver dans le marbre ce seuil idéal.

M. AZIERE

Je n'ai pas dit cela, j'ai parlé d'un équilibre.

M. LIEBAULT

Vous parlez d'une société idéale sans antagonisme. De mon point de vue, il y aura toujours des antagonismes sociaux, car il existe des intérêts divergents dans la société. La justice sociale passe par une répartition différente des richesses, ce qui implique donc forcément des intérêts divergents.

Tous ces points sont positifs mais je souhaite rebondir sur l'intervention de Jean-Pierre COULOMB quant à la question des équipements publics. Le seul problème de ce PLU réside en effet dans la dynamique de création d'équipements publics. La réalité est qu'il reste peu de parcelles privées sur lesquelles inscrire de nouvelles réserves pour équipements publics. Quelques nouvelles ont été prises en compte, mais cela reste limité. Pour la construction d'équipements culturels et sportifs, les principales opportunités consistent en l'utilisation de parcelles appartenant déjà à la Ville.

Pour les crèches, le principal gisement sera d'activer les nombreuses réserves en logement social créées par le PLU pour faire coup double entre logement social plus crèches.

Contrairement aux élus écologistes, nous n'avons pas présenté de vœu ce soir, car nous considérons que pour les équipements collectifs sur lesquels je mets l'accent, il s'agit de trouver un équilibre global au niveau parisien. J'annonce que nous allons proposer un vœu au Conseil de Paris ; la prise en compte de ce vœu conditionnera notre prise de position parisienne. Ce vœu aura deux volets : le lancement d'une dizaine d'études pour créer de nouveaux équipements publics, en particulier dans les quartiers populaires (centres sportifs, piscines, bibliothèques, centres d'animation, écoles), et l'adoption d'un plan programme crèche à définir d'ici mi 2016, consistant en la mise en œuvre de réserves permettant de créer à la fois du logement social et des crèches, l'objectif étant de créer 5 000 crèches sous la prochaine mandature, soit 100 % des places satisfaites à moyen et long terme. On sait en effet que malgré l'effort important réalisé depuis le début de la mandature, le déficit en place de crèches est important.

Dans le cadre de cet échange, nous voterons la délibération, tout en réservant notre vote sur la prise en compte d'un vœu au niveau parisien.

M. CHERKI

C'est un débat que nous avons de façon récurrente avec M. AZIERE. Je le remercie d'avoir exposé sa pensée dans sa cohérence. Je vais essayer de ne pas caricaturer. Vous avez raison dans l'absolu : la question de la mixité est déterminante. Quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2001, nous avons un objectif : modifier la composition sociale de la Ville. Nous avons réussi à la maintenir, à la fin du premier mandat. Pourquoi ? Parce qu'il s'est passé quelque chose que nous n'avions pas prévu, l'explosion du prix des loyers dans le privé. C'est le cœur du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, qui amène la Ville à augmenter la voilure des logements sociaux.

Deux Parisiens sur trois (entre 65 et 70 % de la population parisienne) est éligible à l'une des trois catégories de logement social : PLUS, PLS, PLAI. On présente souvent le logement social de façon caricaturale, comme si c'était le logement des plus exclus, celui du PLAI. Ce n'est pas votre volonté, je le sais, M. AZIERE. Paradoxalement, le PLAI est le logement dont on manque le plus à Paris. C'est le deuxième problème que nous avons à gérer : la distorsion entre l'ensemble des personnes pour lesquelles il faut maintenir le logement à Paris et les personnes dont il faut assurer potentiellement la présence à Paris. Dans l'idéal, dans un marché du logement régulé et fluide, la fonction entre le logement social et le logement privé devrait être partagée. Or, le premier bailleur à Paris a toujours été le logement privé.

Depuis une quinzaine d'années les prix des logements ont explosé, ce qui entraîne une inversion de la chaîne du logement. Auparavant, dans le parc social existait une mobilité choisie : soit partir du logement social, soit devenir acquéreur dans le privé, voire aller en première couronne. Aujourd'hui, l'effet inverse est constaté : des personnes qui habitent dans le parc privé, en raison du taux d'effort demandé par rapport au loyer, demandent à aller dans le parc social. Ce n'est pas un problème de logement intermédiaire, puisqu'ils sont éligibles au logement social. Le parc intermédiaire, contrairement à ce que vous pensez, ne loge qu'une fraction de la population parisienne.

La première responsabilité d'une mairie est de faire en sorte que sa population puisse être logée correctement. Quand cette inversion de la mobilité est constatée, que la pression est importante, la mairie doit réagir. Elle ne réagit pas seulement par la construction de logements sociaux. Pendant des années, la mairie de Paris a fait un lobbying public pour que nous avancions sur la question d'une nouvelle législation sur la question des loyers. La loi ALUR est un pas en avant, mais ce n'est pas suffisant ; l'encadrement des hausses de loyers est en test à Paris, mais je pense qu'il faudra encore durcir la législation dans les années qui viennent, si l'on veut éviter que le taux d'effort des Parisiens n'augmente. Nous voyons dans nos permanences des personnes faisant partie de la classe moyenne, qui constatent que leur taux d'effort est passé de 25 ou 30 % à 40 %, voire 50 %. Comment est-ce acceptable qu'une personne paie 50 % de ses revenus dans le logement ?

Je vais vous répondre sur les logements intermédiaires. Vous agitez la question du logement intermédiaire comme un fétiche. Je parle de l'adéquation entre les besoins et les moyens. Quand 70 % de la population parisienne est éligible à du logement social et que dans le parc privé les prix flambent, la collectivité doit se poser la question des outils à sa disposition pour loger la population. Je le dis tranquillement : le fait de passer à 30 % de logements sociaux dans le 14^e arrondissement est une réponse adéquate, sauf si l'on veut qu'une partie des classes populaires et des classes moyennes fuit le 14^e arrondissement à terme. Ce n'est pas notre volonté ; nous reconfigurerions la nature de notre population. Or -et c'est un point d'accord que j'ai avec vous- nous souhaitons que le 14^e reste un arrondissement socialement équilibré. Le risque n'est pas la fuite des couches supérieures, c'est celle des classes moyennes et des classes populaires qui sont actuellement logées dans le parc privé et ne peuvent plus faire face.

Cela a toujours été la doctrine du 14^e arrondissement, depuis Pierre Castagnou : considérer qu'en augmentant le pourcentage du logement social, on s'occupe de toutes les catégories de logement social. Par exemple, rentre dans la question du logement social le logement étudiant. Dans le 14^e, nous avons encouragé la Ville depuis des années (et nous allons encore le faire) à augmenter le nombre de logements étudiants. Nous sommes l'un des arrondissements qui en fait le plus : une résidence de 350 logements Porte de Vanves, une résidence à Broussais... Cela rentre dans le pourcentage. Quand on fait des résidences pour personne en grande difficulté, dont certaines sont confiés à l'association Montparnasse rencontre ou au Secours Catholique, nous faisons une offre de logement social adapté. Quand nous nous battons pour réaliser des logements pour chercheurs,

comme nous le faisons à la Cité Universitaire, quand nous faisons des logements sociaux familiaux, en PLAI, en PLUS, ou en PLS, nous le faisons également.

Je vous invite à regarder dans le détail la politique en matière de logement social. La Ville de Paris et la mairie du 14^e arrondissement n'ont pas la volonté, en passant à 30 %, de favoriser une catégorie par rapport à une autre. Sur les 65 % de Parisiens éligibles, vous trouvez tout le spectre des classes populaires et des classes moyennes. Comme nous étions déficitaires en PLAI il y a quelques années, nous avons rééquilibré ce pourcentage.

La Ville de Paris, toutes majorités confondues, s'est peu intéressée à la question du logement intermédiaire. En effet, le prix des loyers était correct. À partir du moment où cela augmente, il peut y avoir un intérêt à faire du logement intermédiaire dans certains quartiers. C'est ce que fait la Ville quand elle préempte des réserves. Le fait qu'il y ait 34 parcelles de logements intermédiaires est une avancée. Certaines situations sont complexes : il faut le bon portage foncier, il faut les bons opérateurs. Nous en avons désormais qui sont prêts à intervenir pour être opérateurs de logements intermédiaires.

Vous aurez de bonnes surprises dans l'arrondissement. Cette municipalité ne sera pas la dernière à saisir les opportunités quand elles auront un sens. La mixité s'est affaiblie dans le 14^e, mais pas dans le sens que vous indiquez. La frontière populaire du 14^e arrondissement était située auparavant sur l'avenue du Maine, voire dans certains quartiers de Montparnasse. Aujourd'hui, la frontière s'est déplacée vers l'autre côté de la rue d'Alésia, même si à Pernety (et c'est heureux), nous avons encore une densification importante de logements sociaux. Le fait de passer à 30 % de logements sociaux permettra globalement d'avoir cette mixité.

Je pense que vos prémisses, qui sont juste, devraient vous amener à des conclusions différentes. En y réfléchissant bien, comme vous êtes un homme d'esprit, je suis sûr que vous allez évoluer sur cette question et partir de votre positionnement que je peux comprendre, mais qui aboutit à une conclusion inverse de celle à laquelle devraient vous amener vos prémisses.

Mme BLAUDEL

Je vais être brève. Ce débat n'est pas anodin. Un PLU est un outil pour construire la ville durable, la question de la ville durable allant bien au-delà de la question environnementale. Il s'agit de la façon de construire une ville qui s'attache à répondre aux enjeux du 21^e siècle : le dérèglement climatique, la pollution... tout en permettant à chacun de vivre mieux.

J'ai entendu beaucoup de choses et je suis très étonnée par le fait qu'elles ne se traduisent pas par des vœux et amendements. C'est le moment. Nous avons fait ce choix de déposer des vœux et en arrondissement et en Conseil de Paris parce qu'il nous paraît important de passer de la théorie à la pratique.

Je voulais réagir à trois choses qui ont été exprimées par Éric AZIERE et Bertrand LESAIN. Sur la question du logement, Pascal CHERKI a déjà tout dit, mais il est vrai que ce PLU va dans le bon sens : pallier à la suppression du COS et aller vers un PLU qui encourage la production de logement social et le rééquilibrage est-ouest du logement social. Je vous voyais faire non de la tête pendant l'intervention de Pascal CHERKI, mais la question du logement social est un débat récurrent au sein de ce Conseil. Je vous invite à réviser les grilles d'attribution du logement social ; vous verrez que tout ce qu'a bien expliqué Pascal CHERKI fait que nous ne sommes pas du tout dans la situation que vous décrivez. Avant d'essayer de faire trembler dans les chaumières avec une vision caricaturale du logement social, je vous invite à regarder cela de plus près. Nous sommes dans une volonté de répondre à la crise du logement social que connaît Paris. C'est pour cela que depuis de nombreuses années, les écologistes défendent l'idée que cette politique du logement marche sur deux pieds cohérents : une production de logement social qui corresponde à la demande sur le territoire parisien, celle décrite par Pascal CHERKI (à savoir que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social), et dans un deuxième temps, une régulation plus forte pour permettre à tout le monde d'avoir accès au logement, la production à elle-seule ne pouvant répondre à ces questions. Nous étions évidemment de fervents défenseurs de la question du blocage des loyers dans le cadre de la loi ALUR.

Je voulais également réagir sur deux autres sujets, à commencer par celui des transports. Nous assumons collectivement d'aller vers un nouvel espace public, tel qu'il a été initié depuis les années 2001 : encouragement d'une nouvelle forme de mobilité, plus de place pour les piétons et pour les modes de déplacements doux. Notre volonté est en effet de répondre à cet enjeu majeur qui est celui de la pollution de l'air, de travailler à la réduction des problèmes de santé publique, et de faire entrer notre ville dans une logique d'urbanisme du 21^e siècle.

Le dernier sujet est la question environnementale. Je tenais à vous rassurer. En effet, l'article 15, qui a été intégré au PLU, est une innovation forte sur la question de la gestion des eaux pluviales. Les événements d'il y a trois semaines montrent la nécessité de mieux gérer nos eaux de pluie pour éviter l'engorgement au moment des épisodes de crue. Nous serons l'une des premières villes à avoir un schéma directeur du zonage des eaux pluviales. De nombreuses évolutions sont constatées sur le développement des énergies renouvelables, mais aussi sur la question plus globale du climat : comment réduire l'empreinte écologique de notre ville, comment s'adapter au dérèglement climatique. Cet article 15 est très complet, bien que nous ayons certains bémols à apporter, sur le logement notamment. Florentin LETISSIER vous exposera un vœu visant à ajouter plusieurs sites à la liste présentée par Marianne AUFFRET. Nous apportons également des bémols sur les questions environnementales ; ce PLU fait référence au Plan Climat Énergie Territoriale de notre ville, document qui organise la transition écologique de la Ville de Paris. Nous souhaiterions que la révision de ce plan l'année prochaine soit prise en considération dans le nouveau PLU.

Nous réservons notre vote à l'examen de ces différents vœux.

Mme PETIT

Avant que vous ne présentiez vos vœux, je souhaite apporter quelques éléments de réponse, en complément à ce qui vient d'être dit. Dans les trois ou quatre prochaines années, ce sont plus de 2 000 logements étudiants qui vont être livrés dans le 14^e arrondissement. Nous avons souhaité les implanter dans le sud de l'arrondissement, dans la partie qui va de la Cité Universitaire à la Porte de Vanves. Il s'agira également de logements pour jeunes actifs.

Certains quartiers présentent 90 % de logements sociaux depuis les années 1950 ; nous n'étions pas nés, ni vous ni moi. Il s'agit donc de rétablir une mixité d'habitants dans ces quartiers.

Vous dénoncez la politique de préemption de la Ville de Paris qui nous permet d'éviter des ventes à la découpe. Nous saisissons pleinement l'outil du logement intermédiaire pour protéger les locataires parisiens qui souhaitent continuer à vivre dans le 14^e arrondissement, que ce soit au nord ou au sud. Vous vous opposez également aux opérations de conventionnement ; nous pourrions bientôt vous donner les chiffres. Quand vous dites que nous mettons les classes moyennes et intermédiaires hors du logement social, vous verrez que lorsque nous menons des opérations de conventionnement pour beaucoup d'entre elles (et souvent à plus de 20 % des logements concernés), une baisse de loyer leur est appliquée. Cela veut dire que quand on est cadre, retraité, enseignant, on entre pleinement dans l'une des catégories du logement social. Bien souvent, certains surestiment ou sous-estiment la catégorie à laquelle ils appartiennent, et se voient appliquer des baisses de loyer.

Lorsque vous nous dites, M. LESAIN, que nous allons construire moins de parkings, je vous invite à rencontrer plus souvent des bailleurs ou des amicales de locataires qui se battent et demandent à leur bailleur de dissocier le bail de leur logement de celui de leur parking. Je vous invite à consulter le taux de remplissage des parkings liés aux résidences collectives de logements.

On parle beaucoup de plafonnement de loyers ou de hausses de loyers. On a peu parlé de la hausse des salaires que l'on pourrait espérer, et qui pourrait participer à la résolution d'une partie du problème du taux d'effort des Parisiens, surtout dans le logement privé.

Pour répondre à M. COULOMB qui a fait part de nombreuses remarques sur les équipements publics dans le sud de l'arrondissement, en particulier les équipements scolaires, nous allons en parler dans la délibération suivante sur le futur éco-quartier Saint Vincent de Paul, où notre arrondissement va accueillir une nouvelle école polyvalente. Cela nous permettra de travailler à une nouvelle sectorisation, lorsqu'elle sera livrée. Ce travail de prévision scolaire a été réalisé, notamment sur les quartiers où les livraisons de logements sont les plus proches. Il est apparu que les écoles pouvaient

absorber les prévisions d'effectifs sur le quartier de la Porte d'Orléans et sur le nouveau quartier Broussais. En effet, l'école Alain Fournier a été paramétrée en prévision de la livraison du quartier Broussais. Sur les logements en cours de livraison à Broussais, nous avons eu pour des familles qui avoisinaient les 4 500 euros à 5 000 euros de revenu mensuel, (voire 7 000 euros) avec deux ou trois enfants, des refus sur les taux d'efforts que ces loyers pouvaient représenter. Ces familles ne voulaient pas prendre le risque de s'engager sur ce type de logements pendant plusieurs années. Ce sont des questions sensibles, pour lesquelles nous faisons le choix d'utiliser toute la palette à notre disposition.

Je passe la parole à Florentin qui va présenter les vœux du groupe écologiste sur le PLU. Nous passerons ensuite au vote des vœux, puis du PLU.

M. LETISSIER

Les écologistes étant partisans du partage du travail, je passe la parole à mon excellente collègue Sylvie LEKIN, qui va présenter le premier vœu, puis à Célia. Je terminerai par le troisième.

V14 2016 34 Vœu du groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif au classement de parcelles en construction et installation nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC) pour en faire des espaces de logistique urbaine durable

Mme LEKIN

Considérant que le transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et la première source de pollution atmosphérique à Paris ;

Considérant que le transport de marchandises est un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre, représentant 1/4 du bilan carbone parisien ;

Considérant que 20% des véhicules en circulation dans Paris transportent des marchandises ;

Considérant les évolutions de la consommation avec une part grandissante du e-commerce et de la livraison à domicile ;

Considérant les ambitions du plan climat énergie de la Ville de Paris et de la charte logistique urbaine durable visant à réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre dues au fret des marchandises ;

Considérant l'objectif d'ici à 2020 de la Ville de Paris visant à atteindre 100% de livraisons « dernier kilomètre » réalisées en véhicules non diesel ;

Considérant que les espaces logistiques urbains représentent un des axes d'action de la charte en faveur d'une logistique urbaine durable ;

Considérant la rareté et le coût du foncier à Paris ;

Considérant la nécessité d'accompagner le développement d'une nouvelle organisation logistique moins polluante, plus respectueuse de l'environnement et permettant la création d'emploi non délocalisable ;

Considérant de ce fait que l'un des enjeux du Plan Local d'Urbanisme est d'inciter à la création de ces espaces logistiques urbains durables ;

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que soient classées en *construction et installation nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC)* afin qu'elles deviennent des espaces de logistique urbaine durable :

- Une partie de la parcelle de la station-service rue de la Légion étrangère ;

- La parcelle située au-dessus du boulevard Périphérique, entre la rue Julia Bartet et les lignes de chemin de fer SNCF.

Mme AUFFRET

C'est une proposition que je juge excellente, mais je propose que sur la deuxième parcelle, située au-dessus du boulevard périphérique, soit prévu un amendement stipulant « sous réserve que la résidence étudiante soit faisable en même temps ». Ce projet répond à une intervention de M. COULOMB ; il est un peu compliqué. En effet, les installations doivent être très légères, les fondations reposant sur le périphérique.

Je suggère que cet amendement permette cet espace de logistique urbaine sous réserve qu'il permette en premier lieu d'y installer la résidence étudiante.

Mme LEKIN

Je suis d'accord, le PLU étant la réserve de ce que l'on peut faire.

Mme PETIT

Pour compléter la réponse sur le bâtiment appartenant à la Ville entre la résidence universitaire et l'hôtel de la Porte de Vanves, nous avons déjà fait voter une délibération pour confier à la RIVP ce bâtiment, afin d'y construire une extension de la résidence universitaire déjà construite. Ce projet va être retardé car ce bâtiment va servir à accueillir les deux prochaines années l'inspection générale des carrières située actuellement dans le pavillon Ledoux de la place Denfert-Rochereau, le temps de construire le musée Jean Moulin.

M. FERTIER

C'est une explication de vote pour ce vœu et les deux suivants. Mme BLAUDEL, vous avez été surprise de ne pas voir d'autres vœux déposés au sujet de la modification de ce PLU. Nous sommes surpris et choqués de voir que vous osiez présenter trois vœux sur la modification du PLU. En effet, il me semble que le délai pour présenter un vœu est de 8 jours avant le Conseil. En ce qui nous concerne, nous avons connaissance de l'ordre du jour et des délibérations depuis mardi dernier. Je ne vois pas comment nous aurions pu déposer un vœu sur un ordre du jour et des délibérations qui nous ont été communiqués depuis moins de 8 jours.

Soit vos vœux ont été déposés moins de 8 jours avant le Conseil, soit vous avez eu connaissance de l'ordre du jour et des délibérations bien avant, ce qui vous permet de rédiger les vœux comme bon vous semble. Dans ce cas, il y a deux poids deux mesures et nous ne pouvons pas, en ce qui nous concerne, déposer de vœu dans le délai imparti. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote sur ces vœux qui de notre point de vue n'ont pas lieu d'être, manifestant d'un mépris à notre égard et d'une violation du règlement intérieur.

Mme PETIT

Étant donné l'importance de la délibération, les groupes politiques au niveau du Conseil de Paris ont eu connaissance de ces documents avant mardi dernier, avant l'envoi de l'ordre du jour des conseils d'arrondissement. Un travail a été mené au niveau du Conseil de Paris.

Mme BLAUDEL

Je suis étonnée de votre intervention ; les groupes politiques ont eu ces documents. Peut-être avez-vous un problème de jonction entre l'arrondissement et le central. Par ailleurs, une procédure a été votée en 2014 ; une enquête publique a eu lieu. Nous avons consulté les registres. Pour notre part, cela fait un mois et demi que nous consultons parcelle par parcelle le plan sur Paris.fr. Nous avons déposé dans les temps, à minuit dimanche soir, comme le prévoit le Conseil d'arrondissement. Excusez-nous de faire notre travail.

M. FERTIER

C'est toujours de la faute des autres, avec vous.

Mme PETIT

Je vous propose de soumettre au vote l'amendement : « sous réserve de sa compatibilité avec le projet de résidence étudiante. »

Mme CARRERE-GEE

Excusez-moi ; je ne suis pas conseiller de Paris, mais je ne suis pas censée être conseiller de Paris pour avoir les projets de délibération du Conseil d'arrondissement en temps et en heure. Les deux tiers de l'assemblée ne sont pas conseillers de Paris et n'ont pas eu les documents dans les délais.

Vous n'avez pas à dire à l'opposition « Excusez-nous de faire notre travail ». Vous faites peut-être très bien votre travail, mais vous le faites dans des conditions qui ne répondent pas à des critères d'égalité, et qui ne sont pas prévues par le règlement du Conseil d'arrondissement. Vous n'avez pas prendre ce ton. Ne levez pas les yeux au ciel ! Je suis conseiller d'arrondissement. Je ne suis pas en mesure de bien faire mon travail comme vous, parce j'ai l'ordre du jour et les projets de délibération quand ils sont mis en ligne sur le site. Nous faisons bien notre travail également et nous ne demandons qu'une chose : avoir les projets avant ou changer le règlement intérieur pour pouvoir déposer des vœux en amont.

Mme PETIT

Je passe au vote l'amendement, puis le vœu ainsi amendé.

DELIBERATION N° 155

V14 2016 34 Vœu du groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif au classement de parcelles en construction et installation nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC) pour en faire des espaces de logistique urbaine durable

DELIBERE

Après discussion le vœu est : transformé en amendement adopté :

Votant :	29	dont 4	pouvoirs
Pour :	19	dont 2	pouvoirs
Contre	3 PC	dont 1	pouvoir
Abstentions		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	7 LR/UDI/Modem	dont	pouvoir

V14 2016 33 Vœu du groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif au classement de la petite Ceinture

Mme BLAUDEL

Ce deuxième vœu concerne l'ancienne voie ferrée de la Petite Ceinture qui est un refuge pour la biodiversité important, mais aussi un espace de respiration dans notre ville. C'est un lieu de vie collectif, offrant des jardins partagés rue de Coulmiers.

Par ce vœu, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur deux portions de la Petite Ceinture, moins connues, qui se situent villa Virginie, entre l'avenue du Général Leclerc et la rue du Père Corentin, mais aussi rue Liard, entre la rue Gazan et la rue du Général Mouchez. L'objet de ce vœu est de donner une protection plus importante à ces deux portions, en les classant zones urbaines vertes, l'idée étant de les protéger mais aussi d'assurer la linéarité du patrimoine, tant dans un souci de maintenir cette trame verte essentielle dans l'arrondissement mais également de voir à plus long terme s'organiser une promenade au-delà de la seule portion qui sera ouverte.

Mme AUFFRET

Sur le principe d'harmonisation de ce qui se trouve à l'est et de ce qui se trouve à l'ouest de la Petite Ceinture, nous n'avons pas d'opposition. Cependant, ce n'est pas ce classement qui est nécessaire. Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de déclasser toute la Petite Ceinture en passant du GSU vers l'UG, mais il est possible d'harmoniser en ajoutant des emplacements espaces verts, ce qui ne nécessite pas de déclassement. Nous souhaitons que cela reste en GSU, ce qui est déjà très protecteur.

Mme PETIT

Je mets aux voix l'amendement présenté par Marianne AUFFRET. Je mets aux voix le vœu ainsi amendé.

DELIBERATION N° 156

V14 2016 33 Vœu du groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif au classement de la petite Ceinture

DELIBERE

Après discussion le vœu est : transformé en amendement adopté

Votants	29	dont 5	pouvoirs
Pour	22	dont 3	pouvoirs
Contre		dont	pouvoir
Abstentions		dont	pouvoir

Ne prennent pas part au vote 7LR/UDI/Modem dont 2 pouvoirs

V14 2016 32 Vœu du Groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif à l'inscription de parcelles en tant qu'emplacements réservés en vue de la réalisation de logement locatif social

M. LETISSIER

Ce vœu porte sur le fait de réserver quelques parcelles de notre arrondissement en vue de la réalisation de logements sociaux. Je voudrais saluer l'intervention de Jean-Pierre COULOMB pour l'association Urbanisme et Démocratie, ainsi que tous les acteurs qui se sont impliqués dans le cadre de l'enquête publique sur ce PLU, qui ont fait un travail d'identifications de parcelles et de propositions d'affectations de ces parcelles à différents usages, notamment en matière de logement social.

En tant qu'écologistes, nous avons beaucoup travaillé avec notre groupe local à partir des propositions faites par ces associations, expertes dans leur domaine, et nous avons souhaité, par ce vœu, proposer quelques parcelles supplémentaires à réserver pour des logements sociaux. Il s'agit du 8 rue Gaité, du 29 rue H. Maindron, du 25 et 29 rue Bénard, du 26 rue des Plantes, du 9 rue de Plaisance (la maison grecque), du 31 rue H. Maindron et du 14 avenue Villemain.

Mme AUFFRET

Le consensus est moindre. Le 8, rue Gaité est un immeuble connu en raison de son mauvais état. Cependant, la stratégie que vous proposez ne semble pas être celle qui convienne. Pour l'instant, se trouve un filet orange indiquant une limitation de hauteur sauf dans le cas où l'on fait du logement social. Cet immeuble étant très petit, il est difficile d'imaginer faire du logement social sur deux niveaux. On pourrait densifier, mais seulement dans le cas où il y aurait du logement social. Nous avons tourné cette parcelle dans tous les sens afin de trouver les leviers pour qu'il s'y passe quelque chose. Ce que vous proposez ne nous paraît pas opportun.

Sur le 29, rue Maindron, nous avons fait remonter suite aux propositions des différentes associations, mais nous avons eu un avis technique défavorable, la raison étant qu'il s'agit d'une copropriété et un bâtiment très protégé. Il est très compliqué de mettre une réserve de logement social sur une copropriété. Il faut avoir l'accord des propriétaires au moment de la cession ou au moment où la puissance publique peut intervenir. Ces immeubles peuvent donc rester longtemps sans que rien ne s'y passe.

Sur le 9, rue de Plaisance, la fameuse maison grecque, nous avons eu un avis technique défavorable. Il s'agit d'une copropriété dans laquelle la Ville est majoritaire. Or, quand on a la main sur un projet, on ne s'auto-contraint pas. Cela ne sert à rien de mettre des réserves sur les parcelles où la Ville est déjà propriétaire. Sur le projet de la maison grecque, une étude de faisabilité est en cours avec Paris Habitat.

Au 31, rue Maindron, la parcelle est trop fine et protégée, aussi l'avis technique a-t-il été défavorable.

Pour le 14, avenue Villemain, l'avis technique est défavorable pour la raison de filet orange, c'est-à-dire une hauteur limitée à 13 mètres, et une obligation de faire du logement social si le projet est plus haut.

Mme PETIT

Le groupe socialiste appelle à voter contre.

M. LIEBAULT

Pour rétropédaler par rapport au vœu précédent, nous nous sommes abstenus sans explication, mais l'explication est évidemment la possibilité d'une réversibilité pour un usage ferroviaire de la Petite Ceinture.

Sur cet aspect, nous voterons pour le vœu du groupe écologie les Verts ; en effet, le travail minutieux de repérage des possibles réserves de logement social est quelque chose de très positif : montrer les potentialités des différents secteurs. C'est aussi le fruit d'un travail associatif mené depuis des années par Urbanisme et Démocratie.

Nous entendons le fait qu'une réserve de logement social soit difficile dans une copropriété, mais -et c'est le principe d'un vœu- rien n'empêche d'étudier sa faisabilité. C'est en partie vrai pour la maison grecque pour laquelle la revendication de lui donner une destination utile date de plusieurs années.

Par ailleurs, nous sommes dubitatifs sur l'argument que de petites parcelles ne peuvent donner lieu à du logement social. Le logement social peut s'adapter, y compris à des volumes réduits. C'est l'un des grands enjeux du logement social de demain que de s'adapter à quelque chose de plus diffus et de plus complexe.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le vœu présenté par Europe Écologie Les Verts.

Mme PETIT

Je passe au vote sur ce vœu.

DELIBERATION N° 154

V14 2016 32 Vœu du Groupe écologiste rattaché à la délibération 2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, relatif à l'inscription de parcelles en tant qu'emplacements réservés en vue de la réalisation de logement locatif social

DELIBERE

Après discussion le vœu est : rejeté

Votants	29	dont	4	pouvoirs
Pour	7 EELV/PC	dont	1	pouvoir
Contre	15 PS	dont	2	pouvoirs
Abstentions		dont		pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 7LR/UDI/Modem

Mme PETIT

Je passe au vote sur la DU1.

M. AZIERE

Je me suis mal fait comprendre. Je croyais qu'il y avait deux votes : l'un sur la décision de ne pas engager la révision du PLU, c'est-à-dire sur un vote « révision ou modification », et un deuxième vote sur le contenu même du PLU, c'est-à-dire sur le projet de modification. Si ce n'est pas le cas, je vote contre.

Mme PETIT

Je pense que nous avons bien intégré cela. Normalement, c'est entendu.

DELIBERATION N° 112

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DU 1, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 4	pouvoirs
Pour :	18	dont 3	pouvoirs
Contre :	7	dont 1	pouvoir
Abstentions :	4 (EELV)	dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DU 132

Approbation du bilan de la concertation préalable et des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une ZAC sur le site de l'ancien hôpital Saint Vincent-de-Paul (14^e)

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme PETIT

Cette délibération a pour objectif d'approuver le bilan de la concertation préalable et des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une ZAC sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Mme AUFFRET

L'hôpital Saint-Vincent-de- Paul est aujourd'hui libéré de ses activités hospitalières dans le cadre du redéploiement opéré par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Un accord est intervenu entre la Ville de Paris et l'AP-HP afin de céder l'emprise de l'hôpital à l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) qui en assurera le portage foncier avant de la céder à son tour en 2017 à l'aménageur qui sera désigné fin 2016. La délibération porte sur l'approbation du bilan de concertation préalable à la naissance de ce nouveau quartier.

Un premier cycle de concertation s'est déroulé de décembre 2014 à avril 2015 sur la base de l'étude de faisabilité en vue d'une évolution du PLU confiée fin 2010 à l'atelier Xavier Lauzeral qui s'est appuyée sur l'étude patrimoniale confiée par la Ville à l'association GRAHAL.

Avec la désignation en juillet 2015 d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine emmenée par l'agence Anyoji Beltrando, le projet est entré dans une nouvelle phase d'élaboration et de concertation. Ce second cycle de concertation s'est déroulé de décembre 2015 à juin 2016.

Voici un rappel du dispositif de concertation approuvé en novembre 2014 : le protocole supposait une large concertation, associant notamment les riverains, les associations locales et parisiennes et les élus concernés. Un comité d'organisation de la concertation (COC), présidée par la Maire du 14^e arrondissement sera mis en place. Il était prévu des réunions publiques, des ateliers et une exposition publique.

Un premier cycle de concertation a eu lieu de décembre 2014 à avril 2015, s'agissant dans un premier temps d'appréhender les multiples potentialités du site, notamment l'intérêt patrimonial du site.

Ces expertises croisées ont notamment permis de faire apparaître l'intérêt de préserver et valoriser le front bâti historique sur l'avenue Denfert Rochereau et l'intérêt de conserver plusieurs bâtiments.

L'étude de l'atelier X. Lauzeral a permis d'engager des discussions avec l'AP-HP, et le premier cycle de concertation a pu s'engager. Les orientations d'aménagement proposées dans la modification générale du PLU ont été présentées en concertation au cours de ce premier cycle.

Les objectifs urbains poursuivis par la Ville sont précisés par la délibération 2014 DU 1113. Le projet soumis à concertation développait trois orientations programmatiques ayant des conséquences spatiales :

- Le développement de 60.000 m² de SDP dont 48 000 m² de logements comprenant 50 % de logement social et 20 % de logement intermédiaire ;
- La conservation d'un certain nombre de bâtiments, dont on a découvert l'intérêt patrimonial mais aussi la façon dont il pouvait être opportun de les préserver dans un cadre écologique ;
- La desserte routière du futur quartier par une voie en boucle connectée à l'avenue Denfert Rochereau et accessible par la rue Boissonade.

La concertation a été organisée en partenariat avec les associations du quartier (associations QSVP, Eco quartier SVP, HESP'ère 21) et le conseil de quartier Montparnasse-Raspail au sein du Comité d'Organisation de la Concertation (COC).

Différents événements participatifs ont été mis en place :

- Une réunion publique de présentation du projet ;
- Des visites et balades sur site ;
- Des ateliers pour travailler avec les participants ;
- Une visite de l'éco-quartier parisien Boucicaut, qui présente des similitudes. Il était intéressant de voir ce qui avait été fait dix ans auparavant.

Une plateforme participative a été mise en œuvre. Cette première phase de concertation a permis aux participants de prendre connaissance du diagnostic dit « Lauzeral »

Les propositions des participants ont porté sur les thématiques suivantes :

- Créer un éco-quartier, avec l'idée de sobriété portant sur différents éléments, notamment sur le bâtiment dont j'ai parlé ;
- Accéder, se déplacer dans le quartier. Les déplacements dans le futur quartier devraient être apaisés ;
- Un quartier mixte en termes d'animation, de consommation ou de production. Les participants ont proposé des pistes, notamment des activités relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- Des espaces publics pour se rencontrer et échanger. Les participants ont souhaité la création d'espaces publics plus généreux, plus lumineux et confortables. Ils ont également souhaité la limitation de la densité du projet et des hauteurs bâties ;
- Le souhait d'un temps d'animation en amont du projet. Pour certains participants, l'aménagement du quartier est l'occasion d'expérimenter à court terme et de manière temporaire des activités associatives et coopératives. Si vous avez visité le site, vous avez pu vous rendre compte que ce souhait a été réalisé.

J'en arrive à la deuxième phase de ce cycle de concertation, de décembre 2015 à juin 2016, marquée par l'arrivée de l'équipe Anyoji Beltrando désignée en juillet 2015.

L'agence s'est appropriée les éléments issus de l'étude Lauzeral et a tenté de les synthétiser. Il s'est agi alors de conserver et valoriser le front urbain historique sur l'avenue Denfert Rochereau ainsi que de la maison des Médecins, réduire les hauteurs en périphérie du site tout en s'élevant progressivement à 31 mètres dans le plafond des hauteurs du PLU en cœur du site, engager une démarche environnementale poussée et exemplaire, limiter les circulations motorisées à l'intérieur du futur quartier en faisant obstacle à sa traversée, créer un grand espace vert ouvert au cœur du quartier.

Le bâtiment Pinard a alors été proposé pour accueillir les équipements à destination en priorité de la jeunesse : scolaire, petite enfance et sportif.

S'agissant de l'opportunité offerte à la Fondation Cartier de s'étendre à sa demande sur l'emprise du bâtiment Lelong, les études initialement conduites à partir des esquisses de l'agence Ateliers Jean Nouvel pour le compte de la Fondation n'ont pas pu aboutir à un projet partagé préservant les intérêts programmatiques du projet municipal. Nous avons à cœur que l'espace nous séparant de la Fondation Cartier demeure un espace public, élément de négociation qui n'a pu aboutir.

Le deuxième cycle de la concertation s'est déroulé de façon classique :

- Une restitution publique de l'avancement du projet ;
- Une visite sur site ;
- Deux ateliers de concertation ;
- Une exposition publique du 11 mai au 1^{er} juin 2016 sur le site et en mairie du 14^e arrondissement fin mai ;
- Une réunion publique de bilan de la concertation le 1^{er} juin 2016.

De ces événements informatifs et participatifs a notamment émergé le souhait des habitants que :

- Le quartier soit animé par des lieux conviviaux (café, bistrot, restaurant), qui s'accompagnent de commerces de proximité (boulangerie, épicerie) et de services, avec une offre de services et de commerces positionnés principalement dans la cour du bâtiment Pierre Robin ;
- Les cours anglaises puissent accueillir des espaces de coworking ou des locaux associatifs et que la cour de l'école soit accessible en dehors du temps scolaire ;
- Les cours des îlots offrent des ambiances différenciées ;
- Une large place soit laissée aux piétons sans séparation des modes de déplacement ;
- L'espace vert central de 4000 m² permette différents usages.

Les observations portées au registre de concertation ont porté sur le souhait que le futur conservatoire du 14^e arrondissement puisse s'implanter sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, que le projet confère au futur quartier une réelle dimension culturelle.

D'autres habitants ont souhaité conserver dans le futur bâti « l'esprit du lieu ». Deux associations ont également souhaité une moins grande densité du projet.

Beaucoup de choses ont pu être arbitrées favorablement. Environ 60 % des surfaces bâties actuelles seront conservées.

Les principes de l'économie circulaire sont ainsi au cœur de la conception et de ce qui est prévu dans le bâti. La faible commercialité du site est vue comme un atout pour expérimenter de nouvelles formes de production et de consommation, en promouvant l'agriculture urbaine et la recyclerie. Le site étant enclavé, il y a peu de chances que s'implantent de grands commerces.

Le projet a évolué en faveur d'un meilleur équilibre programmatique répondant aux enjeux de création d'un éco-quartier. Le programme initial prévoyait la réalisation d'environ 48 000 m². On est passé à 43 000 m². Pour répondre au souhait d'une plus grande diversité fonctionnelle, les surfaces d'activités et commerces sont portées à 6 000 m². La proposition initiale prévoyait la création d'un espace vert de 2 000 m², le projet retient un grand espace d'environ 4 000 m². La concertation a permis de confirmer l'opportunité de réaliser un programme d'habitat participatif déjà présent dans les objectifs initiaux.

Le projet permet, enfin, la création d'un grand équipement privé d'intérêt général (CINASPIC) de 6 000 m². Le projet urbain retenu prévoit de :

- Créer un quartier ouvert sur son environnement : le site est perçu comme un enclos qu'il faut rendre accessible tout en préservant son intimité. Il est prévu avenue Denfert Rochereau une entrée piétons/cyclistes/véhicules et deux entrées piétonnes, et rue Boissonnade, une entrée piétons/cyclistes/véhicules de secours ;
- Favoriser les mobilités douces ;
- Restaurer les bâtiments de l'Oratoire et de Pierre Robin ;
- Construire trois îlots neufs ;
- Dédier le bâtiment Adolphe Pinard à un « super équipement » ;
- Accueillir un équipement privé d'intérêt général de 6 000 m².

L'emprise hospitalière est classée au PLU (2006) en zone de "Grands Services Urbains". Le cadre du nouveau PLU nous demandait de le classer autrement, ce que le Conseil de Paris ne tardera pas à faire, je n'en doute pas.

Parallèlement à la concertation, une étude d'impact environnemental a été menée. Elle portait sur la pollution du site : une étude acoustique, une étude portant sur la biodiversité. Elle a été transmise à l'autorité environnementale début juin 2016. Elle doit être légalement mise à disposition du public pendant une durée d'au moins 15 jours. Je vous propose qu'elle le soit du jeudi 15 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016. Un registre électronique sera également mis en ligne.

M. LETISSIER

Il nous est demandé d'approuver ce soir le bilan de la concertation préalable à la construction de la future ZAC Saint Vincent de Paul. Je ne vais pas revenir en détail sur ce que Marianne a évoqué de façon très claire. Je voudrais simplement dire le succès qu'a connu cette concertation, menée depuis décembre 2014. Nous avons eu de nombreux rendez-vous : des comités d'organisation de la concertation, des réunions publiques, des ateliers publics, des marches commentées sur le site, une visite d'un autre éco quartier à Boucicaut, une exposition en mairie, avec des registres mis à la disposition du public.

À côté de cette concertation officielle, des moments moins formels d'échanges ont eu lieu, à l'occasion des conseils de quartier, par exemple, ou de fêtes de voisins. De nombreuses contributions ont été postées sur le projet du site Saint Vincent de Paul, ainsi que de nombreuses réactions et contributions sur les réseaux sociaux.

En tant qu'adjoint au développement durable et copilote sur ce dossier aux côtés de Marianne AUFFRET, j'ai été heureux de participer à cette dynamique, qui je crois, place ce futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul sous de bons augures.

La concertation va se poursuivre dans les mois à venir dans le cadre de la future ZAC. Sur ce projet Saint-Vincent-de-Paul, la volonté de donner à la concertation une place centrale et de rendre l'urbanisme plus participatif est présente. Une concertation n'est pas toujours un long fleuve tranquille, surtout dans un quartier de plus de 3 hectares, au cœur d'une capitale où la contrainte économique est très élevée du fait de la cherté du foncier. Il a fallu décider ce qui était soumis à la concertation publique et ce qui ne l'était pas, ou plus exactement, ce qui était soumis à la décision de la Ville de Paris et de ses élus qui ont eu aussi une légitimité démocratique. C'est la fameuse question des invariants dont nous avons souvent discutée, notamment en matière de logements sociaux. Notre objectif de réaliser 50 % de logements sociaux dans le futur quartier, s'il n'est pas accepté par certains aujourd'hui, demeure à nos yeux une priorité, tant il en manque au nord du 14^e arrondissement et tant sont nombreux celles et ceux qui voudraient aujourd'hui se loger à Paris à un prix accessible. C'était le débat de tout à l'heure.

Une concertation, c'est aussi une confrontation d'acteurs associatifs, ou citoyens, qui n'ont pas toujours la même conception de la Ville. Il faut avoir alors des instances de dialogue et d'échange pour trouver si possible des points de consensus, ou permettre aux uns et aux autres d'avancer leurs propositions sur certains sujets précis. Je pense que le comité d'organisation de la concertation a

joué ce rôle et je voudrais me joindre à Marianne pour remercier celles et ceux qui y ont participé activement, en particulier le Collectif Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, l'Association Pour le Quartier Saint-Vincent-de-Paul et le conseil de quartier Montparnasse Raspail.

Enfin, une concertation s'effectue dans un cadre règlementaire et technique précis. Il faut respecter les règles d'urbanisme et il faut prendre en compte le travail du maître d'œuvre désigné par la Ville. Ces éléments sont souvent des contraintes mais ils peuvent évoluer avec les échanges entre élus, associations et habitants.

Merci aux services de la Ville et au cabinet Beltrando pour leur disponibilité et leur écoute tout au long de ce cycle de concertation.

À quoi mesure-t-on qu'une concertation est réussie ? La question est subjective, évidemment. Une concertation est sans doute réussie à partir du moment où elle apporte de nouveaux éléments à un projet, qui deviennent ainsi partie prenante de ce projet.

Quels sont les apports de la concertation ?

- Tout d'abord, le fait que les hauteurs les plus importantes sur le futur site Saint-Vincent-de-Paul seront situés en cœur d'îlot et non pas aux frontières. Cela répondait à des demandes de l'Association pour le quartier Saint Vincent de Paul ;
- Par ailleurs, le Collectif Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul est très investi sur la question de la confirmation de la réalisation d'un programme d'habitat participatif et le début d'un travail technique avec les services de la Ville ;
- L'ouverture du site sur l'extérieur, avec des accès supplémentaires côté Denfert-Rochereau. Cette demande est souvent revenue dans la concertation et grâce à cela nous aurons ces accès supplémentaires ;
- La concrétisation de l'accès aux piétons et aux vélos et la limitation de la place de la voiture, avec la réalisation d'une seule voie ouverte aux voitures, non traversante, de type zone de rencontre. C'était là encore une volonté forte qui est ressortie de la concertation et qui sera actée dans le futur éco-quartier ;
- L'augmentation de la surface dédiée aux espaces verts ; elle sera doublée par rapport à la version initiale, passant de 2 000 à 4 000 m², offrant des espaces d'agriculture urbaine et des jardins partagés. C'était aussi une volonté forte ressortie de la concertation.
- Plus de bâtiments existants réhabilités, plutôt que la multiplication de constructions neuves, afin de limiter l'empreinte écologique : 60 % de bâtiments existant seront réhabilités au lieu des 45 % envisagés au départ.
- L'utilisation des espaces en rez-de-chaussée pour les dédiés à des locaux associatifs ou d'économie sociale et solidaire. Je pourrais citer l'ouverture au public de la cour d'école située sur le bâtiment Pinard.

La concertation va se poursuivre dans le cadre de la ZAC, tout d'abord à travers l'ouverture d'un nouveau site, où il sera question de travailler avec l'aménageur qui sera désigné à la fin de l'année 2016. Ce sera l'occasion d'approfondir un certain nombre de questions, liées notamment aux énergies ; en effet, il est question d'un éco-quartier et si nous voulons qu'il soit exemplaire, nous devons être ambitieux sur ces questions énergétiques. Les ateliers avec l'aménageur sur ces questions seront très importants. Il faudra s'inscrire dans le cadre du plan climat de la Ville de Paris, mais aller au-delà si possible.

Nous aurons à retravailler et à approfondir les questions des formes urbaines, grâce aux différents concours d'architectes. Nous devons également être attentifs à l'esprit Saint-Vincent-de-Paul, tant l'occupation temporaire est une réussite. On ne compte plus les articles dans les media relatant ce qui se passe, avec de nombreux acteurs qui font vivre ce site de manière exemplaire et très intéressante.

L'étude d'impact mise à disposition du public dans les prochaines semaines est importante ; en effet, elle donne des informations environnementales sur le site Saint-Vincent-de-Paul. Un cabinet d'étude a été mandaté dès 2014 (le cabinet Médiaterre) pour réaliser des études sur la pollution du site, sur l'état des milieux, notamment en termes de biodiversité, ainsi que des études acoustiques. Tous ces

éléments seront mis à disposition du public. Des ateliers sont prévus pour pouvoir discuter des conclusions de cette étude d'impact. Ils viendront nourrir la concertation sur cet éco-quartier.

Je voulais revenir sur ces éléments et dire ma satisfaction. J'appelle l'ensemble du Conseil d'arrondissement à approuver cette délibération.

Mme PETIT

Je remercie Marianne et Florentin, qui sont mes deux copilotes sur ce formidable projet. Je voudrais redire le travail de qualité que nous avons mené avec le COC, avec la Ville et avec le cabinet Beltrando qui nous a rejoint en cours de route, mais aussi avec tous les habitants, que j'appelle à être encore plus nombreux à participer à la construction de ce projet.

Trois personnes du public souhaitent prendre la parole.

M. SCHLUMBERGER

J'apprécie beaucoup tout ce que vous avez dit, M. LETISSIER, mais j'ai regretté que vous appeliez le Conseil d'arrondissement à voter avant que nous ayons pris la parole.

Je parle donc au nom de l'Association Pour le Quartier Saint-Vincent-de-Paul. Je voudrais indiquer aux élus qui n'auraient pas eu le temps de lire le texte que vous allez voter, que ce n'est pas celui sur lequel les membres du Comité d'Organisation de la Concertation se sont mis d'accord. Ce texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord en est dans votre liasse en point 3 de l'annexe 1. Il est tout à fait fidèle à nos débats et de grande qualité. Cela me semble d'autant plus regrettable que pour le projet de la délibération qui vous est soumis, il a été nécessaire de réécrire en 8 pages ce qui avait été le véritable fruit de la concertation en 13 pages. Ce texte que vous allez voter n'est donc pas tout à fait fidèle à celui que nous avons élaboré en Comité d'Organisation de la Concertation. Deux exemples : plusieurs associations du COC ont discuté pour faire amender la page 27 de l'annexe et faire écrire : « Le projet contient un espace vert central en croix » en supprimant le mot que l'on nous proposait, le terme « grand ». Dans la résolution que vous allez voter, vous verrez en page 9 une formulation dans laquelle il est cité deux fois le terme « grand ».

Deuxième exemple : notre association a demandé et obtenu le rappel explicite des 6 invariants que vous avez cités, qui nous ont toujours semblé structurants pour le projet. Dans le même texte, à notre satisfaction, il est noté que nous contestions ces 6 invariants, en particulier en matière de densité et de diversité des usages. Le projet de délibération qui va vous être soumis ne contient pas une seule fois le mot « invariants », bien qu'ils aient été très structurants. Par ailleurs, dans la délibération de février 2010, DU 29, (qui, je le rappelle a permis de lancer l'étude de conception urbaine) il n'est pas indiqué que cette étude devait être réalisée non seulement avec l'AP-HP et la mairie du 14^e, mais également, je cite le rédacteur de l'époque, M. DELANOE : « *En étroite collaboration avec les habitants de ce quartier* ». Il n'en a rien été et c'est précisément cette étude qui a permis de fixer les invariants.

Cela me permet de conclure : malgré la qualité des échanges, qui ont été bien répercutés, et bien que la concertation se soit matériellement convenablement déroulée, elle n'a pu se tenir que dans un cadre très limité, imparfaitement rapportée, comme je viens de le dire, et donc, de façon contestable. Couplé au fait que quand nous écrivons à Mme HIDALGO, nous n'obtenons pas de réponse, malgré les assurances données, cette concertation n'est pas novatrice, ni transparente, ni exemplaire, comme vous l'aviez annoncé.

Mme PETIT

Je réponds aux courriers, mais il est vrai que la Maire de Paris ne vous a toujours pas répondu.

M. HERVIER

C'est avec grand plaisir que je me retrouve devant vous pour parler, en tant que président du conseil de quartier Montparnasse-Raspail, de la concertation et du sujet qui va faire l'objet de délibérations après nos interventions.

Le conseil de quartier a participé depuis le début à la concertation ; c'est à ce titre que j'interviens aujourd'hui, même si avant moi, c'était le président précédent, Éric BOUSSARD (qui nous a fait l'honneur de venir ce soir). Je voudrais dire quelques mots sur la façon dont nous avons conçu le rôle du conseil de quartier dans cette concertation.

Un COC a été mis en place assez tôt ; dans ce comité ont été intégrés plusieurs associations et le conseil de quartier. Nous n'avions pas tout à fait la même vocation, le rôle du conseil de quartier étant de faire remonter les demandes et les souhaits des habitants auprès des élus, et de faire redescendre vers les habitants ce qui se passe au niveau de la décision collective. C'est dans ce cadre que nous nous sommes inscrits, ayant à cœur d'être les garants du bon déroulement de cette concertation. À ce titre, je dois dire que cette concertation revêt à nos yeux un aspect exemplaire. C'est une démarche nouvelle, un projet énorme, pour lequel tout l'arrondissement est concerné, en particulier le quartier Montparnasse-Raspail. C'est un lieu historique qui va se trouver transformé en lieu de vie pour de nouveaux habitants du 14^e. Il était important que dans la conception de ce quartier soient inclus les besoins, les rêves, les envies et les demandes des habitants. Cette concertation a permis de le faire et je tiens à souligner la qualité des échanges avec les élus, en particulier, Carine, Marianne et Florentin, qui ont toujours été des interlocuteurs de grande qualité lors de nos débats, même quand les différentes demandes n'étaient pas forcément concluantes. De tout cela est ressorti un travail remarquable. Je voudrais saluer le travail des équipes qui nous ont accompagnés : Ville ouverte, et le cabinet Beltrondo, cette dernière année, qui à travers les ateliers et les marches organisés en décembre dernier, ont donné à tous les participants la possibilité de jouer avec cet espace à habiter, à construire et à concevoir.

Nous saluons ce résultat même si en début d'année 2016, la concertation a disparu dans une sorte de brouillard, en raison des négociations avec la Fondation Cartier. Nous regrettons le fait de ne pas avoir bénéficié de l'extension de la Fondation Cartier sur le site. Marianne en a expliqué les raisons ; elles sont très claires. D'où notre vœu que dans la suite de la concertation on nous promette un CINASPIC, pour remplacer ce qui était prévu avec la Fondation Cartier, qui nous promettait des équipements culturels, et que nous ayons quelque chose sinon d'équivalent, mais de qualité comparable.

Notre arrondissement le mérite, ce quartier en particulier. Il conviendrait donc que ce CINASPIC soit de la plus haute qualité sur le plan culturel et artistique. Notre arrondissement est considéré par le reste de Paris comme étant loin de tout. Jusqu'à aujourd'hui, pour les jeunes de la rive droite, aller dans le 14^e, c'est partir dans un « trou pour les vieux ».

Je souhaite au nom du conseil de quartier émettre le vœu que la suite de la concertation permette de donner une vie à ce qui n'est aujourd'hui qu'un ensemble de bâtiments.

Je laisse la parole à Alain FARGUE, qui a assuré d'un bout à l'autre la continuité de cette concertation. Les autres personnes y ayant participé connaissent l'importance et la qualité de son rôle.

M. FARGUE

Bonsoir. Il me revient de vous exposer l'activité du conseil de quartier Montparnasse Raspail au sein du COC. Comme vous le savez, un conseil de quartier n'est pas une association ; il a été un lieu de dialogue dans le cadre de la charte des conseils de quartier du 14^e arrondissement.

Les habitants ont manifesté un vif plaisir à lancer la concertation, ce qui a été matérialisé par un vœu le 26 mars 2013. En 2013 encore, il y a eu les interventions du Collectif Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul et de l'Association Pour le Quartier Saint-Vincent-de-Paul. Puis ont eu lieu les élections municipales. En septembre 2014, lors de l'annonce des modalités de la concertation, et jusqu'en mai 2016, toutes les interventions ont comporté un point sur la concertation Saint Vincent de Paul, avec information, visites du site et ateliers, en présence des élus, et paroles aux habitants.

Je voudrais noter pour terminer que le 27 octobre 2015 a eu lieu dans le conseil de quartier un exposé sur l'organisation de l'occupation temporaire du site de Saint Vincent de Paul.

Je vous remercie de votre attention.

Mme PETIT

Merci. Je passe la parole aux élus.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Bonsoir à tous. Nous dressons donc le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de Saint Vincent de Paul. Vous nous demandez de l'approuver. Je vous le dis d'emblée, nous ne l'approuverons pas.

Ce qui nous a frappés est qu'à chacune de ses phases, la concertation a débouché sur une fin de non-recevoir, adressée à nous-mêmes, élus d'opposition, mais aussi aux riverains du quartier, qui en parlent souvent mieux que nous.

Je propose de reprendre la chronologie en quelques mots, parce qu'elle est frappante. Cela commence avant même la phase de concertation, pendant la campagne municipale. Mme PETIT, en tant que candidate, vous conserviez un flou très artistique sur certains points, à l'instar des fameux invariants. En revanche, vous vous étiez engagée de façon très ferme sur plusieurs dimensions : la démarche de concertation ouverte, sans pré-acquis qui stérilise la parole, ou des paroles aussi fortes que, je cite « *Nous accompagnerons le projet de développement de la Fondation Cartier* » ou encore « *Nous respecterons l'harmonie des hauteurs appliquées dans le secteur* ». Nous constatons aujourd'hui que cela n'a pas été le cas. Ce que la candidate Carine PETIT proposait le 29 mars, la maire était le 31 mars intimement persuadée du contraire.

Cela a continué avec le serpent de mer de l'étude Lauzeral, que nous avons mis 8 mois à obtenir. L'étude était finalisée en avril 2014 et il aura fallu attendre décembre pour que son contenu soit communiqué, et ce, de façon incomplète. C'est d'autant plus problématique que dans la deuxième phase de la concertation, il apparaîtra clairement que les éléments en matière d'intérêt patrimonial des bâtiments n'ont pas été pris en compte ; l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine retenta finalement des scénarii très différents. Une concertation a donc eu lieu pendant un an sur la base d'analyses architecturales qui ont été battues en brèche par la suite.

Toujours durant cette première phase de concertation, l'ensemble des personnes s'intéressant de bonne foi au sujet a connu une première douche froide : les fameux invariants. Sur ces invariants, personne n'a eu le droit de rien dire. Ce fut un choix unilatéral en matière de nombre, de densité, de typologie des logements et de nature des équipements publics. Tout cela a réduit l'exercice à une concertation de façade, puisque tout ce qui compte vraiment avait déjà été tranché. Les habitants du 14^e ne s'y sont pas trompés ; l'évènement qui a attiré le plus de participants pendant toute la concertation a été la réunion de lancement, où ont été listés ces fameux invariants, qui ne sont plus revenus.

Autre désillusion, celle qui a concerné la Fondation Cartier : dès l'origine (et chacun pourra s'en convaincre avec une simple recherche dans les archives de ce Conseil), nous avions prévenu que nous ne croyions pas à votre volonté de trouver un accord avec la Fondation pour obtenir son développement sur le site Saint-Vincent-de-Paul. La suite l'a malheureusement prouvé : la mairie n'a proposé que des solutions manifestement inacceptables, et la Fondation ne les a donc pas acceptées. Le plus incroyable, c'est que vous avez fait semblant d'être étonnée. Merci pour le théâtre. Aujourd'hui, nous courons le risque que la Fondation saisisse la première occasion de se développer ailleurs, hors du 14^e. Vous voici remis à la recherche de nouveaux opérateurs afin de colorer d'un peu de teinte culturelle un projet qui dans les faits est uniquement destiné au logement (et pas à tous les types de logement).

Je passe le reste des déceptions, car ce serait long et la soirée est déjà avancée. On pourrait parler de l'espace vert, finalement pas si grand (cela a été évoqué) mais qui présente tous les inconvénients possibles en termes de nuisances : il est ouvert à tous les vents, situé entre des immeubles d'habitation, comme dans d'autres parties de l'arrondissement, où cela provoque des conflits récurrents. Vous êtes bien conscients des risques d'un tel espace ouvert puisque c'est cela qui vous a conduits dans les semaines passées à renforcer les grilles d'accès côté Boissonade.

La seconde phase de concertation ne nous a pas donné beaucoup plus de satisfaction, même si nous reconnaissons volontiers que l'agence Beltrando a fait un certain nombre de propositions intéressantes. Mais alors pourquoi la concertation a-t-elle été suspendue à votre initiative trois à quatre mois ? Sur une durée totale de six mois, cela fait beaucoup et ce n'est pas pour autant que le terme de la concertation a été repoussé.

On ne peut pas dire que cette concertation nous a déçus ; nous avons compris dès le départ -et les habitants avec nous- que tout était figé, qu'il ne restait plus que quelques détails à figoler. On ne peut être déçu par quelque chose dont on attend si peu. La marge de manœuvre était manifestement infime dès l'origine. Nous ne sommes pas déçus mais cela ne nous empêche pas d'être mécontents.

M. AZIERE

Je vais être court car Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a très bien décrit le projet sur le fond. Je voulais traduire une émotion par rapport à ce projet, pour avoir échangé avec les associations et les habitants du quartier. Mon sentiment personnel m'oblige à dire que nous sommes passés à côté d'un grand projet. Ce n'est pas tous les jours que l'on trouve près de 3,5 hectares permettant de réaménager un quartier de Paris sur un espace aussi grand, qui est en plein cœur de Paris, qui est l'esprit de Paris : un carrefour des sciences, un carrefour des arts, un carrefour de l'esprit, du Saint Esprit, pourquoi pas. Tout ceci est mettre à l'actif des associations. Ce sont les habitants et les riverains du quartier de Saint Vincent de Paul qui ont fait l'esprit de Saint Vincent de Paul. Je voudrais saluer, puisqu'ils sont là, leur sang-froid, leur détermination à essayer de faire passer leurs convictions, leur sens du dialogue, leur patience pour le temps passé dans toutes ces réunions. On a bien entendu à travers le récit de M. SCLHUMBERGER, des petites turpitudes qui laissent rêveurs sur le niveau d'exigence de concertation et de transparence entre les aménageurs et les habitants du quartier.

Regardons ce qui est devant nous, ne pleurons pas sur le passé ; certains arguments ont été entendus. La part dédiée au logement a baissé de 48 000 m² à 43 000 m². La part des activités commerciales est passée à 6 000 m². Cela permet d'apporter quelques retouches et quelques satisfactions. En ce qui concerne les 6 000 m², le CINASPIC voué à un grand équipement d'intérêt général, je vais vous expliquer de quoi il s'agit. Il s'agit, un, pour la mairie de Paris du sentiment qu'elle est passée à côté d'un grand projet, et deux, de se dire que sur les 23 sites sélectionnés pour réinventer Paris, il est dommage que Saint-Vincent-de-Paul n'ait pas été choisi. On aurait sans doute pu mobiliser l'innovation, la créativité, avec de grands architectes internationaux et faire un grand et beau projet, du type de celui choisi par « Réinventer Paris ». J'ai salué cette opération très bien menée par Jean-Louis MISSIKA. J'ai vu dans ses yeux qu'il avait un énorme regret. J'espère que tout ceci se traduira par quelques retouches.

Cette dernière orientation sur le CINASPIC va plutôt dans le bon sens. Nous attendrons de voir si la délibération sur la mise en place de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul, qui devrait nous être présentée en décembre, privilégiera cette pluridisciplinarité, et si le projet fera la part belle à l'innovation et la promotion d'une programmation mixte. Je n'ai pas été convaincu par M. LETISSIER et sa conception de l'urbanisme participatif. Ce n'est pas du tout ma notion de l'urbanisme. J'ai également quelques divergences de fond avec le président d'Urbanisme et Démocratie.

Mme CARRERE-GEE

Je vais être encore plus brève. Je voulais rendre hommage aux habitants qui se sont mobilisés en nombre dans cette association et qui ont cru de bonne foi à la concertation. Je rends hommage à leur courtoise détermination et à leur fermeté qui a permis, comme l'a souligné Éric AZIERE, d'amender le projet à la marge. On a malheureusement un éco quartier sans véritables espaces verts, un fleuron du Paris culturel sans équipements culturels, un quartier avant tout dédié à un logement dense. Même si des aménagements au projet initial ont été prévus, il se passe ce soir ce qui s'était passé au moment de l'aménagement du quartier Broussais, une autre opportunité foncière dans le 14^e. Les associations étaient présentes et tenaient le même discours : le projet était décidé d'avance pour l'essentiel et la concertation n'avait permis que d'aménager le projet à la marge.

Je rends hommage à votre grande détermination car vous avez quand même obtenu des petites retouches. Je ne voterai pas ce projet de délibération, car il s'agit de fausse concertation.

M. LETISSIER

Je regrette les avis très partiels et très partiels de l'opposition. J'aurais aimé un avis un peu plus nuancé. En ce qui concerne la Fondation Cartier, nous avons, dans le cadre de la concertation, fait travailler les habitants et les habitantes sur plusieurs scénarii, incluant à chaque fois la Fondation Cartier. Cela montrait bien que la Ville était attachée à cette Fondation.

M. AZIERE, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, je vous invite à venir aux réunions publiques de concertation et aux ateliers ; peut-être arriverons-nous à vous convaincre.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération et je vous donne rendez-vous à la rentrée. Nous reprendrons toutes ces questions qui concernent ce formidable projet. Nous n'avons jamais prétendu faire l'unanimité sur les invariants. Nous avons essayé pendant ces deux dernières années de faire partager la vision d'un quartier dans le futur et dans cette partie de l'arrondissement. Ni plus, ni moins. Nous allons écrire la suite de l'histoire ensemble et je ne doute pas que nous parviendrons à un formidable projet. Vous savez très bien, M. AZIERE, pourquoi nous n'avons pas mis le site de Saint-Vincent-de-Paul dans « Réinventer Paris » : parce qu'il n'était pas à l'époque propriété de la Ville de Paris et qu'il était inscrit dans la délibération du PLU. Tant que le vote n'était pas inscrit au niveau du Conseil de Paris, il avait été décidé de l'inscrire dans les sites importants où des projets urbains allaient se passer.

En attendant la rentrée de septembre, le site est largement ouvert. Je voulais saluer la qualité de la convergence entre les premiers actes de la concertation et les occupants actuels du site. Cette convergence va produire de la qualité pour l'aménageur qui sera retenu, puis pour les équipes d'architectes. Tout cela n'est pas terminé (contrairement à ce qui a été dit par l'opposition) et ne fera que commencer à partir de l'automne 2016.

DELIBERATION N° 113

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DU 132, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'approbation du bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ainsi que des modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact environnement ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 4	pouvoirs
Pour :	22	dont 3	pouvoirs
Contre :	7 UDI-Modem -LR	dont	pouvoirs
Abstentions :		dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DU 73 Secteur « Plaisance Vandamme » (14^e) - Régularisations foncières**

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme PETIT

Je propose d'accélérer.

Mme AUFFRET

J'accélère : 2016 DU 73 Secteur « Plaisance Vandamme. Dans la perspective de la reddition des comptes de l'opération Plaisance Vandamme, il convient de procéder à des régularisations foncières portant sur les biens dont la Sempariseine est restée propriétaire dans ce secteur et qui doivent être repris par la Ville de Paris. À la fin de la concession les terrains et immeubles bâtis non revendus sont cédés au concédant.

Il s'agit d'une emprise de voirie située square Henri et Achille Duchêne, et de 5 terrains au profit de bailleurs sociaux : 10, rue de Ridder pour la Sageco, 8-10-14 rue de Pauly, pour la SAGI, 118-126, rue de l'Ouest pour Paris Habitat, 2 Cité Blanche pour Le Logement Français.

La cession de ces biens se ferait à titre gratuit. Merci de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 114

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DU 73, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris dans le cadre des opérations de clôture de l'opération « Plaisance Vandamme » (14^e) l'acquisition, à titre gratuit, par la Ville de Paris auprès de la SEMPARISIENNE des biens restant appartenir à cette dernière dans cette opération ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 4	pouvoirs
Pour :	29	dont 4	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASES 66-G Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Prévisanté (14^e) (projet du Conseil départemental pour information)**

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération nous permet d'indiquer que nous participons à l'effort Atelier Santé Ville.

Le dispositif constitue une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé et de mettre en œuvre des actions spécifiques concernant la prévention, l'éducation à la santé et l'amélioration de l'accès aux soins. Ils doivent permettre par ailleurs une meilleure coordination des professionnels de santé tant libéraux que publics sur un territoire donné : Plaisance Porte de Vanves pour le 14^e.

C'est un projet remarquable financé par l'État, pour lequel le Département de Paris participe à hauteur de 30 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

- **Projet de délibération 2016 DDCT 66 Subventions (623 300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens Deuxième enveloppe 2016**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

C'est un rapport groupé pour plusieurs subventions.

Mme TONOLLI

J'ai 15 délibérations à vous soumettre. Plusieurs d'entre elles concernant la politique de la Ville, j'ai essayé de les regrouper par association.

En ce qui concerne la DDCT 66, dans le cadre de la deuxième enveloppe de l'appel à projet politique de la Ville :

- Association Anomalie : une subvention de 1 500 euros pour son projet Action en partenariat avec Môm'Didot et le Montfort ;
- Association Attention Chantiers : une subvention de 1 500 euros qui concerne « Les foyers migrants dans leur quartier : récit et parcours de vie » ;
- Association Educ'Hand : une subvention de 2 500 euros pour le projet Hand'Elles 14^e, qui concerne des jeunes filles de 9 à 12 ans ;
- Études et Chantiers Ile de France : une subvention de 1 500 euros pour l'action « Animation de la rue Paradol ». Cela fait suite à l'ouverture de l'atelier vélo solidaire Solicycle, que nous attendons avec impatience ;
- Leo Lagrange : une subvention de 5 000 euros : 3 000 euros pour l'action « Mois de l'égalité femmes-hommes », qui a déjà eu lieu, et 2 000 euros pour l'action des ateliers des savoirs linguistiques ;
- Les jardins numériques : une subvention de 1 500 euros, pour toutes leurs actions liées à l'informatique, permettant de tisser du lien social dans le cadre d'espaces numériques de convivialité ;
- RADYA (Réseau des Acteurs de la dynamique ASL) : une subvention de 6 000 euros, au titre de formation- action des professionnel(le)s de santé périnatalité ;
- Régie de quartier, association Flora Tristan : une subvention de 1 500 euros pour l'action « Cadre de vie /Expérimentation : redonner vie à la rue Prevost Paradol », dans le cadre d'une enquête qui sera faite pour associer les riverains aux actions qui peuvent être menées. Cette subvention est complétée par une subvention de 3 000 euros de la DDCT 79, toujours pour les actions menées sur ces espaces communs ;
- APASO : une subvention de 4 500 euros, pour son projet « Accès au droit et insertion" et, au travers la Direction de la Jeunesse et des Sports une subvention de 3 000 euros, pour les jeunes de 16 à 26 ans ;
- Carrefour 14 : une subvention de 5 000 euros, dans le cadre de la DDCT 66, 1 000 euros pour la subvention qui accompagne les jeunes le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, 500 euros pour l'atelier parents-enfants, 1 000 euros pour le projet de la fresque qui doit être réalisé dans le cadre du déménagement dans le futur centre social du quartier Didot Broussais, et 2 500 euros pour l'action « Accueil, Loisirs enfants ». Elle est complétée par une subvention au titre de la DASCO de 2 000 euros, pour les activités d'accompagnement des élèves, soit pendant leur scolarité, soit sur un projet en lien avec les établissements Villon et Giacometti concernant les exclusions de certains élèves. Elle est également complétée par la Direction de la Jeunesse, avec une subvention de 3 000 euros, pour le projet « Accueil Jeunes ». Une dernière subvention concerne Carrefour 14, spécifique au loyer du futur centre dans lequel le déménagement est en cours. Il s'agit d'un montant de 5 000 euros. Un loyer annuel symbolique a été négocié avec la RIVP et la Ville de Paris. C'est un avantage en nature consentie par le département de Paris, résultant de la différence entre la valeur locative et le loyer. Cela constitue donc une subvention annuelle en nature d'un montant de 305 000 euros, que l'association Carrefour 14 devra déclarer en recettes dans son compte annuel ;
- La Compagnie le Fil de Soie : une subvention de 2 500 € pour l'action "sensibilisation aux arts du cirque", complétée par la DAC à hauteur de 3 000 euros, pour ses ateliers qui ont lieu au 156 rue Losserand et au 10 boulevard Brune ;
- Association Florimont : une subvention de 1 000 € pour le projet "Agriculture urbaine Porte de Vanves" dont l'objectif est de sensibiliser les habitants à la nature, à l'alimentation et à la santé. Pour information, le projet « Agir pour l'emploi associatif », a permis des centaines de créations d'emploi grâce à l'action de Florimont, que ce soit dans le 14^e ou dans le 13^e.

M. LESAIN

Pouvez-vous rappeler les délibérations ?

Mme TONOLLI

DDCT 66, DDCT 79, DJS 187 APASO, DASCO 28.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose que nous passions au vote de la DDCT 66.

DELIBERATION N ° 115

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DDCT 66, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville d'un montant de 623 300 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DDCT 79 Conventions et subventions au titre de l'animation locale (34.500 €) à 18 associations œuvrant dans les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme GUY-DUBOIS

Nous passons à la DDCT 79.

M. LESAIN

Je souhaite faire une remarque de principe : les documents indiquent que l'association a demandé 33 000 euros de subvention pour une action dont le coût est estimé à 21 850 euros. C'est un peu étonnant.

Mme TONOLLI

En effet, la Régie de quartier a de grandes ambitions pour animer la rue Prévost-Paradol, ce qui est une bonne chose. Nous n'étions pas en capacité d'aller aussi loin qu'ils l'auraient souhaité, aussi nous commençons avec une première subvention qui a permis un certain nombre d'actions. Cela est fait en parallèle d'une étude réalisée avec les habitants du quartier.

Mme GUY-DUBOIS

Je finis le vote.

DELIBERATION N° 116

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DDCT 79, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations domiciliées dans le 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements de Paris d'un montant de 34 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

Mme GUY-DUBOIS

Je vais donner la parole à Mme la Maire. Je propose que nous votions sur la DASCO 28. Non ? Je redonne la parole à Mélody.

Mme TONOLLI

Je vais terminer l'ensemble politique de la Ville, ce sera plus simple. Sur la DDCT 79, je n'avais pas présenté tout le monde. Il nous reste :

- Mains Agiles, pour une subvention de 1 500 euros pour les ateliers « Nomades créatifs. Concernant le projet COP 21 qui a donné lieu à un très beau défilé avec les écoles politique de la Ville, une subvention de la DASCO ;
- Association Môm'Artres, toujours sur la DDCT 79, à hauteur de 5 000 euros, concernant le projet de la fête des squares qui aura bientôt lieu.

Concernant la DDCT 78 :

- Association Le LOREM, sur l'Établissement Public Numérique, en complément de la subvention votée au dernier Conseil d'arrondissement : 14 000 euros pour tous les projets numériques, en particulier celui de 3D Fablab. La DJS 237, à hauteur de 6 000 euros, pour le projet caisson à savon, qui concerne tous les jeunes du quartier.

- **Projet de délibération 2016 DDCT 78 Subventions à 4 associations proposant des projets sur l'inclusion numérique dans leurs structures sur les quartiers politique de la ville (11^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Nous passons au vote sur la DDCT 78.

DELIBERATION N° 117

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DDCT 78, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 4 association d'un montant de 70 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DAC 620 Subventions (10.500 euros) à cinq associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N ° 118

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAC 620, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Relief, L'Artisanie, Le Fil de soie, 46bis et la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves dans le 14^e arrondissement ; d'un montant de 10 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASCO 28 Subventions (7 000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14^e arrondissement et convention avec l'association Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N ° 119

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DASCO 28, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville d'un montant de 7 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DJS 187 Subvention (3 000 euros) et avenant à convention avec Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO - Massy (91)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 120

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 187, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention et l'avenant à convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO, 10 avenue du Noyer Lambert - BP 20059 - Massy (91) d'un montant de 3 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- Projet de délibération 2016 DJS 193 Subvention (3 000 euros) à l'association Carrefour 14 (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 121

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 193, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris propose l'attribution d'une subvention à Carrefour 14 29, boulevard Brune (14^e), d'un montant de 3 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- Projet de délibération 2016 DJS 197 Subvention (2 500 euros) à l'association Cie Bouche à Bouche (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 122

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 197, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à Cie Bouche à Bouche, 2-4, rue du Général Humbert (14^e) ; d'un montant de 2500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DJS 219 Subventions (2 000 euros) à l'association Le Moulin (14^e)**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 123

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 219, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à une association de jeunesse d'un montant de 2 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable st donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DJS 237 Subvention (6 000 euros) à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM (14^e)**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

M. LESAIN

J'avais demandé il y a un an à Mme TONOLLI quelques indications de fréquentation sur le LOREM. Nous ne les avons pas eues. C'est aussi l'occasion de revenir sur ce que j'avais dit, à savoir que les EPN avaient été supprimés dans les centres d'animation et qu'il ne restait plus que celui du LOREM dans le 14^e ; Mme TONOLLI m'avait fait remarquer que les activités numériques continuaient dans les centres d'animation. Ce n'est pas le cas.

Mme TONOLLI

En tant qu'EPN, ils ont des activités.

M. LESAIN

Cela n'apparaît pas dans le bilan d'activité des centres d'animation.

Sur ce même sujet du numérique, j'ai une autre interrogation concernant l'activité menée dans le domaine du numérique par l'association I.C.I ; nous avons en effet versé deux subventions de 7 000 euros en 2014 et en 2015 pour la réalisation d'un site internet cartographie (internet citoyen dans le 14^e). Il y a un an, Mme TONOLLI m'avait expliqué que cela avait pris un peu de retard. Or, un an plus tard, le site est toujours introuvable.

Mme TONOLLI

En ce qui concerne les activités du LOREM, je vais vous fournir les éléments. Je suis désolée, j'ai oublié. Pardonnez-moi cet oubli que je rectifierai dans les semaines qui viennent.

Quant à I.C.I, je me suis en effet inquiétée de savoir si le projet était toujours en cours. Il l'est. L'association n'avait pas pris la mesure du travail gigantesque que cela représentait ; ils font cela au fur et à mesure avec l'ensemble des acteurs. Plusieurs associations pourront vous confirmer qu'ils ont eu des ateliers avec eux. Le site n'est pas encore sorti puisque la construction n'est pas finie en amont. Je peux demander à l'association de nous faire un point d'étape, si vous le désirez.

Mme PETIT

Nous soumettons au vote la DJS 237.

DELIBERATION N° 124

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 237, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à une association de jeunesse d'un montant de 6 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	26	dont 8	pouvoirs
Pour :	26	dont 8	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DAC 33 Subvention (271 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

La DAC 33 concerne le Théâtre 14, avec une subvention annuelle de 271 000 euros, pour toutes les activités et créations que nous pouvons découvrir à l'année : le Printemps du théâtre, l'Université populaire et la programmation proposée l'été.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 125

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAC 33, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de signer un avenant à la convention relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 271 000 euros à l'association Théâtre Paris (14^e).

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 6	pouvoirs
Pour :	28	dont 6	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DAC 41**
Subventions (401 079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

De nombreux théâtres privés ont besoin de réaliser des travaux, notamment le théâtre du Montparnasse, dont la direction souhaite installer un système de sécurité incendie et d'éclairages de sécurité.

Dans le cadre de ces travaux, la Ville propose une subvention à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé. En ce qui concerne le Théâtre Montparnasse, elle s'élève à 24 055 euros.

Mme PETIT

Je passe au vote.

DELIBERATION N° 126

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAC 41, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'autorisation de signer 15 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé d'un montant de 401 079 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 6	pouvoirs
Pour :	28	dont 6	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DAC 263
263 Subventions (1 008 750 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

La MPAA, située dans l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais, a ouvert en novembre 2013. Il s'agit d'une subvention commune à l'ensemble des MPAA de Paris, d'un montant de 1 008 750 euros, qui vient en complément d'une subvention votée fin 2015.

Mme PETIT

Je passe au vote.

DELIBERATION N° 127

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAC 263 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 008 750 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 6	pouvoirs
Pour :	24	dont 6	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :	4 LR	dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DDCT 82**
Subventions (44 000 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative et signature de conventions

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

La première délibération porte sur une subvention de 44 000 euros pour 15 associations concernant 8 arrondissements, œuvrant sur la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative.

En ce qui concerne le 14^e, c'est une association que nous connaissons bien, menée par Jacques GUENÉE : l'association Mémoire et Racines de l'éducation populaire et de la cogestion. Ils ont organisé l'an dernier plusieurs événements sur l'histoire du ciné-club. Ils vont organiser cette année des rencontres intergénérationnelles en créant de petits films court métrages sur le 80^e anniversaire de la loi des congés payés.

Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Mme PETIT

Avez-vous des interventions ?

DELIBERATION N° 128

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DDCT 82, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative pour un montant total de 44 000euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne du budget participatif et de la vie associative ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DAE 295**
Subvention (6 000 euros) et convention avec l'association Café associatif Pernety (14^e)

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une subvention de 6 000 euros pour l'association Café associatif Pernety, créée par le Conseil de quartier avant le démarrage de la ZAC Didot. C'est peu de chose pour équilibrer les comptes, le « Moulin à café », comptant désormais 1 300 adhérents.

DELIBERATION N ° 129

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAE 295, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Café associatif Pernety (14^e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association d'un montant de 6 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne du budget participatif et de la vie associative ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs

Contre : dont pouvoir
Abstentions : dont pouvoir
Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- Projet de délibération 2016 DPP 1
Subventions (159 265 euros) et convention à 59 associations et SCIC dans le cadre du dispositif
Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

C'est une subvention récurrente pour promouvoir les opérations qui se tiennent pendant l'été à destination d'un public jeunes. Cela concerne deux associations de l'arrondissement : le CEPIGE et la Croix Rouge.

C'est une initiative qui commence dans le 19^e et qui est appelée à se généraliser dans tout Paris. C'est une bonne façon d'occuper les jeunes pendant l'été afin d'éviter qu'ils ne soient désœuvrés. Je vous invite donc à voter cette subvention de 159 265 euros pour les 59 associations.

DELIBERATION N° 130

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DPP 1, par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à 59 structures d'un montant de 159 265 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cédric GRUNENWALD, Adjoint à la Maire en charge des affaires sociales de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : dont pouvoir
Abstentions : dont pouvoir
Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DDCT 29**
29 Subventions d'un montant total de 99 345 euros à 30 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Il s'agit d'une subvention dans le cadre du soutien de la Ville de Paris aux 16 000 Parisiens bénéficiant d'un soutien à la langue française. Le 14^e est concerné par deux associations :

- Le Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL, qui propose des actions sociolinguistiques en direction de femmes migrantes souvent hébergées en logement précaire, ayant des enfants en bas âge sur des questions de santé et de nutrition. Ils sont hébergés par l'association Môm'Didot, square Lichtenberger. Cette opération a commencé en janvier et se termine le 27 juin. La subvention est de 2 500 euros, sachant que l'État apporte un complément de 5 000 euros ;

- La Compagnie L'Artisanie, dont la spécificité est de mêler marionnettes et littérature, propose un travail croisé avec une classe de CE2 de l'école située au 188 rue d'Alésia. Les enfants construisent une sorte de photomaton, tournant des séquences de témoignages. Les séquences tournées avec les adultes seront mêlées avec celles tournées avec les enfants. Le tout est ensuite rendu public dans une sorte de pièce de théâtre.

- Partenariat avec le centre social Noguès. Cette action sera menée d'octobre à décembre. Il est proposé une subvention d'un montant de 1 500 €. La subvention demandée était de 6 000 euros, mais elle a été revue à la baisse en fonction du nombre d'inscrits.

DELIBERATION N° 131

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DDCT 29, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à trente associations d'un montant de 99 345 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint au Maire en charge des affaires sociales de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 6	pouvoirs
Pour :	28	dont 6	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DAE 114**
Subvention (6 500 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (14^e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Je vais faire une présentation commune pour des subventions récurrentes de notre Conseil en faveur d'associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année.

La première est de 6 000 euros, en faveur de l'association des Plaisanciers, pour les illuminations de la rue Raymond Losserand. Elle est stable par rapport à l'année précédente.

La seconde est de 7 900 euros, en faveur du village Daguerre pour les illuminations de la rue Boulard et de la rue Daguerre. Elle est en hausse par rapport à l'année précédente.

DELIBERATION N° 132

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAE 114, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association des Plaisanciers (14^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 d'un montant de 6 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint à la Maire en charge du commerce de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DAE 276**

Subvention (7 900 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (14^e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

DELIBERATION N° 133

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DAE 276 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention au Village Daguerre (14^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 d'un montant de 7 900 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint à la Maire en charge du commerce de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DJS 14
Subventions (21.200 euros) à 12 associations sportives locales (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la subvention annuelle pour l'ensemble de nos associations sportives.

La première délibération concerne les associations d'intérêt local que nous subventionnons à hauteur d'un peu moins de 10 000 euros.

Les critères sont les suivants : promouvoir la pratique du sport féminin, des personnes en situation de handicap et des seniors, promouvoir des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants, présence du club dans un quartier politique de la ville.

La subvention d'un montant total de 21.200 euros est en faveur des associations suivantes :

- Association sportive du collège François Villon pour 1.000 € ;
- Association sportive du lycée Raspail pour 500 € ;
- Association Nationale pour le Développement du Sport pour 2.000 € ;
- Planet roller pour 500 €
- Association sportive du lycée hôtelier Guillaume Tirel pour 1.000 € ;
- Association sportive du collège et lycée Paul Bert pour 600 € ;
- Association sportive du lycée Erik Satie pour 300 € ;
- L'Armorique pour 2.800 € ;
- International Tennis Club pour 3.500 € ;
- Tennis Club Évolutif-TCE pour 4.500 € ;
- Union Sportive des Bretons de Paris pour 2.000 € ;
- Ring du 14^e pour 2.500 €.

M. LESAIN

Je voudrais tirer un signal d'alarme sur le sort réservé aux associations sportives dans les établissements scolaires. Que François Villon passe d'une subvention de 2000 à 1 000 euros, que Raspail passe de 900 à 500, que Tirel voit également une baisse, que Paul Bert passe de 1 400 à 600, que Satie passe de 1 200 à 300, que Daudet passe de 2 700 à zéro, cela nous inquiète, d'autant plus que les associations sportives dans les collèges et les lycées sont parmi les structures qui donnent au 14^e ses meilleurs résultats et ses meilleurs titres sportifs. C'est vrai à Villon, c'est vrai à Raspail avec l'athlétisme. Je ne voudrais pas qu'il ne soit pas dit que nous avons un problème d'attribution de subventions sur les structures sportives dans les établissements scolaires.

M. BOUABBAS

Les subventions tiennent compte de la comptabilité de chaque association. On ne peut nier la baisse qui existe sur l'ensemble de la Ville de Paris. Nous avons essayé de travailler pour répartir au mieux entre les associations, en tenant compte de leur comptabilité. C'est un sujet à terme à avoir avec la DASCO ; nous sommes dans une période de transition.

Pour Daudet, il y a eu un souci de demande.

Mme PETIT

Je passe aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 134

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 14, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à douze associations sportives du 14^e arrondissement d'un montant de 21 200 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération DJS 34**
Subvention (16 000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'OMS est un organe représentatif du monde sportif dans l'arrondissement, avec lequel nous organisons le forum de rentrée ; il regroupe plus de 90 associations.

La subvention est stable, d'un montant de 16 000 euros.

DELIBERATION N ° 135

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 34, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Mouvement Sportif du 14^e arrondissement d'un montant de 16 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DJS 64**
Subventions (285 000 euros) et conventions à huit associations locales (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit des associations sportives les plus importantes, concernant des clubs en convention d'objectif (entre la mairie et les clubs) : développer le volet féminin, maintenir et augmenter le nombre de licenciés, mener des partenariats avec les établissements scolaires, assurer un encadrement technique et une formation des entraîneurs, renforcer le lien social, lutter contre les discriminations.

Les associations sont les suivantes :

- Paris Alésia F.C. pour 51 000 euros ;
- Club Athlétique de Paris pour 95 000 euros ;
- En Avant Paris (affiliée à la Fédération Française de Gymnastique) pour 21 000 euros ;
- Gassendiana (gymnastique féminine et gymnastique d'entretien) pour 9 500 euros ;
- Femina Sports pour 55 000 euros ;
- Jeunesse Athlétique Montrouge pour 40 000 euros ;
- Roc 14 pour 8 500 euros ;
- Basket Paris 14 pour 5 000 euros.

DELIBERATION N° 136

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DJS 64, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations localisées (14^e) d'un montant de 285 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

Location de l'immeuble 14, rue Crocé-Spinelli (14^e) à la RIVP -Bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cela traduit ce que nous disions sur le PLU et la politique de préemption que nous poursuivons en matière de logement social.

Il s'agit ici d'un immeuble préempté, situé au 14, rue Crocé-Spinelli. Un bail emphytéotique est proposé avec la RIVP. L'immeuble de 212 m², comprend un bâtiment en R+4 sur sous-sol, et comporte 11 logements habités et un local commercial.

Dans la foulée de ce Conseil, nous écrivons aux résidents pour leur annoncer la bonne nouvelle et nous les rencontrerons dans les prochaines semaines.

M. LESAIN

Dans la droite ligne de ce que nous avons pu exprimer concernant le PLU, considérant que cette zone n'est absolument pas en déficit de logements sociaux, voisinant avec la rue Guillemot, la rue Vercingétorix et la rue de l'Ouest qui n'en sont pas non plus dépourvus, et au regard du coût (4 millions pour 11 logements), je propose à mon groupe de s'abstenir.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 138

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DLH 165, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son agrément les conditions de location de la RIVP de l'immeuble 14 ? RUE Crocé-Spinelli (14^e);

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	26	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 4LR		dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DVD 56**
Programme 2016 de zones 30. Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France pour la mise en place de zones 30. Cette mise en place est la traduction de la volonté de réduire l'accidentologie et d'améliorer le cadre de vie. La voirie serait hiérarchisée entre un réseau primaire à 50 km/h, une voirie locale à 30 km/h et un ensemble d'aires piétonnes et aires de rencontre.

Par ailleurs, certains axes pouvant supporter 50 km/h pourront être limités à 30 km/h. Ces zones s'accompagnent également de la création de contre sens cyclables conformément au code de la route. Il faudra donc mettre les zones 30 existantes en conformité, dans l'optique de multiplier par trois la pratique du vélo d'ici 2020.

Cette disposition suit les critères du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) :

- Moins de 5 000 voitures par jour ;
- Pas de marquage obligatoire sur tout le linéaire ;
- Moins de 8 000 bandes continues, si possible avec séparateur physique ;
- Plus de 8 000 : séparateur physique sur tout le linéaire ;

L'aménagement des carrefours fera l'objet d'une attention particulière, avec de la signalisation horizontale et verticale. Il est également envisagé de créer quelques zones de rencontres, en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Le programme 2016 prévoit la réalisation d'un ensemble de zones 30 dans le 14^e, venant compléter celles existantes : Plaisance, Alésia-Sarrette, Montsouris, Cabanis, Tombe-Issoire. Nous serons sur les zones de Catalogne, Daguerre, Château, Larousse, Paul Appell et Maurice d'Ocagne. Il restera, pour la campagne 2017-2019 : Edgar Quinet, Boissonade et Cochin.

Sur les grands axes restant à 50 km/h, nous réaliserons d'ici 2020 dans le cadre du plan vélo, des aménagements cyclables protégés de la circulation automobile.

Les programmes de zones 30 de la Ville de Paris sont éligibles à des subventions du Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre du Plan d'action Régional en faveur de la Mobilité Durable.

Je vous demande :

- D'approuver le programme 2016 de zones 30 pour une subvention de 1 906 650 € ;
- De m'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

DELIBERATION N ° 139

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DVD 56, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le programme 2016 de zones 30, de l'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil régional d'Ile de France et à prendre toute décision en résultant ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	26	dont 8	pouvoirs
Pour :	26	dont 8	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

Projet de délibération 2016 DPA 47
Groupe scolaire 20/22, rue Antoine Chantin (14^e) - Marché de travaux - Indemnisations de la Ville de Paris et d'une entreprise

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

La Ville de Paris a entrepris en 2013 des travaux de restructuration du service de restauration et du logement du gardien du groupe scolaire 20/22 rue Antoine Chantin. Ces travaux ont été confiés à la société Édile Construction. Un avenant a été signé afin d'acter des modifications de programme et des sujétions techniques imprévues.

Au titre de cet avenant, Édile demandait la prise en compte de frais engagés pour un montant de 118 944,16 € HT. La Ville de Paris n'a pas accepté de payer la totalité, mais seulement une partie correspondant à des locaux de classe ; l'entreprise a expliqué que les retards étaient dus à une découverte d'amiante non diagnostiquée en amont. La réception des travaux a eu lieu, mais le différend a persisté, des réserves portant encore sur les revêtements de sol des cuisines et des sanitaires, ainsi que des engorgements importants dans les blocs sanitaires, rendant les toilettes impraticables. La Ville de Paris a considéré qu'elle subissait un préjudice de 6 250 euros.

Tout cela a donné lieu à une transaction, qui fait l'objet de cette délibération : la société Édile s'engage à remplacer les sols en résine, en installant un carrelage antidérapant dans tous les sanitaires et à indemniser la Ville de Paris à hauteur de 6 250,00 €.

En contrepartie, la Ville de Paris s'engage à payer la somme restante liée au premier avenant.

Je vous demande donc d'autoriser la Maire de Paris à signer cette transaction.

Mme DAUCHEZ

J'ai deux questions à poser : la première porte sur l'attestation d'étanchéité des sols. Un rapport d'expertise a-t-il eu lieu et si oui, pourquoi n'est-il pas annexé à la convention ?

Par ailleurs, j'aurais aimé savoir qui avait assuré le désamiantage et quel en avait été le coût ?

Mme BERTRAND

Nous vous fournirons les données sur le désamiantage ; je ne les ai pas dans le dossier.

Mme DAUCHEZ

Et sur la partie étanchéité des sols ?

Mme BERTRAND

Dans la mesure où la société a accepté de refaire l'ensemble des sols, le rapport a sûrement existé.

Mme DAUCHEZ

À partir du moment où une transaction se fait et est liée à un problème technique, comment se fait-il que le rapport d'expertise, s'il a existé, n'ait pas été annexé à ladite convention ?

Mme PETIT

Nous poserons la question à la DPA et au bureau des affaires juridiques

Mme DAUCHEZ

Je voulais être certaine que le carrelage suffira.

Mme BERTRAND

Cela fait trois ans que cela dure, aussi un certain nombre de rapports ont-ils dû être faits.

Mme PETIT

Je passe aux voix cette délibération.

DELIBERATION N ° 140

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DPA 47, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation le principe des indemnisations réciproques de la Ville de Paris et de la société EDILE CONSTRUCTION -SCGE en raison de dépenses supplémentaires engagées et des désordres engendrés à l'occasion des travaux de restructuration du service de restauration et du logement de fonction du gardien scolaire 20/22, rue Antoine Chantin à Paris 14^e ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs
Contre : dont pouvoir
Abstentions : dont pouvoir
Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASCO 18**
Caisse des écoles (14^e) -Subvention (4 754 926 euros) pour la restauration scolaire

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit d'une subvention annuelle d'une somme de 4 754 926 euros, qui comprend un solde 2015 positif de 6 932 euros, pour un nombre de repas estimé à 1 243 000 euros qui correspond à peu près au même nombre de repas fournis cette année. Le prix de revient était l'an dernier de 6,52 euros. Il est cette année de 6,62 euros.

Je voulais remercier les équipes de la Caisse des Écoles, pour son engagement dans l'alimentation durable, dont la part est passée de 34,7 % en 2014 à 39,6 % en 2015. L'objectif de 40 % pour 2016 est largement dépassé.

Elle est également engagée dans la lutte anti gaspi, avec le soutien du Conseil d'Administration et de son Assemblée Générale : réduction des déchets et partenariat avec l'association Le Chainon manquant.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette subvention.

M. FERTIER

Il se fait tard, je dois avoir du mal à comprendre les chiffres. Vous expliquez que le solde 2015 est positif de 6 932 euros, compte tenu des résultats supérieurs provision, en ce qui concerne le nombre de repas (19 180 repas supplémentaires) et des recettes familiales (118 122 euros). Normalement, la subvention équilibre le prix de revient avec la participation financière des familles. La moyenne s'établit à 3,82 euros par repas (participation des familles). Or, quand on regarde le surplus de repas pour 2015, les recettes familiales grimpent à 6,15 euros par repas.

Ma question est simple : une nouvelle grille tarifaire existe depuis 2015. Êtes-vous en mesure de nous donner la part des recettes familiales, celles-ci ayant grimpé substantiellement en 2015 ?

Mme BERTRAND

Je m'attendais à votre question ; je pourrai vous transmettre l'ensemble des pourcentages.

Sur une grande partie des personnes qui payaient le tarif 8, un pourcentage important a payé moins cher cette année. En effet, pensant être au tarif 8, ils ne faisaient pas calculer leur tarif.

Entre 12 et 13 % des familles ont payé les tarifs 9 et 10. C'est avec plaisir que je vous transmettrai le tableau que j'ai sous les yeux.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 141

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DASCO 18, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la fixation pour 2016 des éléments servant au calcul de la subvention des restauration allouée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 14^e arrondissement d'un montant de 4 754 926 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 dont 7 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASCO 73**
Caisse des Écoles (14^e) - Subvention (103 908 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Cette subvention concerne les séjours Arc En Ciel de la Ville de Paris. Vous savez que la DASCO subventionne une partie de ces dépenses. En 2015, 226 enfants sont partis pour la somme de 103 908 euros. Les enfants seront plus nombreux lors des prochains départs de cet été (286).

M. FERTIER

Madame BERTRAND, si vous n'avez pas identifié de question que je pourrais vous poser, je n'ai pas de question.

Mme PETIT

Quelle classe !

DELIBERATION N ° 142

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DASCO 73, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 14^e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances d'un montant de 103 908 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASCO 12-G**
Caisse des écoles (14^e) -Subvention (133 774 euros) pour la restauration scolaire (projet du Conseil départemental pour information)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

La Caisse des Écoles fournit les repas à un seul collège du 14^e, le collège Saint Exupéry. Le prix de revient est le même : 6,62 euros, pour un nombre de repas de 34 987.

La subvention atteint la somme de 133 774 euros.

- **Projet de délibération 2016 DFPE 31**

Subvention (42 068 euros) et avenant n°3 avec l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter une subvention de 42 068 euros pour l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 5, rue du Moulin Vert. La capacité d'accueil est de 15 places.

DELIBERATION N° 143

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DFPE 31, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge d'un montant de 42 068 euros ;;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame GUY-DUBOIS 1^{er} Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DFPE 33
Subvention (40 128 euros) et avenant n°3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous demande de bien vouloir voter une subvention de 40 128 euros, pour l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique, relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 12, rue des Suisses. La capacité d'accueil est de 20 places.

M. LIEBAULT

Nous voterons contre cette délibération et la suivante. En effet, ce sont des établissements confessionnels. Malgré les grandes avancées en termes d'observatoire de la laïcité qui ont permis de réguler les horaires d'ouverture, le fait qu'une collectivité publique subventionne des établissements confessionnels contrevient à l'article 2 de la loi 1905 : « La république ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. »

On peut effectivement arguer du manque criant de places en crèche, mais la solution reste pour nous la création d'établissements publics de la petite enfance.

Nous avons conscience que cette liste mêle des crèches dont on peut douter de l'application du respect de la laïcité et d'autres montrant leur ouverture, mais nous sommes contraints par principe de voter contre ces deux délibérations.

Mme GUY-DUBOIS

Je regrette que vous soyez contre. Je rappelle que dans l'arrondissement, nous bénéficions de 1 832 places d'accueil. Ce chiffre atteindra 1 900 en septembre, grâce à l'ouverture de l'îlot des Mariniers. Aujourd'hui, 580 places d'accueil sont dans des structures associatives, qui ont toutes signé une charte avec la Ville de Paris. Je vous invite à rencontrer ces associations qui accueillent tous les enfants et participent à toutes les commissions crèches de notre arrondissement.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N ° 144

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DFPE 33, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribution d'une subvention à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique; d'un montant de 40 128 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame GUY-DUBOIS 1^{er} Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont	7	pouvoirs
Pour :	25	dont	6	pouvoirs
Contre :	3 PC	dont	1	pouvoir

Abstentions : dont pouvoir
Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DFPE 35**
Subvention (42 592 euros) et avenant n°3 avec l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Dernière délibération pour la petite enfance ; je vous demande de bien vouloir voter une subvention de 42 592 euros pour l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour sa halte-garderie située 92 bis, boulevard Montparnasse. La capacité d'accueil est de 14 places.

DELIBERATION N ° 145

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DFPE 35, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs-Montparnasse Rencontres d'un montant de 42 592 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame GUY-DUBOIS 1^{er} Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs
Contre : 3PC dont 1 pouvoir
Abstentions : dont pouvoir
Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DFPE 179**
Accompagnement des familles - Subventions (21 500 euros) et conventions avec sept associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent (10^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e)

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'une subvention de l'ordre de 21 500 euros et de conventions avec sept associations pour leur action qui permet de renforcer le lien parents-enfants, par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles.

Ces associations sont basées dans le 10^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissement. En ce qui nous concerne, il s'agit de l'association Carrefour 14, gestionnaire depuis 2012 du centre social « Didot-Broussais ». Ce centre social a pour mission de renforcer le lien social dans le quartier. En 2015, 35 participants ont été enregistrés sur cet atelier dont 85 % de femmes et 15 % d'hommes.

Mme PETIT

Pas d'interventions ?

DELIBERATION N° 146

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2016 DFPE 179, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions dont six avec convention à sept associations pour leurs activités partagées ludiques et intergénérationnelles d'un montant de 21 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame GUY-DUBOIS 1^{er} Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoirs
Abstentions :		dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoirs

Questions orales à la Maire de Paris

Q14 2016 12 Question orale à la Maire d'Arrondissement posée par Stéphane FERTIER, Conseiller d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés, relative au non-respect du règlement intérieur et autres dispositions du CGCT

M. FERTIER

Depuis le début de la mandature, de nombreux rappels au règlement intérieur furent faits sans effet en ce qui concerne le non-respect de l'article 29 qui prévoit un délai de réponse par écrit de 8 jours aux questions qui vous sont posées en séance. Ce délai n'est jamais respecté.

De même, lorsque nous vous posons des questions en séance et que vous vous engagez à nous transmettre des documents, nous sommes souvent obligés de vous relancer pour les obtenir.

Le dernier conseil en est la parfaite illustration : alors que vous nous avez indiqué que vous deviez nous transmettre sous 1 ou 2 jours la réponse de la Mairie de Paris à notre question écrite relative aux mesures prises à la suite de l'ouverture du Parc, nous n'avons toujours rien reçu. Je rectifie : depuis, nous avons reçu une demande non datée et non signée.

Cela pose d'ailleurs la question du non-respect de l'article L. 2511-12 alinéa 1^{er} du CGCT et, en l'absence de réponse écrite dans un délai de quarante-cinq jours, celle de l'inscription de droit de cette question à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui suit l'expiration de ce délai.

Enfin, par courrier du 19 décembre 2015, nous vous avons demandé de bien vouloir vous mettre en conformité avec l'article D2121-12 du CGCT qui prévoit la mise à disposition d'un local administratif permanent pour les conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la majorité municipale et qui en font la demande, ce qui est bien notre cas.

Nous vous demandons, Madame la Maire du 14^e arrondissement, de bien vouloir nous indiquer :

- Pour quels motifs vous n'êtes toujours pas en mesure de respecter les termes de notre règlement intérieur ;
- Comment et sous quel délai vous entendez-vous mettre en conformité avec l'article D 2121-12 du CGCT.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Sur le premier point, j'assume totalement la responsabilité de ce non-respect des délais inscrits au règlement intérieur. Je vais tâcher de progresser et de tendre vers le respect de ce règlement, en tenant compte des dates parfois rapprochées des Conseils d'arrondissement. Nous vous adressons désormais ces réponses avant chaque début de Conseil, mais je prends acte du fait que je dois progresser et respecter notre règlement intérieur.

Concernant votre demande de local, comme je vous l'ai déjà expliqué, les locaux de la mairie et de son annexe ne permettent pas aujourd'hui de proposer un bureau à l'opposition municipale. Je pense que vous êtes conscients qu'aucune place n'est perdue. Peu de bureaux sont individuels, hormis le mien et celui du Directeur général des services. Les agents, les collaborateurs et les élus partagent tous un bureau. Un bureau partagé de permanence des élus est disponible au deuxième étage et des créneaux vous ont été proposés, comme à tous les membres du conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, vous savez aussi que nous engageons un travail d'élaboration d'un schéma immobilier de la mairie et de son annexe, en vue du départ prochain du Tribunal de Grande Instance. Ce travail est mené à l'échelle parisienne pour chacune des mairies d'arrondissement et s'inscrit dans le cadre du départ de ces Tribunaux d'Instance et de l'évolution nécessaire des services assurés en mairie, notamment au regard de l'évolution du statut de Paris, mais aussi d'autres réformes importantes des services publics. Les schémas immobiliers seront finalisés fin 2016 pour une mise en œuvre progressive selon le contexte et les besoins de chaque mairie d'arrondissement. Dans ce cadre, j'ai bien noté votre demande de disposer d'un local ; elle sera étudiée au moment de la définition de ce schéma.

Q14 2016 13 Question orale à la Maire d'arrondissement posée par Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés, relative aux estimations du coût de la rénovation de l'avenue du Général Leclerc

M. LESAIN

La rénovation de l'avenue du Général Leclerc a fait l'objet de nombreuses promesses depuis des années, mais aussi d'études. C'est notamment le cas des études préalables, menées par les services municipaux mais aussi dans le cadre d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage missionnée en 2012 et qui a rendu ses conclusions en 2013.

Aujourd'hui, la Ville de Paris entend mobiliser sur ce projet de rénovation de l'avenue du Général Leclerc une somme totale de 10 millions d'euros qui, de l'avis de tous, est totalement insuffisante pour assurer la rénovation promise sur l'intégralité de l'avenue avant la fin de la mandature.

La majorité municipale s'est d'ailleurs ralliée elle-même à ce constat d'un budget insuffisant, en votant le 30 mai 2016 un vœu des Conseils de quartier Mouton-Duvernet et Jean Moulin - Porte d'Orléans qui l'indiquait de façon claire.

Bertrand Lesain, conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés demandent à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir leur indiquer, en toute transparence, à quel montant les études préalables avaient défini le besoin budgétaire pour mener à bien la rénovation intégrale de l'avenue du Général Leclerc au cours de cette mandature.

Mme PETIT

Merci M. LESAIN. Les études menées en 2012 et 2013, dont les conclusions sont disponibles sur le site internet de la mairie, portaient sur le diagnostic de cette avenue, en termes urbains, paysagers et de déplacements. Si elles concluaient sur la nécessité de rénover cette avenue, elles ne concluaient pas sur un montant de rénovation. Celui-ci dépend en effet des objectifs à poursuivre pour cette requalification. J'ai toujours été claire et transparente sur les objectifs poursuivis : priorité à la rénovation de la partie sud et à la place Hélène et Victor Basch, priorité à toutes les traversées piétonnes tout au long de l'avenue, priorité aux circulations douces, notamment aux cyclistes. Ainsi, les 10 millions d'euros inscrits au Plan d'Investissement de la Mandature semblent répondre à ces objectifs. Les différentes réunions de travail avec les conseils de quartier et les associations actives sur ce projet, ont permis d'étudier les différentes hypothèses de mise en œuvre.

Je ne veux pas dévoiler la présentation qui sera faite lors de notre réunion publique de jeudi prochain, mais le projet, s'il est approuvé et accepté par les habitants de notre arrondissement, permettra :

- de rénover la partie sud de l'avenue et de la place d'Alésia ;
- de créer 17 traversées piétonnes très sécurisées sur la totalité de l'avenue, ainsi que deux traversées sur plateau : Petite Ceinture, et au droit de Mouton-Duvernet et Sophie Germain (et non plus rue Daguerre). En effet, c'est ce qui semble prioritaire suite aux réunions et aux ateliers de concertation ;
- de revoir le profil des voies sur la totalité de l'avenue, en créant une piste cyclable sur toute la longueur, en lien avec les circulations des bus.

La réunion publique de jeudi reviendra sur le détail des propositions de ces différents projets. Je souhaite que tout ce travail soit conclu rapidement pour que nous puissions lancer les marchés et que les chantiers démarrent dans le courant de l'année 2017.

Je profite de votre question pour remercier les services de la DVD qui ont beaucoup travaillé ces derniers mois avec Sylvie LEKIN et les élus concernés, le service d'aménagement des grands projets, la section territoriale de la DVD, et toutes les personnes qui ont participé aux groupes de travail qui se réunissent régulièrement depuis plusieurs mois pour faire avancer ce projet, les bureaux des

conseils de quartier, particulièrement ceux de Mouton-Duvernet et de Jean Moulin-Porte d'Orléans, l'association « Mieux se déplacer en bicyclette », l'association « DRAPO », l'Association des Usagers des Transports et l'Association des Commerçants et Artisans de l'Avenue du Général Leclerc.

Rendez-vous jeudi prochain pour la première réunion publique, en présence de Christophe NAJDOVSKY, qui nous permettra d'avancer sur ce projet très important.

M. LESAIN

Vous venez donc de nous indiquer qu'aucune estimation financière n'était indiquée dans l'ensemble des documents réalisés pour l'étude préalable sur l'avenue du Général Leclerc (c'est-à-dire dans tout ce qui a été réalisé par le groupement Emulsion, ERA, MD Conseil, avec le concours de la mairie de Paris). Or, j'ai devant moi la page 29 d'un document qui indique très clairement une fourchette comprise entre 24 et 26 millions d'euros de budget pour la rénovation de l'avenue du Général Leclerc, page issue des études réalisées en 2013. Je la tiens à votre disposition car je pense que la mairie a dû l'égarer avant de vous fournir l'ensemble de ces documents.

Ce que vous venez de faire est assez choquant ; cette page, qui n'était pas dans les documents transmis à leur demande aux conseillers de quartier et à l'ensemble des associations, dit très précisément ce que coûte la réalisation de la rénovation de l'avenue du Général Leclerc ; ce n'est pas 10 millions, Madame, c'est entre 24 et 26 millions d'euros.

Mme PETIT

Très bien. C'est toujours la même rengaine. Passons à l'examen des vœux.

Vœux

V14 2016 25 Vœu traverse Bièvre-Montsouris par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

M. LAYRE-CASSOU

Le Conseil de Quartier, ayant été informé du projet de la Mairie de Paris concernant la suppression du service public de transport « La Traverse », notamment le dimanche et le mois d'août, et ce pour des raisons strictement financières, voudrait rappeler son attachement à ce service d'utilité publique et sociale, concernant directement ses riverains mais pas seulement ;

Considérant que « La Traverse » qui nous concerne est la seule parcourant quasi de part et d'autre deux arrondissements ;

Considérant que ce service a une vocation sociale dans sa définition notamment pour la facilité de déplacement de personnes dites « fragiles ou présentant des difficultés », personnes âgées, handicapées, femmes enceintes ou déplaçant des poussettes ;

Considérant qu'elle est de toutes celles en fonctionnement dans Paris celle qui répond le plus efficacement à la définition sus-citée ;

Considérant que « La Traverse » améliore l'accessibilité de certaines zones des différents quartiers traversés soit trop peu desservies soit difficile d'accès que ce soit en distance ou en dénivelés importants ;

Considérant que l'offre commerciale de certains quartiers n'étant pas suffisante elle permet de pallier ce manque ;

Considérant que le projet de la candidate Mme Anne HIDALGO, aujourd'hui Maire de Paris a été construit en partie sur les réponses dites sociales à apporter aux Parisiens ;

Considérant qu'au moment où Mme la Maire de Paris nous informe de son désir de supprimer la possibilité de se déplacer dans la capitale au moyen de certains véhicules privés et donc de favoriser le développement des transports en commun ;

Considérant qu'il semblerait que le 14^e arrondissement soit devenu après l'abandon du projet indispensable concernant la place Denfert-Rochereau, celui dans lequel la mairie centrale laisse penser ne plus vouloir répondre aux attentes importantes des habitants.

Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau est évidemment défavorable à la suppression ou la diminution de ce service pour quelque raison que ce soit, notamment celle d'économies qui pourraient selon nous être trouvées ailleurs que dans l'annihilation d'un service à vocation sociale, et de ce fait émet le vœu :

- D'une part de maintenir le fonctionnement toute l'année et tous les jours du transport en commun « La Traverse Bièvre-Montsouris » ;
- Que soit réalisée, en étroite collaboration avec les Mairies du 14^e et 13^e arrondissement, ainsi qu'avec les Conseils de Quartier concernés, une étude quant à l'amélioration de ce service indispensable ;
- Qu'enfin ce vœu soit défendu par les élus de notre arrondissement, au Conseil de Paris.

Mme PETIT

Merci M. Le Président. Ce vœu est arrivé juste après les délais de la précédente séance, aussi l'avons-nous inscrit à ce Conseil d'arrondissement. Excepté le considérant qui fait un raccourci avec la place Denfert-Rochereau et qui n'a pas grand-chose à voir avec la traverse, ce vœu rejoint les positions du conseil de quartier Mouton-Duvernet et ce que nous avons fait remonter à la Maire de Paris. La majorité émet un avis favorable à votre vœu.

Nous avons déjà fait remonter à la Maire et à Christophe NADJOVSKY vos différents vœux adoptés lors des précédentes séances.

Mme LEKIN

Je vous remercie pour ce vœu qui va dans le sens du travail que nous avons effectué ensemble. Je remettrai vendredi soir à votre conseil de quartier une pétition effectuée par les conseils de quartier du 13^e.

Mme PETIT

Passons au vote.

DELIBERATION N ° 147

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu traverse Bièvre-Montsouris par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Le Conseil de Quartier, ayant été informé du projet de la Mairie de Paris concernant la suppression du service public de transport « La Traverse », notamment le dimanche et le mois d'août, et ce pour des raisons strictement financières, voudrait rappeler son attachement à ce service d'utilité publique et sociale, concernant directement ses riverains mais pas seulement.

Considérant que « La Traverse » qui nous concerne est la seule parcourant quasi de part et d'autre deux arrondissements.

Considérant que ce service a une vocation sociale dans sa définition notamment pour la facilité de déplacement de personnes dites « fragiles ou présentant des difficultés », personnes âgées, handicapées, femmes enceintes ou déplaçant des poussettes.

Considérant qu'elle est de toutes celles en fonctionnement dans Paris celle qui répond le plus efficacement à la définition sus-citée.

Considérant que « La Traverse » améliore l'accessibilité de certaines zones des différents quartiers traversés soit trop peu desservies soit difficile d'accès que ce soit en distance ou en dénivelés importants.

Considérant que l'offre commerciale de certains quartiers n'étant pas suffisante elle permet de palier ce manque.

Considérant que le projet de la candidate Mme Anne Hidalgo, aujourd'hui Maire de Paris a été construit en partie sur les réponses dites sociales à apporter aux Parisiens.

Considérant qu'au moment où Mme Le Maire de Paris nous informe de son désir de supprimer la possibilité de se déplacer dans la capitale au moyen de certains véhicules privés et donc de favoriser le développement des transports en commun.

Considérant qu'il semblerait que le XIV^e arrondissement soit devenu après l'abandon du projet indispensable concernant la place Denfert-Rochereau, celui dans lequel la Mairie centrale laisse penser ne plus vouloir répondre aux attentes importantes des habitants.

Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau est évidemment défavorable à la suppression ou la diminution de ce service pour quelque raison que ce soit, notamment celle d'économies qui pourraient selon nous être trouvées ailleurs que dans l'annihilation d'un service à vocation sociale, et de ce fait émet le vœu :

D'une part de maintenir le fonctionnement toute l'année et tous les jours du transport en commun « La Traverse Bièvre-Montsouris ».

Que soit réalisée, en étroite collaboration avec les Mairies du XIV^e et XIII^e arrondissements, ainsi qu'avec les Conseils de Quartier concernés, une étude quant à l'amélioration de ce service indispensable.

Qu'enfin ce vœu soit défendu par les élus de notre arrondissement, au Conseil de Paris.

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

Contre : dont pouvoirs

Abstentions : dont pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

V14 2016 26 Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans relatif aux choix des projets du Budget Participatif Parisien suite au vote des Parisien.ne.s

M. DURAND

La mairie de Paris a décidé de vouer une part de son budget d'investissement dans un processus participatif. Les citoyens et les citoyennes pourront en faire l'usage qu'ils souhaitent en proposant des projets, qui seront retenus en fonction de critères techniques puis de vote.

Dans le 14^e, il a été décidé que l'enveloppe serait maximale, d'un montant de 2 896 800 €. Or, seulement un peu plus de 40% de cette enveloppe a été utilisée, et le projet de la Coulée verte n'a pu être avalisé dans sa totalité. La Maire du 14^e et son équipe ont demandé à la mairie de Paris une petite exception afin qu'elle abonde de 60 000 euros. La Mairie de Paris a refusé cet aménagement de la règle.

Aussi les membres des Conseils de Quartier ont-ils souhaité apporter des améliorations à cette méthode de sélection.

Une possibilité d'abondement existe dans le 14^e mais il faut, pour qu'un processus participatif attire un grand nombre d'électeurs, que les citoyens soient au courant des règles avant le vote. Nous avons donc retenu deux critères principaux : lorsque l'on intègre l'enveloppe prévue, elle puisse être utilisée dans le cadre du budget participatif et que le processus de sélection final des projets suite au vote des Parisiens ne prenne en compte que l'ordre issu du vote des Parisiens et le coût de chaque projet.

Nous décrivons une méthode en annexe, qui n'est pas engageante : lorsque l'on arrive à un projet charnière, c'est-à-dire trop couteux par rapport à ce qui reste, on saute ce projet et l'on passe au projet suivant. En effet, pour qu'un projet très couteux soit accepté, nous estimons qu'il doit obtenir un très grand nombre de voix. À l'inverse, les projets moins couteux peuvent avoir moins de voix.

Cette annexe n'est pas engageante, d'autres méthodes de sélection pouvant convenir, par exemple, dire que ce qui reste peut être utilisé l'année suivante, ou mis sur le projet charnière. Nous restons ouverts à toutes les méthodes. Cependant, nous souhaitons qu'un engagement fort de la mairie du 14^e et de la mairie de Paris soit pris afin que l'intégralité du budget proposé soit utilisée.

J'en appelle à votre responsabilité.

M. ANTONELLI

Je remercie le conseil de quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans d'avoir travaillé sur le budget participatif auquel nous tenons énormément. Pourtant, je ne veux pas voter ce vœu, pour trois raisons. L'accident de l'année dernière a recalé le projet de la Coulée verte pour seulement 60 000 euros : la Mairie de Paris nous a empêché de verser ces 60 000 euros par de l'investissement local. Ce projet ne pourrait pas avoir lieu dans les années qui viennent puisque la charte a été modifiée selon nos souhaits : à partir de cette année, les projets charnières pourront être validés avec une partie du budget local, suivant le choix des élus locaux. Ce que nous avons demandé l'an dernier a été accepté et a été intégré dans la charte.

Si l'on suit le raisonnement proposé ce soir, le système pour dépenser l'intégralité du budget participatif enlèverait le classement du vote citoyen, ce qui pose un problème important. On pourrait en effet refuser 12 ou 13 projets pour en accepter un 14^e. Le budget participatif sera cependant dépensé dans son intégralité ; ce qui n'a pas été dépensé a été remis au pot. Il y aura bien 500

millions de dépensés sur le budget participatif à la fin de la mandature. Cette année, nous passons à 4,6 millions contre 2,9 millions l'année dernière. Nous avons donc récupéré cette année le manque à gagner de l'an dernier.

Troisième élément : nous avons remis en place il y a quelques jours l'observatoire des conseils de quartier. Je rappelle que nous sommes le seul à avoir une instance indépendante qui regarde comment fonctionnent les conseils de quartier pour en améliorer le fonctionnement. Nous avons demandé que l'observatoire examine le déroulement du budget participatif dans l'arrondissement, voire sur Paris, et recueille toutes les propositions qui seront faites en ce sens pour améliorer le fonctionnement, afin d'arriver à un rapport pouvant formuler un vœu à l'Hôtel de Ville. Il vaudrait mieux mettre ce vœu dans le pot commun que va récupérer l'observatoire des conseils de quartier et de la vie participative du 14^e. Ce vœu ne me paraît pas être bien ficelé et aller dans le sens de la politique fondamentale du budget participatif parisien que nous avons mis en place avec Anne HIDALGO.

Mme BLAUUEL

Je voudrais donner une explication de vote sur ce vœu et redire que les élus écologistes sont très attachés au budget participatif, un engagement fort de la Maire de Paris. On ne peut que se féliciter d'avoir un budget d'une telle ampleur. Nous sommes les premiers à le faire.

Nous avons trouvé ce vœu extrêmement intéressant même s'il souffre d'un manque de clarté, Guillaume DURAND en conviendra.

Nous pensons qu'il est intéressant de voir des représentants de la démocratie participative qui ont envie d'aller plus loin dans la recherche de nouvelles modalités pour faire fonctionner ce budget participatif. On note déjà une première étape, avec la co-construction dans le cadre d'ateliers. Pourquoi ne pas aller dans un idéal partagé, au-delà d'un simple vote ? Aller vers plus de discussions, plus de co-constructions, avec l'intérêt général en ligne de mire. C'est pourquoi, au vu des réponses formulées par Didier ANTONELLI, nous ne doutons pas que le 14^e arrondissement pourra être fer de lance en termes de proposition dans le cadre de la démocratie participative. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce vœu.

M. FERTIER

Mieux vaut tenir qu'espérer. Nous voterons pour.

M. LIEBAULT

Nous voterons contre ce vœu, même si l'esprit en est positif, pour les raisons énoncées par Didier ANTONELLI : il n'y a pas de perte en ligne des sommes affectées. Le principe du budget participatif est le suivant : les habitants donnent l'ordre dans lequel sont décidés les budgets. Pour cette raison, nous nous opposons à ce vœu.

Mme PETIT

Les règles du vote sont énoncées pour le vote de septembre prochain. Regardons comment se déroule cette nouvelle édition. La mairie a dit à la Ville de Paris que le delta de 60 000 euros pour quelques voix n'était pas normal et ne nous avait pas permis de consommer l'enveloppe que nous voulions dédier au budget participatif. Cet élément a été rectifié aussi proposons-nous de faire en sorte que le prochain vote se déroule correctement et que nous puissions ensuite analyser, comme cela avait été fait lors du vote de septembre dernier.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N ° 148

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans relatif aux choix des projets du Budget Participatif Parisien suite au vote des parisien.ne

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant la volonté de la Mairie de Paris d'inclure une part de son budget d'investissement dans un processus participatif.

Considérant que sur l'enveloppe totale prévue en 2015 (2 896 800€) seulement un peu plus de 40% (1 161 000€) a été attribué suite au vote,

Considérant que malgré la proposition de la Mairie du 14^e d'abonder le faible montant manquant pour intégrer le premier projet non retenu et ainsi utiliser l'intégralité de l'enveloppe prévue, la Mairie de Paris a refusé cet aménagement de la règle,

Considérant que, laisser le choix au pouvoir public d'abonder ou non cette enveloppe pour la réalisation des projets charnières dévoie l'esprit même de ce que doit être un processus participatif.

Considérant la déception des quatorzien.nes.s suite à cette enveloppe réduite de fait, et notamment des membres des Conseils de Quartier, acteurs et relais privilégiés du BPP auprès des habitants(es).

Considérant que les habitants du quartier JMPO sont nombreux à proposer des projets au BPP et que le conseil de quartier, lieu d'échange et de dialogue, , à un rôle d'écoute des attentes des habitants pour les synthétiser et les faire connaître à la mairie ainsi qu'un rôle de suivi des projets relatifs au quartier retenus dans le cadre du Budget Participatif Parisien, quelle que soit l'origine des porteurs de projet,

considérant les déclarations de Pauline Véron, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi, en comité de pilotage du BPP le 15/04 à propos de l'enveloppe réservée aux quartiers populaires indiquant qu' « A l'issue du vote, la consommation de l'enveloppe budget pour les quartiers populaires sera mesurée et si besoin, les projets non retenus suivant dans l'ordre des votes seront pris. »

Considérant que le processus du BPP peut et doit s'améliorer d'année en année et que, du fait du caractère participatif, tous les acteurs du processus peuvent proposer des modifications de sa charte, et notamment les Conseils de Quartier,

Le Conseil de Quartier JMPO émet le vœu que le processus de sélection final des projets suite au vote des parisien.ne.s :

garantisse une utilisation intégrale (modulo le coût du projet le moins coûteux) de l'enveloppe prévue, ce tant au niveau parisien que dans chaque arrondissement

ne prenne en compte que l'ordre issu du vote des parisien.ne.s et le coût de chaque projet.

Le Conseil de Quartier présente ne complément une proposition de méthode sélection qui satisfait ces deux impératifs.

Proposition de méthode de sélection des projets suite au vote des parisien.ne.s

A partir de la liste des projets ordonnancée par ordre décroissant du nombre de voix :

Étape 1 : On retient le premier projet et on retire son coût de l'enveloppe prévue.

Étape 2 : On examine le coût du projet suivant. Si celui-ci est inférieur à l'enveloppe restante, on retient ce projet et on retire son coût de l'enveloppe prévue.
Sinon on passe à l'étape 3.

Étape 3 : Le projet n'est pas retenu. L'enveloppe reste inchangée. On repasse à l'étape 2 (avec donc le projet suivant).

Le processus finit quand on est arrivé à la fin de la liste ou que l'enveloppe est nulle.

En résumé, cette méthode consiste à retenir les projets dans l'ordre en passant ceux qui sont trop coûteux par rapport à l'enveloppe restante.

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	26	dont	8	pouvoirs
Pour :	4LR	dont	1	pouvoir
Contre :	18 PS/PC	dont	7	pouvoirs
Abstentions :	4 EELV	dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

V14 2016 27 Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif aux choix budgétaires de la Présidente Région Ile-de-France

Mme TONOLLI

Considérant que les compétences partagées entre Départements et Régions concernent la culture, le sport, le tourisme, les langues régionales et l'éducation populaire ;

Considérant que les actions menées par les acteurs dans ces secteurs impactent également les domaines qui sont de la compétence propre de la Région ;

Considérant que le vote du budget 2016 porté par la Présidente de la Région Ile-de-France, porte atteinte aux missions menées dans ces domaines par de nombreuses associations et structures à Paris à travers l'arrêt des emplois tremplins, la suppression ou la baisse de subventions sur le droit commun ou en politique de la ville ;

Considérant que ces associations et structures alertent les élus parisiens face aux difficultés rencontrées suite à ces coupes budgétaires qui menacent leur existence même ;

Considérant que la Mairie de Paris ne saurait suppléer à elle seule au désengagement massif de la Région envers le tissu associatif indispensable à la cohésion sociale parisienne ;

Sur proposition de Carine PETIT, moi-même et les élus de la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris interpelle la Présidente de la Région Ile-de-France pour défendre le maintien du soutien de la région à la vie associative parisienne.

Mme PETIT

Une Permanence d'Accès au Droit serait en danger.

M. FERTIER

Ma réponse porte sur deux points ; le premier concerne les emplois tremplins, qui sont remplacés par 100 000 stages. Il me semble aussi performant et utile d'avoir des stagiaires que des emplois tremplins.

S'agissant des subventions de droit commun, l'assemblée plénière n'a pas encore délibéré sur les nouveaux régimes d'intervention. Par ailleurs, l'orientation générale est plutôt de se concentrer sur les actions à envergure régionale ou territoriale plutôt que de saupoudrer et s'occuper d'associations qui ont une activité limitée d'un point de vue territorial.

Si l'on vous suivait, il appartiendrait à la Région de financer toutes les associations se retrouvant dans le périmètre régional. Le budget de la Région n'y suffirait pas. Dans la répartition des rôles entre les différentes collectivités territoriales, l'aide aux associations locales n'est pas de la compétence de la Région, même si elle ne s'interdit pas de le faire sur quelques politiques très ciblées comme la politique de la Ville.

Il est piquant de votre part de nous reprocher de faire preuve de rigueur dans l'attribution de subventions alors que l'on constate qu'au niveau de la Ville de Paris et du 14^e arrondissement certaines subventions sont régulièrement attribuées à la baisse tandis que nous avons du mal à comprendre les modalités d'autres (pour lesquelles nous nous abstenons).

Il y a à boire et à manger dans votre vœu ; commencez à balayer devant votre porte.

Mme PETIT

Vivent les stages. En effet, les stagiaires coûtent moins cher aux associations. Ceux qui bénéficiaient des permanences d'écrivains publics et d'accès au droit apprécieront.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N ° 149

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif aux choix budgétaires de la Présidente Région Ile-de-France.

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant que les compétences partagées entre Départements et Régions concernent la culture, le sport, le tourisme, les langues régionales et l'éducation populaire.

Considérant que les actions menées par les acteurs dans ces secteurs impactent également les domaines qui sont de la compétence propre de la Région.

Considérant que le vote du budget 2016 porté par la Présidente de la Région Ile-de-France, porte atteinte aux missions menées dans ces domaines par de nombreuses associations et structures à Paris à travers l'arrêt des emplois tremplins, la suppression ou la baisse de subventions sur le droit commun ou en politique de la ville.

Considérant que ces associations et structures alertent les élus parisiens face aux difficultés rencontrées suite à ces coupes budgétaires qui menacent leur existence même.

Considérant que la Mairie de Paris ne saurait suppléer à elle seule au désengagement massif de la Région envers le tissu associatif indispensable à la cohésion sociale parisienne.

Sur proposition de Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris interpelle la Présidente de la Région Ile-de-France pour défendre le maintien du soutien de la région à la vie associative parisienne.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté

Votants :	26	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :	4LR	dont 1	pouvoir
Abstentions :		dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

V14 2016 28 Vœu de Carine PETIT de Catherine CHEVALIER et des élus de la majorité municipale concernant l'implantation halle alimentaire

Mme CHEVALIER

Considérant que l'étude de l'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP) a permis de dégager un premier principe relatif au mode de gestion des halles alimentaires et à son implantation ;

Considérant que les quartiers politiques de la ville et leurs alentours ont été identifiés pour des implantations prioritaires, à la fois en raison de la forte concentration de ménage à bas revenus, au risque de leur précarisation alimentaire, et de leur déficit en commerces d'alimentation de qualité et accessibles à tous ;

Considérant que des locaux susceptibles d'être en capacité de recevoir la halle alimentaire solidaire, dans des délais courts ont été ciblés par les services de la mairie du 14^e, se trouvant à proximité immédiate du quartier politique de la ville comme préconisé par l'IGVP ;

Considérant que de cette réflexion a émergé le local rue Didot / Place Alice Guy-Blaché (aménagement Broussais) situé au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence étudiante gérée par Lerichemont, filiale de la RIVP, d'une surface de 155 m2 brut de béton ;

Considérant qu'il serait souhaitable que la halle alimentaire voie le jour rapidement, d'autant que le 14^e a été choisi pour être un arrondissement pilote de ce projet ;

Sur proposition de Carine PETIT, de Catherine CHEVALIER et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu qu'un projet de halle alimentaire soit implanté dans le local de la rue Didot / Place Alice Guy-Blaché géré par Lerichemont, avec un loyer adapté, progressif et conforme à la réussite de ces projets.

Mme PETIT

Un travail est en cours au niveau de la Ville pour l'implantation de cette halle alimentaire, l'idée étant de positionner notre arrondissement pour être pilote sur ce projet.

Mme POLSKI

Cela va rencontrer un travail fait par le groupe communiste au niveau du Conseil de Paris, sur la mise en place de plusieurs expérimentations dans Paris, en particulier dans le 14^e. Cela faisait partie de nos engagements de campagne de premier tour.

M. LESAIN

Cette consigne de vote vaudra pour les quatre vœux qui nous restent à examiner ce soir. Il s'agit de correspondances que vous avez avec la mairie centrale en ce qui concerne des politiques sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord. Nous ne nous sentons pas engagés par les échanges que vous avez avec la mairie centrale. Nous nous abstiendrons donc sur les quatre prochains vœux.

DELIBERATION N ° 150

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu de Carine PETIT de Catherine CHEVALIER et des élus de la majorité municipale concernant l'implantation halle alimentaire.

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant que l'étude de l'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP) a permis de dégager un premier principe relatif au mode de gestion des halles alimentaires et à son implantation.

Considérant que les quartiers politiques de la ville et leurs alentours ont été identifiés pour des implantations prioritaires, à la fois en raison de la forte concentration de ménage à bas revenus, au risque de leur précarisation alimentaire, et de leur déficit en commerces d'alimentation de qualité et accessibles à tous.

Considérant que des locaux susceptibles d'être en capacité de recevoir la halle alimentaire solidaire, dans des délais courts ont été ciblés par les services de la mairie du 14^e, se trouvant à proximité immédiate du quartier politique de la ville comme préconisé par l'IGVP,

Considérant que de cette réflexion a émergé le local rue Didot / Place Alice Guy-Blaché (aménagement Broussais) situé au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence étudiante gérée par Lerichemont, filiale de la RIVP, d'une surface de 155 m² brut de béton.

Considérant qu'il serait souhaitable que la halle alimentaire voit le jour rapidement, d'autant que le 14^{ème} a été choisi pour être un arrondissement pilote de ce projet.

Sur proposition de Carine PETIT, de Catherine CHEVALIER et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} émet le vœu qu'un projet de halle alimentaire soit implanté dans le local de la rue Didot / Place Alice Guy-Blaché géré par Lerichemont, avec un loyer adapté, progressif et conforme à la réussite de ces projets.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté

Votants :	26	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoirs
Abstentions :	4LR	dont 1	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoir

V14 2016 29 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale contre la fermeture des guichets de vente des billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard au sein de la gare Paris Montparnasse

Mme PETIT

Nous demandons au Conseil d'arrondissement de se prononcer contre le projet de fermeture des guichets de vente des billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard. Nous avons reçu les représentants des organisations syndicales de la gare Montparnasse à qui leur direction a annoncé la fermeture de ces guichets. La direction de la SNCF avance qu'il faut les supprimer dans le cadre du projet de rénovation de la gare Montparnasse. Nous souhaitons préserver ces conditions d'accueil du public dans les gares et préserver l'emploi public attaché à ces guichets. Nous rappelons que la SNCF a fermé plusieurs guichets ces dernières années, en particulier celui de la petite gare Ouest Ceinture, situé Porte de Vanves, ou celle de Malakoff, qui présentait des chiffres dépassant plusieurs millions d'euros, ce qui correspondait à un intérêt pour la qualité du service rendu aux usagers.

Un projet de rénovation et de structuration, aussi important soit-il, peut se faire sans toucher à cette partie de la gare et que ces guichets doivent être maintenus.

Je demande au conseil de délibérer sur ce vœu.

DELIBERATION N° 151

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale contre la fermeture des guichets de vente des billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard au sein de la gare Paris Montparnasse.

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant le projet important de rénovation et restructuration porté par la SNCF pour la gare Paris-Montparnasse,

Considérant que le développement des grandes lignes ferroviaires prévoit une augmentation du trafic voyageur de la gare Paris Montparnasse de l'ordre de 50%,

Considérant que la Mairie du 14^e est attentive au fait que ce projet soit porteur d'intérêt général en terme de projet urbain apportant une réelle amélioration du cadre de vie des habitants et riverains de la gare et permette la réalisation d'une infrastructure qui soit plus éco responsable (déchets, fluides consommés, propreté aux abords , traitement des nuisances, ...)

Considérant que l'intérêt général du projet présenté par la SNCF réside également dans l'amélioration sensible de la qualité du service « voyageur » pour ce transport public,

Considérant que ce projet ne doit pas se faire au détriment des agents d'accueil et du rail qui sont un des points forts de la qualité du service rendu aux usagers du transport public ferroviaire,

Considérant que la SNCF a annoncé sa décision de fermer les guichets de vente des billets « grandes lignes » de la gare Pasteur et Vaugirard, partie intégrante de la gare Paris Montparnasse à partir du 1^{er} septembre prochain, sans concertation avec les élus et alors même que les travaux n'ont pas commencé,

Considérant que ces dernières années, la SNCF a fermé plusieurs guichets et notamment ceux de Malakoff et de la gare Ouest Ceinture de la Porte de Vanves alors même qu'ils présentaient des chiffres d'affaires dépassant le millions d'euros prouvant un intérêt pour la qualité du service rendu aux usagers du transport public,

Sur proposition de Carine PETIT et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e se prononce contre ce projet de fermeture des guichets de vente des billets « grandes lignes » de la gare Pasteur et Vaugirard et demande à la Maire de Paris d'intervenir auprès de la direction de la SNCF pour que celle-ci revienne sur sa décision de fermeture et préserve ainsi les conditions d'accueil du public dans les gares et préserve les emplois attachés à ces guichets.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 dont 7 pouvoirs

Contre : 4LR dont 1 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

V14 2016 30 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à l'aménagement de la rue du commandant Mouchotte en lien avec les projets immobiliers d'Unibail et de Gares et Connexion

Mme LEKIN

Considérant qu'Unibail développe un projet immobilier de grande ampleur sur sa parcelle du Centre Commercial Gaité ;

Considérant que ce projet a fait l'objet de la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) visant à définir les modalités de prises en charge de la rénovation de l'espace public aux abords du projet, dont le trottoir de la rue du Commandant Mouchotte ;

Considérant que la gare Montparnasse fait également l'objet d'un projet de rénovation par Gare et Connexion visant à améliorer l'accueil des usagers et le lien de la gare avec son environnement ;

Considérant que le projet prévoit la création de locaux commerciaux sur la rue du Commandant Mouchotte à l'emplacement actuel de bureaux ;

Considérant les nuisances subies aujourd'hui par les riverains de ce secteur :

- Dépose minute sauvage à l'angle de la rue du Commandant Mouchotte et de l'avenue du Maine ;
- Présence des cars Aéroports de Paris sur une large emprise ;
- Occupation importante des deux roues motorisées sur les trottoirs ;
- Dysfonctionnement de l'ascenseur reliant le Jardin de l'Atlantique.

Considérant que la rue du Commandant Mouchotte doit faire l'objet d'un aménagement complet permettant de prendre en compte les projets immobiliers prévus sur ses abords et de corriger les nuisances subies, sans attendre le projet global de quartier Montparnasse comprenant la rénovation complète de l'Ensemble Immobilier Maine Montparnasse et la création d'une rocade des gares ;

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement du 14^e demande à la Mairie de Paris :

- Que les études de rénovation de la rue du Commandant Mouchotte soient finalisées rapidement et que son financement soit identifié ;
- Que le projet de rénovation prenne en compte des projets immobiliers d'Unibail, de Gare et Connexion et du projet de logistique urbaine au 34 Mouchotte en termes d'impacts sur l'espace public et de calendrier ;
- Que le projet d'aménagement de voirie permette :
 - de réduire la place de la voiture pour faciliter les circulations piétonnes et cyclistes ;
 - de trouver une solution limitant les nuisances liées à la dépose minute sauvage, aux cars ADP et aux deux roues motorisés ;
 - de végétaliser l'espace public.

DELIBERATION N° 152

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à l'aménagement de la rue du commandant Mouchotte en lien avec les projets immobiliers d'Unibail et de Gares et Connexion.

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant que Unibail développe un projet immobilier de grande ampleur sur sa parcelle du Centre Commercial Gaité. Considérant que ce projet a fait l'objet de la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) visant à définir les modalités de prises en charge de la rénovation de l'espace public aux abords du projet, dont le trottoir de la rue du Commandant Mouchotte.

Considérant que la gare Montparnasse fait également l'objet d'un projet de rénovation par Gare et Connexion visant à améliorer l'accueil des usagers et le lien de la gare avec son environnement. Considérant que le projet prévoit la création de locaux commerciaux sur la rue du Commandant Mouchotte à l'emplacement actuel de bureaux.

Considérant les nuisances subies aujourd'hui par les riverains de ce secteur :

- Dépose minute sauvage à l'angle de la rue du Commandant Mouchotte et de l'avenue du Maine
- Présence des cars Aéroports de Paris sur une large emprise
- Occupation importante des deux roues motorisées sur les trottoirs
- Dysfonctionnement de l'ascenseur reliant le Jardin de l'atlantique

Considérant que la rue du Commandant Mouchotte doit faire l'objet d'un aménagement complet permettant de prendre en compte les projets immobiliers prévus sur ses abords et de corriger les nuisances subies, sans attendre le projet global de quartier Montparnasse comprenant la rénovation complète de l'Ensemble Immobilier Maine Montparnasse et la création d'une rocade des gares.

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement du 14^{ème} demande à la Mairie de Paris :

- Que les études de rénovation de la rue du Commandant Mouchotte soient finalisées rapidement et que son financement soit identifié.
- Que le projet de rénovation prenne en compte des projets immobiliers d'Unibail, de Gare et Connexion et du projet de logistique urbaine au 34 Mouchotte en terme d'impacts sur l'espace public et de calendrier
- Que le projet d'aménagement de voirie permette :
 - o de réduire la place de la voiture pour faciliter les circulations piétonnes et cyclistes,
 - o de trouver une solution limitant les nuisances liées à la dépose minute sauvage, aux cars ADP et aux deux roues motorisés
 - o de végétaliser l'espace public

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 dont 7 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : 4LR dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

V14 2016 31 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale sur le stationnement des personnels de santé à Paris

Mme CHEVALIER

Considérant, que les Infirmiers Diplômés d'État Libéraux (IDEL), est la seule profession avec obligation de continuité de soins (Article L1110-3 du code de la santé publique) ;

Considérant que la profession d'infirmier est d'utilité publique, aujourd'hui les bénéficiaires parisiens, peinent à trouver des infirmiers dans certains quartiers, créant ainsi une inégalité de soins, et pénalise les Parisiens qui ont le droit de rester le plus longtemps possible à leur domicile ;

Considérant que les fermetures de nombreux services hospitaliers, la suppression de lits en hospitalisation, les IDEL soignent dans Paris plus de patients que l'AP-HP, tous services confondus, et ce pour un moindre cout pour la collectivité ;

Considérant que depuis le 2 mai 2015, la carte de stationnement *Sésame santé*, utilisée par les professionnels de santé depuis 2006, pour un cout annuel de 90 euros, a été supprimée , et remplacée par une carte de *stationnement professionnel mobile à Paris*, valant 240 euros à l'année et 50 cts/heure de stationnement ;ce qui induit un cout à l'année de 900 euros en moyenne par soignant, quand on sait que les frais de déplacement sont de 2,5 euros bruts, comprenant le carburant, l'assurance, l'usure du véhicule, on comprend la difficulté financière à laquelle sont confrontée les IDEL ;

Considérant que les métiers des professionnels de santé ne peuvent être assimilés à des métiers artisanaux, comme le spécifie l'annexe 2, avec la liste des codes NAF, ayant accès à *la carte professionnel mobiles à Paris* ;

Considérant que Paris doit défendre une vraie politique de santé publique, et reconsidérer les possibilités de stationnement des IDEL, et des professionnels de santé, sachant que les forces de l'ordre n'accordent plus de tolérance liée à la circulaire 86-122du 17/03/1986, même avec le caducée apposé sur le par brise ;

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu :

- Que des dérogations aux possibilités de stationnement des professionnels de santé soient accordées dans l'immédiat ;
- Que la Ville de Paris considère que les IDEL sont des professions d'utilité publique, et mette en place très rapidement une politique de stationnement propre à ce statut particulier, prenant ainsi en compte le besoin des Parisiens à continuer à bénéficier d'un service de santé de proximité.

DELIBERATION N° 153

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale sur le stationnement des personnels de santé à Paris.

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant, que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL), est la seule profession avec obligation de continuité de soins (Article L1110-3 du code de la santé publique)

Considérant que la profession d'infirmier est d'utilité publique, aujourd'hui les bénéficiaires parisiens, peinent à trouver des infirmiers dans certains quartiers, créant ainsi une inégalité de soins , et pénalise les parisiens qui ont le droit de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Considérant que les fermetures de nombreux services hospitaliers, la suppression de lits en hospitalisation, les IDEL soignent dans Paris plus de patients que l AP-HP , tous services confondus, et ce pour un moindre cout pour la collectivité.

Considérant que depuis le 2 mai 2015, la carte de stationnement *Sésame santé*, utilisée par les professionnels de santé depuis 2006, pour un cout annuel de 90 euros, a été supprimée , et remplacée par une carte de *stationnement professionnel mobile à Paris* , valant 240 euros à l'année et 50 cts/heure de stationnement ; ce qui induit un cout à l'année de 900 euros en moyenne par soignant, quand on sait que les frais de déplacement sont de 2,5 euros bruts, comprenant le carburant, l'assurance, l'usure du véhicule, on comprend la difficulté financière à la quelle sont confrontée les IDEL ;

Considérant que les métiers des professionnels de santé ne peuvent être assimilés à des métiers artisanaux, comme le spécifie l'annexe 2, avec la liste des codes NAF, ayant accès à *la carte professionnel mobiles à Paris*.

Considérant que Paris doit défendre une vraie politique de santé publique, et reconsidérer les possibilités de stationnement des IDEL, et des professionnels de santé, sachant que les forces de l'ordre n'accordent plus de tolérance liée à la circulaire 86-122du 17/03/1986, même avec le caducée apposé sur le par brise.

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14^{ème} émet le vœu :

- que des dérogations aux possibilités de stationnement des professionnels de santé soient accordées dans l'immédiat,
- que la ville de Paris considère que les IDEL sont des professions d'utilité publique, et mette en place très rapidement une politique de stationnement propre à ce statut particulier, prenant ainsi en compte le besoin des parisiens à continuer à bénéficier d'un service de santé de proximité.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 dont 7 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : 4LR dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoir

Mme PETIT

Ce Conseil est terminé. Merci.

La séance est levée à 00h30.